Monsieur le Maire

Présentation de la situation sur la COVID 19

CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19 ET CONSEQUENCES IMMEDIATES
POINT DE SITUATION SYNTHETIQUE SUR LA VILLE DE BORDEAUX

* * *

SOMMAIRE

I – Indicateurs épidémiologiques
II – Mesures sanitaires
III – Centre de dépistage « Quinconces »
IV – Opérations de contrôle
V – Personnes vulnérables et en situation de précarité
VI - Transports en commun
VII – Manifestations publiques
VIII – Plan de communication

* * *

I – Indicateurs épidémiologiques :

Indicateurs du 23 septembre 2020 présentés le 24/9 par la Directrice générale de l'ARS-Nouvelle Aquitaine, en introduction de la Conférence des Maires :
Situation bordelaise en semaine 38 (14 au 20/09) :

- Taux d'incidence (T.I) = 244,9
- Taux de positivité (T.P). = 11,9 %
- Nombre de patients hospitalisés au CHU de Bordeaux : 102 dont 25 en réanimation.

Ces indicateurs révèlent une circulation intense du virus avec une contamination transgénérationnelle qui touche maintenant les personnes âgées. Cette situation est particulièrement inquiétante sur la Ville de Bordeaux, notamment au regard de l'indicateur « T.I. » qui se rapproche du seuil de 250, lequel déclencherait le niveau d'Alerte Maximal qui s'applique à ce jour aux zones d'Aix-Marseille et du département de la Guadeloupe avec pour conséquence l'application de mesures plus contraignantes. Par ailleurs, le taux de positivité bordelais est déjà supérieur au taux d'alerte national fixé à 10%.

II – Mesures sanitaires :

Les mesures annoncées par Mme la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde lors de la Conférences des Maires qui s'est tenue le 24/9, reprennent pour plusieurs d'entre-elles celles annoncées lors de sa conférence de Presse du 14 septembre dernier, à savoir :

- Abaissement de la jauge des évènements pouvant se dérouler sur le territoire du département à 1000 personnes.
- Interdiction des grands évènements déclarés (Journées Européennes du Patrimoine, Foire Internationale, Foire aux plaisirs-Brocante, Challenge du Ruban Rose, …).
- Interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public.

Ces mesures sont dorénavant renforcées par de nouvelles restrictions, notamment :

- A compter du samedi 26/09, la fermeture sur l'ensemble du département des salles de sports, gymnases, salles des fêtes et salles polyvalentes pour les activités sportives, festives et associatives et ce, à l'exclusion des établissements scolaires.

- A compter du lundi 28/09, la fermeture sur l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole des bars, au plus tard à 22h00 ; les restaurants n'étant pas, pour leur part, impactés (sauf pour leur activité « bars »).

Par ailleurs, un certain nombre de dispositions issu du plan d'action consécutif à l'intervention du 1er Ministre, le vendredi 11 septembre dernier, plaçant la Ville de Bordeaux en zone rouge, est déjà mise en œuvre ou en cours de déploiement :

III – Centre de dépistage « Quinconces » :

Sous le pilotage de l'ARS, un Centre de dépistage est activé depuis le mercredi 23 septembre dernier, sis Esplanade des Quinconces à Bordeaux.
Il s'agit d'un dispositif de 300 m² sous tentes, qui se substitue aux deux sites précédemment existants sur la Ville, afin d'optimiser l'organisation et la capacité d'accueil de patients (200 tests par jour à une capacité quotidienne potentielle de 300 tests dans un premier temps).
Dès lors que la capacité analytique des laboratoires pourra monter en puissance, le centre de dépistage est conçu pour accueillir jusqu'à 600 patients par jour. Ce site vise à accueillir 2 types de publics : les personnes symptomatiques disposant d'une prescription médicale ainsi que les cas contacts présentant un justificatif de la CPAM.
Ce centre est ouvert du lundi au vendredi, de 13.00 à 17.00 h. Chaque jour, à 17.30 h, les prélèvements sont transmis au laboratoire du CHU désigné par l'ARS, pour analyse et transmission des résultats sous 48h maximum.

IV – Opérations de contrôle :

- Port du masque :

En permanence, 1 à 2 équipages de Police municipale circulent à l'intérieur du périmètre faisant l'objet, par arrêté préfectoral, de l'obligation du port du masque.
Ils font essentiellement de la pédagogie en incitant au port du masque mais verbalisent également les comportements illicites.
Depuis le 1er septembre, 51 procès-verbaux ont été dressés par les équipages municipaux pour défaut de port du masque.

Par ailleurs, une équipe de médiateurs va être prochainement déployée par le recrutement de services civiques, en lien avec le GIP médiation de Bordeaux Métropole.

- Etablissements Recevant du Public (ERP) :

La Police nationale, renforcée par des forces supplétives de sécurité (une trentaine de CRS), contribue également aux actions de contrôle et de verbalisations (chiffres non communiqués par la DDSP 33).

Par ailleurs, des actions conjointes sont menées par la brigade des débits de boissons, quant au respect de l'arrêté préfectoral et des gestes barrière dans les établissements recevant du public, lesquelles ont conduit à la fermeture administrative de 5 établissements dont 3 sont toujours effectives.

V – Personnes vulnérables et en situation de précarité :

Les mesures s'appliquent, d'une part, aux structures hébergeant des personnes précaires sans domicile (centres d'hébergement d'urgence, CHRS, pensions de famille, résidences sociales, RHVS, CADA, CAES, HUDA, CPH, FJT) ou allant à la rencontre des personnes sans domicile (accueils de jour, maraudes…). Les personnes hébergées dans ces structures sont plus fragiles que le reste de la population en raison de leur parcours d'errance, de leurs conditions de vie précaires antérieures à leur prise en charge aux fins d'inclusion sociale. Certaines mesures concernent également les services sociaux des collectivités dans leur mission d'accueil ou d'accompagnement social des personnes précaires.
Les mesures concernent, d'autre part, les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et isolées qui sont inscrites sur les registres municipaux du plan Canicule. Un accueil physique/voire téléphonique est maintenu et/ou des visites à domicile dont le portage de repas, lesquels sont proposables à ces personnes par les services sociaux de la Ville (CCAS).

VI - Transports en commun :

Un certain nombre de mesures sont d'ores-et-déjà mises en œuvre ou en cours de déploiement par Bordeaux Métropole et son délégataire de service public, notamment sur la ville de Bordeaux :

- Mise en œuvre d'une rame supplémentaire sur la ligne A du Tramway, le matin aux heures de pointe.
- Renfort de la Ligne 45, depuis Bouliac, par un service supplémentaire le matin, calé sur l'horaire de desserte des établissements scolaires de Bordeaux Rive droite.
- Augmentation de l'offre de bus sur les horaires et les lignes les plus chargées en réaffectant les moyens, notamment des bus sur des liaisons rive droite -rive gauche le matin, en soutien du tram A saturé aux heures de pointe et à sa cadence maximale :

6 lignes de bus sont concernées à ce stade par le besoin d'un renfort d'offre (1, 7, 10, 15, 22, 32).

- Désinfection des rames de tram et des bus chaque nuit par nébulisation ainsi qu'à chaque relève des conducteurs.
- Désinfection des barres de maintien et boutons de porte, en journée dans les stations fréquentées du centre-ville, 6J/7, entre 10h00 et 16h00 (tram et bus qui passent à Victoire, Quinconces, Pellegrin, Stalingrad et Gare St Jean). L'objectif est aussi de rendre visible la désinfection. Ainsi, depuis le 21 septembre dernier, 10 agents au lieu de 6 jusqu'à lors, dotés de chasubles « TBM », réalisant cette mission spécifique.
- 40 distributeurs de gel hydroalcoolique sont prévus dans certaines rames et Lianes 1 et 9, action en cours de déploiement pour octobre 2020 (120 rames de tram à raison de 2 distributeurs par rame, et bus sur les lignes les plus fréquentées : 200 à 250 bus).

- Communication pour réduire les parcours de confort et promouvoir la marche pour les trajets ultra courts.
- Communication aux stations les plus fréquentées pour inciter à la marche à pied en indiquant les temps de parcours à pied entre 2 stations (réseaux sociaux, affichage numérique en station).
- Equipes ambulantes bien visibles (durée envisagée de 3 mois) sur les 4 ou 5 grands pôles multimodaux pour distribuer du gel et rappeler les gestes barrières ainsi que promouvoir la marche pour les trajets courts.
- Favoriser le recours aux V3 :
    - Pour limiter les déplacements en tram sur de courtes distances en renforçant la vérification du bon approvisionnement des stations en V3 les plus fréquentées.
    - Pour les jeunes, lancement d'une nouvelle campagne pour un tarif promotionnel pour l'abonnement V3 (7□/an au lieu de 22□/an pour les 1000 premiers – coût 15 000□). Pour mémoire, la promotion pour les batteries électriques en mai dernier a très bien fonctionné puisqu'à ce jour, les 700 batteries à tarif promotionnels sont louées et les 1200 batteries V3 sont distribuées.

VII – Manifestations publiques :

L'impact sur la Ville des nouvelles mesures sanitaires auprès des organisateurs d'événements a eu pour conséquence immédiate l'annulation de 40 manifestations publiques, soit par les organisateurs eux-mêmes, soit par la commission communale en charge de statuer sur conditions de sécurité, en lien avec la préfecture s'agissant de la validation des protocoles sanitaires y afférents.

VIII – Plan de communication :

Suite à l'annonce du plan d'action préfectoral, a été mise en place une cellule de coordination sur la communication, entre les différents partenaires (Préfecture, ARS, Région Nouvelle-Aquitaine, conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole et les 28 communes de la Métropole).

Cette cellule a pour vocation de :

- Ø Prioriser les messages :
    - ARS : rappel des gestes barrières (port du masque, se laver les mains, distanciation physique, …) autour d'un univers « super-héros »,
    - Ville de Bordeaux : les nouvelles règles dans l'espace public (« 10 max dans les parcs et jardins » …), panneaux d'information grand format imposant le port du masque, disposés tout autour et dans le périmètre ainsi que sur les mobiliers urbains à l'extérieur du périmètre,
    - TBM : message sur la marche à pied afin de désaturer le tramway entre les stations,
    - Bordeaux Métropole : messages autour du rappel du port du masque, respect de la distanciation physique, « en famille c'est 10 personnes maximum, dans les parcs et jardins c'est 10 maximum, au café et au restaurant, je consomme assis »…

- Ø Concevoir une accroche de communication commune aux partenaires et positive #inversons la tendance,

- Ø Diffuser le plus largement possible les messages auprès du grand public et des publics jeunes en mettant à disposition les canaux de communication respectifs :

    - Plan médias grand public en cours d'élaboration : affichage 120x176, habillage tramway, insertions presse Sud-Ouest et 20 Minutes, achat d'espaces publicitaires sur le web, réseaux sociaux, …
    - Plan médias « Jeunes » en cours d'élaboration : Habillages événementiels de stations de tramway aux abords des campus, création d'un filtre Snapchat, achat d'espaces publicitaires sur les réseaux sociaux dédiés aux jeunes (Tik Tok, Snapchat, Instagram, …), …

- Ø Création d'une base de connaissance commune aux partenaires. Cette base servira ensuite aux besoins en communication externe de Bordeaux Métropole et des communes afin d'apporter des réponses aux usagers (Foire aux questions sur les sites web, référentiels pour les standards téléphoniques). En cours.

- Ø Prévoir une communication spécifique grand public sur les nouvelles conditions et les nouveaux lieux de dépistage à venir sur la métropole.

En conclusion, il convient d'indiquer que l'ensemble de ces actions, décliné à l'échelle communale sous l'autorité du Maire, s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action métropolitain de lutte contre l'épidémie de la Covid-19, lequel devrait être co-signé dans les prochains jours par Mme la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde et M. le Président de Bordeaux Métropole.

* * *

M. LE MAIRE

Le premier sujet important de notre ordre du jour est la présentation de la situation qui vous préoccupe tous – j'en suis sûr – de la Ville de Bordeaux par rapport à la Covid 19, qui s'avère particulièrement menaçante sur notre Département, sur notre Métropole, sur notre Ville. Concernant les derniers indices, j'ai eu le souci d'actualiser ce matin le plus tard possible, y compris en fin de matinée, le rapport que je suis amené à vous présenter, afin de vous donner les indicateurs les plus contemporains, les plus récents possible par rapport à ce que l'on peut considérer comme la propagation du virus sur notre territoire départemental, mais aussi municipal.

Je commence donc ma communication en vous donnant connaissance des indicateurs épidémiologiques. Sachez qu'ils sont issus du bilan actualisé de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Je peux vous donner la situation la plus récente, qui est la suivante. D'abord, je ne vais pas vous rappeler ce qu'est le taux d'incidence, vous le savez tous. Le taux d'incidence est de 244,9. Je tiens quand même à insister sur le fait que ce taux d'incidence est important ici, à Bordeaux, puisqu'il est supérieur à celui de la Gironde qui est déjà considéré comme inquiétant. Il est donc de 244,9 à Bordeaux. Il est de 139,8 en Gironde. Il est même plus inquiétant que celui de la Métropole puisque celui-ci est de 209,8.

Ce chiffre de 244,9 est particulièrement inquiétant parce qu'on se rapproche dangereusement du seuil de 250. Le seuil de 250 est celui qui déclencherait le niveau d'alerte maximum, qui s'applique à ce jour aux zones d'Aix-Marseille et du Département de La Guadeloupe, avec l'application des mesures beaucoup plus contraignantes que vous connaissez.

Autre taux également inquiétant, c'est le taux de positivité. Il est de 11,9 %. Il est au-dessus du seuil d'alerte, le seuil d'alerte étant de 10 %. Même s'il reste relativement stable, il demeure tout de même un taux tout à fait inquiétant.

Le nombre de patients hospitalisés au CHU de Bordeaux, on a là aussi une aggravation depuis la communication qui vous a été faite. On en était à l'époque de la communication, c'est-à-dire il y a quelques jours, à 25 admissions en réanimation. Ce matin, on en était à 31. C'est quand même un chiffre considéré comme étant préoccupant. Cela donne environ 110 patients hospitalisés au CHU de Bordeaux, sans compter les patients hospitalisés dans les autres structures hospitalières publiques et privées de notre Département.

Après ces indices, j'en viens ensuite aux mesures sanitaires. Les mesures annoncées par Madame la Préfète de Gironde Nouvelle Aquitaine lors de la Conférence des Maires du jeudi 24 septembre dernier et qui ont été reprises dans l'arrêté préfectoral du lendemain, c'est-à-dire du 25 septembre, applicables pour les deux semaines à venir, soit jusqu'au 10 octobre 2020, prévoient – je le rappelle – au niveau des départements :

- La jauge des rassemblements maintenue à 1 000 personnes pour tout évènement sur le territoire du Département de la Gironde. Il faut rappeler que cela concerne aussi bien les évènements se déroulant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- L'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public, parcs, jardins, plages, plans d'eau, intérieurs, quais de la Ville, à l'exception des manifestations revendicatives. Cette restriction est également fortement déconseillée dans l'espace privé, par exemple à l'occasion des fêtes de famille.
- L'interdiction des grands évènements déclarés, comme les fêtes locales, les repas de quartier, les fêtes étudiantes, les manifestations sportives et festives sur la voie publique, les rassemblements festifs ou associatifs dans les salles mises à disposition à titre gratuit ou onéreux par les collectivités locales, dont la Mairie de Bordeaux.

J'ai pu avoir un entretien prolongé avec Madame la Préfète de la Gironde ce matin en fin de matinée. Le décret laissait apparaître peut-être quelques zones qui méritaient d'être explicitées dans la mesure où elles nous concernent très directement. Je suis donc en mesure d'apporter un certain nombre de précisions qui vous tiennent peut-être à cœur.

- La première porte sur les conseils de quartier. Initialement, nous considérions que les conseils de quartier ne pouvaient pas se tenir pendant la période visée par l'arrêté préfectoral. Je tiens à vous dire que les conseils de quartier peuvent normalement se tenir, à condition que les organisateurs, c'est-à-dire la Mairie, se donnent les moyens de respecter scrupuleusement les prescriptions concernant bien sûr le port des masques, mais aussi et surtout la distanciation physique. Ils peuvent donc avoir lieu,

contrairement d'ailleurs à ce qu'on vous avait écrit sur la note que vous avez reçue. La vérification a été faite ce matin et pour cela, je tenais à vous l'indiquer.

- Les cours d'informatique ou de loisirs créatifs, eux, sont suspendus dès lors qu'ils sont organisés par des associations ou de salles mises à disposition par la Mairie. Ces mêmes cours peuvent être maintenus dans les établissements d'enseignement ou culturels, par exemple le Conservatoire, sous réserve de l'application des jauges publiques et des protocoles sanitaires en vigueur.
- Les réunions en Mairie sont maintenues, tant pour celles qui relèvent des séances de travail internes que celles destinées au public, dans le cadre de la continuité du service, sous réserve du strict respect des protocoles sanitaires en vigueur. C'est exactement la configuration de notre réunion d'aujourd'hui, comme d'ailleurs de la réunion des commissions qui précèdent les conseils municipaux.
- On a posé la question concernant les AMAP. On a été très sollicité sur le fait de savoir si les AMAP peuvent continuer à stocker des paniers à l'intérieur des salles municipales. Madame la Préfète nous a confirmé ce matin que les AMAP pouvaient être maintenues, donc pouvaient continuer à être accueillies dans nos salles municipales, toujours sous respect naturellement des jauges et sous respect des prescriptions de distanciation physique.
- Fermeture des établissements sportifs couverts, type X, dont les piscines couvertes, excepté pour l'usage dans le cadre scolaire, périscolaire et de la filière STAPS. De la même manière, les établissements recevant du public, du type L, c'est-à-dire les salles à usage d'audition, de réunion, de conférence, de spectacle ou à usage multiple, pourront continuer à être utilisées dans le cadre des activités scolaires ou périscolaire, lorsque c'est l'usage. Je pense que c'est un soulagement pour beaucoup d'associations, qui se demandaient si elles pouvaient pérenniser l'accueil périscolaire. Je leur dis aujourd'hui, en fonction des éléments qui m'ont été communiqués ce matin, que c'est possible.
- Par extension, afin d'assurer la continuité d'accueil des enfants, la Préfecture considère que la journée du mercredi, consacrée aux mêmes enfants que ceux qui sont accueillis durant les temps scolaires et périscolaires, peut se dérouler dans les conditions habituelles, c'est-à-dire accueil maintenu le mercredi toute la journée.
- Les salles de cinéma, théâtre, cabaret, salles de spectacle, qui respectent un protocole sanitaire strict, peuvent poursuivre leurs activités. Les brocantes, les greniers, les marchés à vocation non alimentaire sont interdits.

Voilà donc pour les principales mesures que je voulais rappeler ici, en tenant compte de l'actualisation de ce matin.

En ce qui concerne le territoire métropolitain, sachez que la fermeture des bars à partir de 22 heures, à compter du lundi, c'est-à-dire à compter d'hier, jusqu'au 10 octobre prochain, concerne tous les établissements métropolitains et non pas - comme on a pu le lire - uniquement les établissements bordelais. Cette fermeture ne concerne pas les restaurants, à l'exception des activités de bar dans ces établissements, qui fermeront également à partir de 22 heures.

Je joue la transparence totale, je ne vous cache pas que j'aurais souhaité que ces mesures fassent l'objet de ce qu'on appelle une clause de revoyure. C'est-à-dire qu'au bout de 8 jours, elles puissent être réexaminées à la lueur de l'évolution des indices. J'ai vu que cela avait été fait à Marseille, où la situation est beaucoup plus stricte et beaucoup plus draconienne qu'à Bordeaux. Mais le Ministre de la Santé lui-même, venu sur place, avait reconnu l'utilité d'une clause de revoyure au bout de 8 jours. Je pense que Bordeaux aurait pu également ou pourrait également faire l'objet d'une telle clause, pour évaluer l'efficacité ou non des mesures.

J'en ai parlé ce matin avec Madame la Préfète. Cela n'a pas été un non catégorique, elle va étudier la question et regarder ce qui se fait éventuellement dans d'autres collectivités. Mais vraisemblablement, il n'y aura pas de clause de revoyure sous 8 jours, sauf si des éléments nouveaux lui permettaient d'accéder à cette demande. Cela me paraissait être une mesure de nature à rassurer notre tissu économique – je pense au monde des cafetiers - mais également à notre tissu associatif et sportif, que d'apprécier en temps réel, au bout de 8 jours, l'efficacité d'une mesure. Ne prenez pas au pied de la lettre la réponse de la Préfète, j'ai compris qu'elle était tout à fait provisoire. Attendons ensemble et patiemment l'évolution des indices,

qui pourra peut-être être de nature à satisfaire une telle demande. Mais je ne m'aventurerais pas du tout sur ce terrain-là.

Je vous confirme que, sous le pilotage de l'ARS, un centre de dépistage est activé depuis le mercredi 23 septembre dernier, Place des Quinconces à Bordeaux. C'est un site de 300 mètres carrés sous tente et qui a une capacité quotidienne actuelle et potentielle de 300 tests. Sachez que le site est conçu pour pouvoir accueillir jusqu'à 600 patients par jour. Il est donc appelé à une certaine potentialité, si le besoin s'en faisait sentir.

Un autre point concerne les opérations de contrôle. Il ne sert à rien de prendre des mesures aussi draconiennes soient-elles, si on ne se donne pas les moyens de les contrôler *in situ*. Concernant le port du masque, sachez qu'en permanence, une à deux équipes de Police municipale circulent à l'intérieur du périmètre, faisant l'objet par arrêté préfectoral de l'obligation du masque. Ils font essentiellement de la pédagogie, en incitant au port du masque, mais verbalisent également les comportements illicites.

Depuis le 1er septembre, 51 procès-verbaux ont été dressés par les équipages municipaux pour défaut du port du masque. Je sais qu'ils le font une fois que les mesures que je viens d'évoquer ont totalement échoué. Par ailleurs, une équipe de 21 médiateurs, en lien avec le GIP Médiation de Bordeaux Métropole, sensibilise la jeunesse des secteurs Nord et Sud de la Ville, notamment en distribuant des masques.

À compter du jeudi 1er octobre, un binôme de médiateurs Covid Centre-ville arpentera, dans la même démarche, les lieux de rassemblement. Un futur coordinateur de services civiques a déjà été recruté, ainsi qu'une médiatrice adulte, relais du Conseil local de Santé.

Mi-novembre, un groupe de 6 à 8 services civiques sera dédié à cette médiation Covid et encadré par le médiateur précédemment recruté, pour une mission de huit mois. Enfin, il y aura un renfort de stagiaires de l'IRTS, qui est à l'étude en ce moment.

En ce qui concerne les ERP, les Établissements Recevant du Public, la Police nationale, renforcée par des forces supplétives de sécurité, une trentaine de CRS en l'occurrence, contribue également aux actions de contrôle et de verbalisation. Je n'ai pas les chiffres aujourd'hui, ils n'ont pas été communiqués par la DDSP. Mais sachez en tout cas que ces contrôles et ces verbalisations sont actuellement effectifs.

Par ailleurs, des actions conjointes sont menées par la Brigade des débits de boissons, quant au respect de l'arrêté préfectoral et des gestes barrières dans les Établissements Recevant du Public, lesquelles ont conduit à la fermeture administrative de cinq établissements, dont trois fermetures sont toujours effectives.

En ce qui concerne les personnes vulnérables en situation de précarité, des mesures particulières s'appliquent aux structures hébergeant les personnes précaires sans domicile. Également, les mesures concernent plus particulièrement les personnes vulnérables, notamment les personnes âgées et isolées, qui sont inscrites sur les registres municipaux du Plan canicule. Un accueil physique, voire téléphonique, est maintenu, ainsi que des visites à domicile et le portage des repas qui sont proposables à ces personnes par les services sociaux de la Ville de Bordeaux, qui ont été renforcés à l'occasion de la période.

Concernant les transports en commun, brièvement, il y a une rame supplémentaire sur la Ligne A du tramway, qui était particulièrement congestionnée le matin aux heures de pointe. La Ligne 45 depuis Bouliac fait également l'objet d'un service supplémentaire le matin. Ensuite, il y a une augmentation de bus sur les horaires des lignes les plus chargées. Il est quand même important de préciser qu'il y a une désinfection des rames de tramway et des bus chaque nuit, ainsi qu'à chaque relève des conducteurs. Il y a une désinfection des rames, des barres de maintien, des boutons et des portes en journée, dans les stations fréquentées du centre-ville. J'ajoute que 40 distributeurs de gel hydro-alcoolique sont prévus dans certaines rames. Concernant les Lianes 1 et Lianes 9, l'action est en cours de déploiement pour octobre 2020.

Il y a une importante campagne de communication pour réduire les parcours de confort et promouvoir la marche à pied pour les trajets les plus courts. Notre gestionnaire de réseau s'engage à dissuader les Bordelaises et les Bordelais de prendre le tramway ou le bus en disant : « Souvent, vous les prenez sur des courtes distances qui sont parfaitement adaptées à la marche à pied ». C'est un message qu'on essaye de faire passer depuis longtemps, mais on profite de la situation de crise sanitaire pour accentuer ce message des vertus de la marche à pied, avec des communications aux stations les plus fréquentées et qui indiquent à chaque fois les temps de parcours à pied entre deux stations.

Il y a des équipes ambulantes bien visibles sur les quatre ou cinq grands pôles multimodaux, pour distribuer du gel et rappeler les gestes barrières, ainsi que pour promouvoir là aussi l'alternance de la marche pour

les trajets les plus courts. Il y a ensuite toute une campagne pour favoriser le recours au V3 et au vélo plus globalement.

Concernant les manifestations publiques, l'impact sur la Ville des mesures sanitaires prescrites par les arrêtés préfectoraux des 14 et 17 septembre derniers a eu pour conséquence l'annulation de 40 manifestations publiques, soit par les organisateurs eux-mêmes qui ont anticipé, soit par la Commission communale en charge de statuer sur les conditions de sécurité en lien avec la Préfecture, s'agissant de la validation des protocoles sanitaires y afférents.

Enfin, le dernier point porte sur le Plan de communication. Suite à l'annonce du Plan d'action préfectorale, une cellule de communication interservices a été mise en place par le Cabinet de Bordeaux Métropole, à laquelle participent la Préfecture, l'ARS, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole et les 28 communes de la Métropole, dont naturellement Bordeaux. Je ne rappellerais pas la vocation des autres acteurs que sont l'ARS, TBM et Bordeaux Métropole. Mais concernant la Ville de Bordeaux et les nouvelles règles dans l'espace public, du type de messages que vous avez peut-être vus puisque je pense qu'ils sont assez visibles, du genre « 10 Max » dans les parcs et jardins, avec un certain nombre de messages qui se veulent un peu forts et un peu interpellatifs, ces messages figurent sur les panneaux d'information grand format imposant le port du masque et sont disposés tout autour et dans le périmètre, ainsi que sur le mobilier urbain à l'extérieur du périmètre qui a été précisément mobilisé pour faire passer ce type de messages.

Je dirais en conclusion que l'ensemble des actions déclinées à l'échelle communale sous l'autorité du Maire s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action métropolitain de lutte contre l'épidémie de la Covid 19, lequel devra être cosigné dans les prochains jours par Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine et Monsieur le Président de Bordeaux Métropole.

Voilà, si vous voulez, les observations que je voulais faire avant le débat naturellement que nous allons avoir sur ce problème de la propagation du virus sur notre territoire. Anticipant un peu, et je ne sais pas si c'est le moment de le faire, mais je le fais et cela vous permettra peut-être de gagner du temps, où en est-on du Conseil scientifique, dont la perspective avait été déjà annoncée avant les élections municipales par l'ancienne municipalité ? Il est en cours de constitution. Par contre, nous avons décidé de lui donner une ambition beaucoup plus forte que ce Conseil scientifique avait été initialement envisagé. Je tiens à rappeler qu'il avait été proposé, sauf erreur de ma part, par Michèle DELAUNAY et mon prédécesseur, Nicolas FLORIAN en avait retenu l'idée. Ce Conseil scientifique sera donc moins une cellule de crise que ce qui avait été initialement envisagé. Nous, on souhaite vraiment en faire une cellule de projet beaucoup plus ambitieuse, persuadés que les crises sanitaires hélas ne sont pas derrière nous, loin de là. On va donc lui donner peut-être un rôle beaucoup plus préventif et beaucoup plus ambitieux que le simple rôle de Conseil scientifique ponctuel de réponse à la crise de la Covid 19.

Je ne vous indique pas encore aujourd'hui sa formation parce que c'est assez compliqué d'obtenir des professionnels – et pas seulement de la santé d'ailleurs – qui ont du temps à consacrer à ce Conseil. On a obtenu d'ores et déjà la réponse du Professeur Denis MALVY, qui est Chef du service épidémiologique au CHU de Bordeaux, qui est quand même une sommité nationale dans ce domaine-là. Il fera donc partie de ce Comité de résilience sanitaire. Et puis, on a également d'autres hospitaliers, médecins généralistes, voire d'autres professions pas forcément sanitaires, qui sont en train de nous donner des réponses pour participer à ce Conseil, dont la prochaine réunion devrait avoir lieu peut-être pas la semaine prochaine, mais la semaine d'après. En tout cas, nous sommes parfaitement conscients du fait qu'il y a une certaine urgence à réunir ce Conseil ou Comité de résilience sanitaire.

Voilà donc les quelques observations que je souhaitais faire sur la situation Covid 19. Ce n'est pas exhaustif, mais je pense avoir déjà été suffisamment long et je suis naturellement en mesure, ainsi que mes adjoints ou d'autres conseillers municipaux, de répondre à vos interrogations ou aux points que vous entendrez soulever au cours du débat que nous allons avoir.

Je donne maintenant la parole à ceux qui souhaitent s'inscrire. J'ai Thomas CAZENAVE, Fabien ROBERT et Nicolas FLORIAN. Nicolas FLORIAN et Fabien ROBERT, vous pouvez interférer l'ordre protocolaire des interventions, cela ne me gêne pas du tout. Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous et merci pour ces éléments d'informations actualisés, notamment sur les derniers chiffres qui montrent, s'il fallait encore s'en convaincre, la difficulté de la crise. Vous avez évoqué les taux d'incidence et les taux de positivité qui montrent à quel point nous sommes dans une situation critique sur notre territoire et plus particulièrement encore – je l'ai bien noté dans votre présentation, Monsieur le Maire – sur la Commune de Bordeaux plus qu'à l'échelle de la Métropole et sur notre territoire de la Gironde.

On traverse un moment difficile et je crois que cela appelle de notre part un esprit de solidarité, un peu de concorde et un peu de consensus. Je dois dire que j'ai étonné par votre prise de parole récente, notamment suite aux mesures que la Préfète a dû annoncer pour garantir que l'épidémie ne se propage pas trop vite, compte tenu de la situation qui est la nôtre.

J'ai noté que vous aviez souligné l'absence de concertation et je voudrais quand même vous renvoyer un peu la pareille, Monsieur le Maire. Je dois dire qu'à l'époque même du début de la première phase, alors que nous étions dans une campagne municipale, l'équipe municipale précédente, au moment de prendre des mesures, avait réuni les forces politiques locales et associé y compris les candidats. J'avais trouvé que cet état d'esprit correspondait bien à l'exigence qui nous était faite aux uns et aux autres pour essayer de travailler ensemble. Je dois dire qu'on n'a jamais été associé aux mesures que vous avez été amené à prendre sur le port du masque et d'autres sujets. Je regrette un peu cette absence de concertation, au-delà même du débat qui a lieu cet après-midi en Conseil municipal.

Sur vos propos qualifiant notamment les mesures difficiles prises par la Préfète de mesures brutales, je souhaite vous redire que la brutalité, Monsieur le Maire, est du côté du virus. Elle est du côté des malades. Elle est du côté des soignants. Elle est du côté des morts. Et alors qu'il faut que l'on fasse un effort collectif et bien sûr que c'est pénible et bien sûr que c'est difficile pour nous tous, pour les restaurateurs, pour les patrons de bar que vous avez évoqués, c'est un moment très difficile qui exige de nous qu'on essaye de se serrer les coudes. J'ai trouvé le fait de qualifier les mesures prises par la Préfète de brutales honnêtement décalé et tout à fait regrettable. Moi, je pense qu'il faut qu'on évite les polémiques inutiles parce qu'il faut qu'on évite le reconfinement et que ces mesures sont difficiles, mais elles n'ont comme unique objectif d'éviter le reconfinement.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à échanger avec vos collègues de l'Est de la France, qui ont connu à un moment un taux de positivité et d'incidence comparable à celui qu'on est en train de connaître, et qui ont dû prendre des mesures très fortes.

Je pense que le contexte qui est le nôtre nous impose collectivement d'éviter cet esprit de polémique et d'avoir un esprit de responsabilité. J'aimerais d'ailleurs dans ce contexte-là, au-delà de la présentation du contexte que vous avez pu faire, Monsieur le Maire, que vous nous disiez comment vous comptez accompagner la gestion de la crise à l'échelle de la Commune et aux côtés de l'État. Comment va-t-on accompagner les restaurateurs, les associations, le milieu sportif, le milieu culturel à côté de l'État, pour essayer de passer ce moment difficile ? Je souhaiterais que vous nous expliquiez comment vous travaillez, quels types de décisions vous êtes en train de préparer pour accompagner ces moments difficiles. Merci.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur CAZENAVE. Je commence par répondre à votre dernière question. On va tout à l'heure parler de politique ayant trait au développement économique. On abordera cette question de la façon dont la Mairie se situe par rapport à l'accompagnement des acteurs économiques, surtout dans la période particulièrement difficile que nous vivons. Au-delà de la crise Covid, il y aura la crise post-Covid. Croyez-moi et je pense que vous en aurez la confirmation tout à l'heure, nous sommes particulièrement mobilisés autour de l'aide à apporter aux acteurs économiques locaux pour traverser cette période, voire même au-delà et pour s'adapter aussi au nouveau contexte économique qui nous attend.

Par contre, je suis en désaccord total avec vous quand vous semblez me reprocher un manque de solidarité. Je suis très attaché à la solidarité, Monsieur CAZENAVE. Mais nous n'avons peut-être pas tout à fait la même vision de la solidarité. La solidarité n'exclut pas la liberté de parole et de commentaire. Je serai toujours un Maire solidaire, mais je serai toujours un Maire qui se permettra de commenter les positions de l'État. Il vous a sans doute échappé que, dans les commentaires que j'ai faits, je n'ai pas du tout commenté la position de Madame la Préfète qui n'est que la déclinaison locale et très impérative de décision nationale, d'un décret national.

J'ai essentiellement critiqué le caractère tout à fait jacobin. Et le Girondin que je suis, Monsieur Thomas CAZENAVE, vous le retrouverez toujours sur votre route pour critiquer les positions de l'État quand l'État se montre aussi jacobin et qu'il prend un certain nombre de mesures qui mériteraient une véritable concertation avec les élus locaux, avec les acteurs économiques locaux dont chacun s'accorde à dire – et pas seulement à Bordeaux, Monsieur CAZENAVE – que cette concertation n'a pas eu lieu.

Et à mon avis, la solidarité et l'efficacité sont beaucoup plus assurées, même si vous en doutez, quand il y a une acceptation sociale. Je pense que les mesures concernant notamment les cafetiers et les restaurateurs dans notre Ville auraient été beaucoup plus efficaces s'il y avait eu ne serait-ce qu'un minimum d'informations des gens concernés, plutôt que le couperet d'un décret national, dont on a demandé au Préfet de le décliner localement.

Concernant ensuite les réunions, j'en parlerai après les interventions de – je ne sais plus quel est l'ordre protocolaire – de Nicolas FLORIAN à qui Fabien ROBERT cède son tour de parole. Vous aurez la parole après, Monsieur Thomas CAZENAVE.

Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN

Je me permets de sortir le masque. Monsieur le Maire, Chers Collègues, d'abord vous remercier de votre brève présentation. Quand je dis « brève », elle n'est pas sur la durée, mais sur l'épaisseur des informations que vous nous transmettez. J'en profite pour remercier Thomas CAZENAVE d'avoir rappelé – cela m'évite de le faire – une époque pendant le confinement et sous la précédente municipalité que j'avais l'honneur de conduire, où il y avait plus d'échanges, plus de discussions entre les différents responsables politiques ou en tout cas ceux qui siégeaient au Conseil municipal ou même qui avaient des ambitions municipales comme vous.

Au-delà de cette question de forme, je regrette que sur ce qui s'est passé depuis quelques semaines, on soit dans un mutisme absolu de votre part. Quand on vous interroge, vous ne faites que reproduire d'ailleurs la litanie des mesures qui sont prises par l'État et Madame la Préfète. Pareil, je rejoins Thomas CAZENAVE sur le fait que je vis assez mal que le premier magistrat de la Ville aille de concert avec d'autres élus de France et de Navarre qui critiquent des décisions certes contraignantes, certes pénibles, mais des décisions qui n'ont que pour seul objectif de préserver la santé publique. Thomas CAZENAVE a raison là-dessus, quand vous parlez de solidarité, il y a les mots et il y a les actes. Et il faut que l'on fasse attention et que vous fassiez attention. Vous êtes en responsabilité. Vous êtes le Maire de la plus grosse Ville d'Aquitaine, de 250 000 habitants. Vous avez rappelé des chiffres très détaillés sur le niveau de circulation de la maladie.

Il faut faire très attention aux mots. Les mots ont un sens. Face à une population qui peut être troublée, perturbée, avec un très fort coefficient d'anxiété dans cette situation, il ne faut pas laisser l'impression qu'il y aurait quelque part une faille entre des décisions prises en haut – ce sont vos termes, l'État jacobin – et des mesures à prendre en bas, c'est l'État girondin. Et là, j'appelle vraiment votre sens des responsabilités de bien mesurer les déclarations que vous faites et de ne pas alimenter un état d'esprit dont on voit qu'il fleurit de plus en plus sur des gens qui seraient tentés de se rebeller, d'aller vers une forme de désobéissance. Le port du masque, non, ce n'est pas dangereux ! C'est pour protéger sa santé et celles des autres. Je vous épargne toutes les autres sorties que nous pouvons entendre ici ou là de la part de certains de nos concitoyens qui sont un petit peu perdus par rapport à tout cela.

Au-delà de ce que je viens de dire, ce que nous regrettons dans le groupe et les élus, c'est la forme. Je n'insisterai pas, mais je me souviens d'une époque où vous m'écriviez régulièrement pour me proposer un certain nombre d'actions – je vais y revenir d'ailleurs – et que vous regrettiez un manque d'échanges. Là, il faut attendre un courrier qu'on vous adresse et une séance du Conseil municipal où on nous adresse un document certes complet, mais qui est très administratif. Tout ce que vous nous avez écrit, il suffit d'écouter les conférences de presse ici ou là ou d'aller sur le site de l'ARS pour savoir quel est le niveau de circulation du virus ou le nombre d'hospitalisations tous les jours. On le sait.

On attend autre chose. Ce que je veux dire et ce qui m'inquiète, ce qui nous inquiète, c'est un manque d'anticipation et de réactivité de la Municipalité face à la situation. Vous nous dites : « On mène des actions ». Lesquelles ? Concrètement, que fait-on aujourd'hui pour accompagner et garantir la sécurité sanitaire ? Est-ce que vous êtes en discussion avec les autorités sanitaires pour déployer, comme cela avait été demandé en son temps, par vous comme par d'autres, des tiers-lieux pour accueillir des gens qualifiés

de « facteurs à risque » ou en quatorzaine ? Est-ce que c'est toujours à l'ordre du jour ? Est-ce que vous le déployez ?

Quand on parle d'accompagner et de garantir la sécurité sanitaire, quels sont aujourd'hui les moyens déployés par la Ville en termes de protection ? Je pense notamment au masque. Souvenez-vous d'une époque où Bordeaux Métropole, sous l'impulsion de son Président et du Maire de Bordeaux de l'époque, avait doté toute la population de masques dits « lavables » à l'époque. Aujourd'hui, on nous explique qu'il faut des masques dits « chirurgicaux ». Très bien. Quelles sont les mesures qu'on compte mettre en place, si la situation est pérenne - il ne faut pas le souhaiter, il faut le redouter - quelles sont les mesures, notamment pour les publics les plus fragiles en termes de dotations, de gels et de masques pour se protéger ? On n'a pas une seule information là-dessus.

Comment organise-t-on la solidarité sur notre territoire ? Que se passe-t-il aujourd'hui en termes de solidarité alimentaire, de solidarité autour de la solitude ? Alors, vous nous parlez d'un plan canicule avec des appels. Je me souviens de certains de vos documents, il y a encore quelques semaines, expliquant qu'il fallait appeler toutes les personnes âgées. Est-ce que cela a été fait ? Vous me dites oui, mais il faut nous l'écrire officiellement. Je vous crois dans vos intentions. J'entends vos intentions et je peux même aller jusqu'à vous faire confiance sur les déclarations que vous faites. Mais à un moment ou à un autre, on a aussi besoin d'éléments plus factuels, plus objectifs et concrets sur votre politique.

Que se passe-t-il dans nos crèches, nos EHPAD et nos écoles ? J'ai lu ou entendu ici ou là que, dans les écoles de Bordeaux, certaines étaient fermées, que des classes étaient fermées. Est-ce que c'est le cas ? Je n'ai aucun élément. Nous n'avons aucun élément tangible, nous permettant d'infirmer ou confirmer cette information.

Pareil, il ne s'agit pas de ressasser le passé, mais j'ai retrouvé un courrier que vous m'aviez adressé avec vos collègues le 7 mai, où vous faisiez un certain nombre de propositions. D'ailleurs, certaines avaient été reprises dans le plan que nous avions présenté en séance de commission réunie. Depuis le début du mois, je me disais naïvement qu'il y avait sûrement des actions que vous préconisiez à l'époque, qui avaient dû être nécessairement engagées. Je me souviens de vos propositions sur le recensement et la communication de la liste des commerçants qui vendent des masques. Est-ce que cela a été fait ? L'avez-vous fait ou prévoyez-vous de le faire ?

Je me souviens d'une proposition assez intéressante, peut-être compliquée à mettre en œuvre, s'agissant de l'école, de pouvoir accompagner dans les parcs et les jardins les professeurs des écoles qui ne pouvaient pas faire classe dans leur établissement. Est-ce que cela, c'est à l'ordre du jour des propositions que vous pourriez faire ? Nous n'avons aucune information.

Une autre proposition que vous faisiez à l'époque et qui paraissait là aussi frappée du bon sens, même si je comprends bien que la contingence financière puisse bloquer, c'était de tester systématiquement les enfants avec symptômes pour effectuer un suivi sanitaire de ceux ayant été en contact avec des personnes malades. Est-ce que cela a été fait ?

Vous aviez aussi proposé – je ne sais pas si vous l'avez mis en œuvre depuis que vous êtes en responsabilité – de mettre à disposition le Camping du Lac pour les personnes vivant dans des conditions d'hygiène dégradées, notamment autour du lac de Bordeaux. Est-ce que vous l'avez fait ?

De façon plus générale, quelles sont les mesures que vous comptez prendre par précaution ou anticipation, face à une situation dont on sait qu'elle pourrait très bien se dégrader dans les semaines qui viennent ? Qu'est-ce qu'il est prévu très concrètement sur l'espace public ? Nous n'avons aucune information concrète sur ce qui se passe et les décisions que vous pourriez prendre.

Organiser les déplacements et les mobilités, c'est certes de la compétence de Bordeaux Métropole. Mais là aussi, je vais vous épargner la longue liste des propositions que vous aviez faites au mois de mai et au mois de juin sur les aménagements à faire sur la Ville. Lors de votre dernière conférence de presse, j'ai bien compris que vous proposiez 30 kilomètres d'aménagement cyclable, là où nous avions adopté un plan de 25 kilomètres. Où sont ces 5 kilomètres supplémentaires et est-ce qu'ils correspondent à toutes les propositions que vous nous aviez faites au mois de mai, en nous demandant d'ailleurs de les exécuter immédiatement ? Je voudrais le savoir. Nous voudrions le savoir.

Qu'est-ce qui est fait en matière d'économie et de commerce local ? J'entends les propositions que vous pourriez peut-être faire, mais elles restent assez vagues. Une cellule de contact, très bien. Sûrement, c'est bien d'aller au contact des gens. Mais enfin, j'ai en souvenir que ce travail avait déjà été engagé, tant par

les chambres consulaires que par des grands services, que ce soit des services de l'agglomération ou des services de la Ville. Si vous pouvez apporter une plus-value à tout cela, c'est heureux. Mais est-ce vraiment suffisant ?

Et parmi les propositions très concrètes que nous souhaiterions faire, c'est que nous avons adopté à l'unanimité une délibération au mois de juillet, pour exonérer tous nos commerçants et nos restaurateurs des droits de place, des droits de publicité qui vont s'arrêter le 18 octobre. Si nous devons attendre le prochain Conseil municipal pour proroger cette mesure, nous serons hors délai. Alors, le Code Général des Collectivités Territoriales pourra toujours vous donner l'occasion de le faire par une décision municipale. Mais pourquoi dès aujourd'hui, ne proposerions-nous pas une délibération remise sur table, proposant de proroger l'exonération des droits de place pour nos commerçants, restaurateurs ou bars ? Vous intervenez, depuis quelques jours, pour dire combien vous regrettez les décisions de l'État là-dessus. Essayez de trouver des solutions pour l'accompagner. Est-ce que vous allez maintenir les droits d'extension sur l'espace public, que nous avions accordés collectivement – vous en étiez d'ailleurs d'accord à l'époque – à ces mêmes restaurateurs et à ces mêmes bars dans les semaines qui viennent ? Si j'avais l'esprit un peu vinaigré, mais ce n'est pas mon état d'esprit parce que les propos sont graves…

(*Brouhaha dans la salle)*

M. FLORIAN

… non, mais tout ce que je dis, je transmettrai à chacun d'entre vous le courrier que m'avait adressé Monsieur Pierre HURMIC à l'époque où il était dans l'opposition et toutes les propositions qui étaient faites. Ce serait bien de vous en inspirer ou en tout cas peut-être de les exhumer.

Je serais tenté de vous poser la question des terrasses : j'entends votre position sur les terrasses chauffées, pas chauffées. Est-ce que cela ne vaut pas le coup d'en reparler, de ne pas avoir une posture de principe sur ce sujet et d'accorder un peu de répit à nos commerçants dans les semaines qui viennent et les mois qui viennent sur ces questions ?

Pareil sur la culture et les animations, qu'avez-vous prévu de faire dans les jours et les semaines qui viennent ? Comment se passe la gestion de nos ressources humaines, de nos personnels ? Quel est aujourd'hui l'état d'esprit ? Est-ce qu'on a des personnels qui sont impactés ? Est-ce qu'on a des personnels qui sont en droit de retrait ? Comment fonctionne le service public municipal, depuis quelques semaines ou depuis quelques jours ?

On vous remercie du document synthétique que vous nous avez transmis, mais on attend de vous un petit peu plus de réactivité, d'anticipation et d'actions très concrètes sur ce que peut ou ce que doit faire la Municipalité dans une période très difficile. Comme je vous le disais tout à l'heure et comme cela a été dit précédemment sur cet impératif de solidarité, on peut tout se dire entre quatre yeux dans un bureau. Moi non plus, je n'ai pas toujours été d'accord avec les décisions de l'État. Mais j'ai toujours veillé à ne pas l'exprimer publiquement pour ne pas troubler la population. Jamais, Monsieur HURMIC ! Et vous pouvez reprendre toutes les déclarations. Il m'est même arrivé de revenir sur des idées que j'avais à l'époque, pendant la crise du Covid. Je suis revenu dessus pour ne pas troubler le débat public et ne pas mettre en difficulté les décisions de l'État.

On peut tout se dire entre quatre yeux, mais vis-à-vis de l'opinion publique, notre population est très fragile, elle est inquiète et ce n'est pas le moment d'alimenter des spéculations sur le bien-fondé de mesures qui n'ont qu'un sens qui est de préserver la santé publique.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur FLORIAN. Je répondrai à votre intervention après la deuxième intervention de votre groupe, que va faire tout de suite Fabien. Il y en a une troisième aussi. S'il y en a quatre ou cinq, on peut y aller aussi. Donc Marik FETOUH après.

Je me permettrai simplement de vous rappeler, Monsieur FLORIAN, que le temps de parole qui était dans le Règlement intérieur qui était le vôtre, était de 5 minutes par intervention et qu'il s'applique à tout le monde, y compris aux anciens maires, sauf erreur de ma part. Je tiens donc à le rappeler parce que vous

faisiez partie de ceux qui étaient particulièrement vigilants pour nous imposer ce temps de parole. Je pense que vous avez parlé à peu près 12 minutes. Le temps qui vous était imparti était de 5 minutes.

Fabien ROBERT, vous avez la parole. Fabien ROBERT a la parole et lui seul. Merci Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

Vous ai-je déjà coupé la parole quand vous vouliez intervenir ?

M. LE MAIRE

Allez-y, Monsieur ROBERT !

(Dans la salle sans micro : c'est l'apprentissage de l'opposition.)

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vais prendre quelques secondes de mes 5 minutes pour dire ce que Nicolas FLORIAN tente de dire, à savoir que je n'ai pas souvenir qu'il vous ait interrompu une seule fois quand vous dépassiez vos 5 minutes, ni vous d'ailleurs, ni aucun autre membre de l'opposition à l'époque et je crois que j'étais bien assis pour observer la situation.

(Brouhaha dans la salle, sans micro)

M. LE MAIRE

Allez-y, Monsieur ROBERT.

M. ROBERT

Je vais y aller quand vos collègues auront terminé de rire, peut-être.

M. LE MAIRE

Allez-y, Fabien ROBERT et lui seul a la parole.

M. ROBERT

Merci Monsieur le Maire. Vous nous donnez un document intitulé « Présentation de la situation Covid » et effectivement, on s'aperçoit que c'est bien une présentation avec des éléments intéressants et on vous en a remercié à plusieurs reprises, avec néanmoins aussi une légèreté compte tenu à la fois de la situation, mais aussi de l'ampleur que représentent les actions à déployer.

Je souscris absolument et totalement à ce qui a été dit, à la fois par Thomas CAZENAVE et Nicolas FLORIAN. Il y a des domaines complets qui sont absents du document - et j'en évoquerai un en particulier, vous vous en doutez - qui sont absents du document parce qu'il ne s'agit effectivement que d'une présentation de la situation sanitaire et autrement dit, de données que nous connaissons ou que nous connaissions peu ou prou.

Monsieur le Maire, comprenez tout de même que lorsque nous étions à votre place et que nous prenions le temps de vous donner des documents, je m'en rappelle assez bien, ce n'était jamais suffisamment à l'avance, ce n'était jamais suffisamment complet, ce n'était jamais suffisamment bien, mais en tout cas, c'était beaucoup plus complet que ce que l'on a aujourd'hui. La situation était difficile, au moins autant qu'elle ne l'est aujourd'hui. Néanmoins, nous ne pouvons pas totalement oublier cette situation-là.

Vous dénoncez le manque de concertation de l'État. J'aurais envie de vous dire : « Charité bien ordonnée commence par soi-même ». Concertez un peu votre opposition, peut-être pas aussi souvent qu'on l'a fait à l'époque avec vous puisque c'était peu ou prou une réunion téléphonique tous les 15 jours ou trois semaines, mais au moins pendant les trois premiers mois de ce mandat, nous aurions pu échanger sur cette situation.

On n'est pas très convaincu concernant vos arguments sur le Conseil scientifique. Vous prenez du temps pour lui donner plus d'ambition. Je crois qu'en trois mois, on aurait pu au moins organiser une réunion de ce Conseil, dont la composition avait été actée.

M. LE MAIRE

Vous ne l'aviez jamais fait, vous.

M. ROBERT

Non, mais je ne suis pas polémique à propos de cette idée. On était d'accord avec. Nicolas FLORIAN a lancé les courriers d'invitation. On aurait pu avoir une première réunion. On avait nous-mêmes des premières réponses positives. Il n'y a pas que Monsieur MALVY qui avait répondu, Monsieur le Maire.

Je crois donc que l'on aurait pu d'ores et déjà réunir cette instance, lui donner une ambition plus forte, nous aurions été d'accord, mais on n'est pas tellement convaincu par vos arguments d'attente.

Nous nous engageons à faire des propositions régulièrement à produire et, à ce titre, je voudrais vous dire qu'il manque dans ce document un pan complet sur la situation des acteurs culturels de mon point de vue. Vous n'y êtes pas insensible. Je crois que personne ne l'est ici. Pendant la période de confinement et de déconfinement, nous avions imaginé trois étapes de soutien au monde de la culture, avec d'abord un fonds d'urgence. Nous l'avons déployé. Il était ambitieux, un million d'euros. Vous l'avez poursuivi. Il y a encore des subventions aujourd'hui. Il a été extrêmement utile pour éviter que certaines structures ne disparaissent.

Deuxièmement, des commandes dès cet été, là encore, avec des conditions sanitaires difficiles. Mais vous avez poursuivi ce plan d'animation estivale « Un été à Bordeaux », qui a porté ses fruits.

Il faut rapidement enclencher la troisième étape. Et cette troisième étape pourrait se faire sans attendre nécessairement des Assises ou les États généraux. On les appelle comme vous voulez. C'est une bonne chose. Nous aussi, nous les proposions. Mais sans attendre, nous avons besoin aujourd'hui de soutien des acteurs culturels qui sont encore plus impactés par les dernières annonces de l'État.

Je ne me livrerai pas ici, comme vous avez pu le faire, à des critiques à cet endroit. Je comprends les règles. Mais les dispositifs d'accompagnement doivent être adaptés. Nous proposions de lancer une commande publique artistique avec l'État. La Ministre de la Culture vient d'annoncer une augmentation de près de 5 % du budget du Ministère. C'est historique. Peut-être faut-il rapidement se rapprocher de l'État pour essayer de créer ce fonds exceptionnel de commande publique artistique pluridisciplinaire. Peut-être faut-il aussi envisager des soutiens aux recettes qui n'ont pas lieu puisqu'un certain nombre d'évènements ont été annulés.

Enfin, pour être là aussi très concret, certains lieux sont ouverts, d'autres ne le sont pas parce qu'ils n'ont pas le droit d'ouvrir. Le public est un peu perdu. Je crois que la Collectivité pourrait tout simplement dire ce qui est ouvert, ce qui n'est pas ouvert en ce moment et communiquer sur l'offre culturelle disponible dans la Ville et dans la Métropole.

Enfin, un certain nombre de grands opérateurs nous ont d'ores et déjà envoyé leurs comptes, vous le savez bien. Je pense à l'Opéra, je pense à la Cité du Vin. Ils attendent là aussi des confirmations d'engagement financier pour des sommes significatives, mais nécessaires.

Voilà, ce sont des propositions extrêmement concrètes. Je crois qu'on ne peut pas se permettre d'attendre face aux cris d'alarme des artistes et du monde culturel qui nous remontent quotidiennement. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE

Merci Fabien ROBERT. Philippe POUTOU et Marik FETOUH après. Philippe POUTOU avait demandé la parole avant vous. Je répondrai globalement aux interventions qui vont dans le même sens, au moins pour les deux dernières. Vous auriez pu d'ailleurs vous dispenser du doublon. Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Nous aussi…

(*Brouhaha dans la salle)*

M. LE MAIRE

Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Dès que la droite est calmée, je peux… Oui, nous, on voudrait formuler une critique du plan d'action anti-Covid. Mais cela dépasse bien la responsabilité de la Mairie. Nous, on voudrait critiquer la Préfecture, on voudrait critiquer l'ensemble des collectivités territoriales. Ce que l'on a déjà dit d'ailleurs, que ce soit en conférence de presse ou dans d'autres réunions, c'est qu'il y a en fait une aberration dans ce plan anti-Covid. On voit des mesures d'interdiction, de limitation des possibilités de faire des réunions, de faire du sport et tout cela. On voit des tas de choses qui se passent comme cela, des verbalisations, des contrôles policiers. On voit beaucoup de choses comme cela, mais on ne voit pas de réponse réellement de santé ou sanitaire. On sait par exemple qu'on a un système hospitalier et un système de santé globalement limités ou en tout cas avec un manque de moyens, on l'a vu au printemps dernier, et on ne voit pas aujourd'hui des mesures qui se traduiraient par un renforcement du système de santé, par des embauches ou des recrutements dans les hôpitaux ou même parler d'un service public de santé de proximité.

Nous pensons par exemple que dans les quartiers, il faudrait envisager de mettre en place des dispensaires de santé, qui pourraient aider notamment sur le dépistage puisqu'on voit que les laboratoires sont complètement débordés. On a vu qu'il y avait un stand mis en place aujourd'hui aux Quinconces, qui regroupait les deux anciens des quais et de La Victoire, mais on sait très bien que cela ne suffira pas.

Donc comment se fait-il qu'il n'y ait pas de réponse d'ampleur qui permette de s'assurer qu'il y ait la possibilité de faire face à une éventuelle épidémie qui reviendra en force, parce qu'on est dans ce suspens-là ? Est-ce que cela va être vraiment un retour de l'épidémie ? Est-ce que cela va faire mal ou pas ? Ce que l'on trouve aberrant, c'est cela. C'est qu'il n'y a pas de moyens qui sont donnés. En tout cas, on ne les voit pas.

Alors, cela dépasse évidemment la critique que l'on pourrait faire envers la décision de la Mairie de Bordeaux. C'est carrément l'ARS, le CHU, l'État et la Préfecture. Que font-ils de ce côté-là pour répondre à d'éventuels besoins d'urgence ? Il n'y a rien. Encore une fois, on est toujours sur des mesures qui culpabilisent la population et qui essayent de mettre une sorte d'ambiance de peur, même s'il faut s'inquiéter de la situation.

Il y a donc cette critique de fond. Ensuite, il y a aussi quelque chose qui nous révolte et qui est : « En quoi est-ce une mesure anti-Covid que d'expulser des squats aujourd'hui et de remettre à la rue des familles qui essayent de se mettre à l'abri ? » Enfin voilà, on ne comprend pas. Il y a quelque chose qui ne va pas du tout. Soit on considère qu'il faut effectivement loger les gens, faire en sorte qu'ils soient à l'abri et donc du coup, quand il y a des squats, quand il y a des tentatives de reloger des gens qui sont aujourd'hui dans des situations très précaires, on ne voit pas pourquoi la Police arrive ou la Préfecture viendrait en disant : « On les met dehors ». Ce sont aussi des mesures contradictoires. De ce point-là, les collectivités territoriales auraient un rôle à jouer aussi et là, cela ferait partie des mesures d'urgence : « Comment reloge-t-on, comment met-on tout le monde à l'abri ? » Du coup, cela pose le problème de la possibilité des collectivités territoriales et notamment de la Mairie de pouvoir réquisitionner et de loger tous celles et ceux qui se retrouvent en situation précaire. C'est donc complètement lié à un plan qui pourrait répondre à

la question de la crise sanitaire. C'est un peu tout cela qu'on essaye de dire, de critiquer en montrant qu'il y a des possibilités. Il s'agit évidemment de mettre des moyens, de mettre de l'argent.

Là, la droite parle beaucoup de la culture. Tant mieux parce que nous aussi, nous pensons que c'est important. On a vu le cri d'alarme lancé par Pola, que j'ai d'ailleurs lu au Conseil métropolitain. Il y a une urgence effectivement. Il y a tout un milieu culturel qui est peut-être en train de mourir ou de se casser la gueule. Donc comment y répond-on ? Mais il n'y a pas que cela. On sait que l'ensemble de la population et l'ensemble des droits sont aujourd'hui dans des situations très précaires.

Le problème posé est donc celui-ci : « Quelle est la politique aujourd'hui pour répondre à ces urgences sociales-là, que ce soit la question du logement, la question de l'alimentation ? » On sait qu'une partie de la population est aussi dans des situations très précaires de ce point de vue-là. Il y a également la culture. Mais c'est une question de répartition des moyens et une question de droits pour la population parce que – et je finirais là-dessus – CAZENAVE ou d'autres se sont plaints. C'est vous qui critiquiez le fait qu'il n'y ait pas de concertation. Du coup, cela disait que oui, il faut la concertation avec les élus.

Mais nous, nous disons qu'il faut la concertation avec la population. On pense que dans la crise actuelle, les mesures ne peuvent pas se prendre contre la population. Elles ne peuvent pas se prendre avec de la menace, à coups d'amendes et tout cela. Elles doivent se prendre en essayant de s'appuyer sur le tissu associatif, en s'appuyant sur les centres d'animation, sur tout ce qui peut exister aujourd'hui de collectif dans la société et dans les quartiers. C'est ainsi que l'on renforce cette collaboration-là, que l'on renforce la solidarité. Du coup, c'est une concertation avec toute la population pour faire en sorte que les choix et les décisions soient prises par en bas aussi et pas uniquement des mesures qui s'imposent d'en-haut et qui deviennent donc disciplinaires et répressives.

M. LE MAIRE

Merci Philippe POUTOU. Marik FETOUH et je répondrai ensuite à toutes les interventions.

M. FETOUH

Oui, je serai bref. Je trouve un peu dommage d'avoir ce débat sur le Covid en l'absence de l'Adjointe en charge de la santé. J'ai cru comprendre qu'elle allait nous rejoindre. Peut-être aurait-on pu différer le débat ? C'est un peu dommage. C'est sa compétence. Elle a sûrement des réponses à nous apporter également.

Ce que je voulais dire, c'est que le plan de communication que vous avez annoncé arrive tardivement. L'épidémie ne s'est pas arrêtée pendant l'été. On manque cruellement d'informations. Donner des informations au Conseil municipal, c'est bien, auprès de la population, c'est mieux. La pédagogie est importante. La Ville de Bordeaux a une Direction de la Communication, elle a un site, des réseaux sociaux, un réseau d'affichage. Passer par la Métropole, c'est sûrement un bon moyen d'avoir des messages cohérents, mais c'est peut-être aussi moins réactif. Je pense donc qu'on aurait pu mieux faire.

Je donnerai un seul exemple. Il y a une ligne d'écoute et de soutien psychologique qui a été mise en place par notamment l'Hôpital Charles Perrens pendant le confinement, qui permet aux gens de pouvoir exprimer leur angoisse, leur stress par rapport au Covid, par rapport aux conséquences économiques de la crise. Cette ligne téléphonique existe encore et personne ne le sait parce qu'il n'y a plus de communication de la Ville dessus. Et vous avez des gens qui sont aujourd'hui dans un stress post-traumatique, qui sont extrêmement en fragilité et qui n'ont plus accès à ce service parce qu'il n'y a plus de communication. C'est extrêmement dommage.

Sur les mesures qui ont été annoncées, je rejoins ce qu'ont dit mes collègues, Thomas CAZENAVE et Nicolas FLORIAN. Ces mesures sont difficiles, mais elles sont nécessaires. On peut avoir des questionnements et moi-même, j'ai interrogé l'ARS sur les raisons de la fermeture des salles de sport par exemple. L'ARS a tout à fait bien voulu me donner des éléments de réponse. Je ne suis pas sûr que le rôle d'un Maire soit de critiquer les décisions de l'État, car cela ajoute de la confusion à la confusion. Je pense que le rôle d'un Maire est plutôt d'accompagner les décisions de l'État, même quand elles sont difficiles, de les expliciter pour garantir la sécurité et la santé publique.

Dans cette crise, l'heure est à l'union. Vous avez parlé vous-mêmes d'acceptabilité sociale, le fait que la population accepte les mesures. Bien évidemment que quand le Maire les critique, l'acceptabilité sociale est moins forte.

Je voulais terminer par une proposition. Vous n'êtes pas sans savoir que l'ancien Directeur général de l'ARS, Michel LAFORCADE, est parti à la retraite après plusieurs années passées dans notre région. Il a beaucoup œuvré pendant la crise et on lui doit notamment le fait que la Région Nouvelle Aquitaine soit une des moins touchées pendant la première vague de Covid 19. La temporalité est un peu complexe, mais je pense qu'on aurait les moyens d'organiser une remise de médaille de la Ville de Bordeaux, ce qui est l'usage dans ces cas-là, en respectant les mesures barrières, notamment par exemple à l'Athénée Municipal ou à l'Auditorium.

Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE

Encore une intervention ?

MME SIARRI

Oui, Monsieur le Maire. Je serai très rapide. Marik FETOUH a parlé de Chantal BERGER et de Charles Perrens. On sait qu'en France, 12 % des Français ont un rapport difficile et en tout cas sont suivis pour des troubles psychologiques et psychiatriques. On sait que cette crise de la Covid génère un niveau d'angoisse insoupçonné et non tracé correctement. On sait que pendant cette période de confinement, il y a eu beaucoup de ruptures de soins, notamment de personnes en très grande difficulté sociale. On sait que ces ruptures de soins ont généré des explosions de violence.

Il me paraît absolument urgent et déterminant de réunir le Conseil local de la santé mentale avec l'ensemble de ses professionnels - Chantal BERGER avait accepté de siéger au Conseil scientifique, mais elle est également spécialiste des addictions – pour pouvoir mesurer à quel point aujourd'hui, les individus qui étaient suivis le sont encore ou pas et pour voir comment, dans le cadre d'une médiation santé, on pourrait se rapprocher des individus qui sont, aujourd'hui, en vraie décompensation et présentent, pour eux-mêmes comme pour un certain nombre de leur entourage, des véritables risques.

M. LE MAIRE

Merci. Une dernière intervention pour le groupe FLORIAN.

M. CHABAN-DELMAS

Oui, Monsieur le Maire, merci. Je vais être très bref, pour essayer d'équilibrer vos comptes chronométriques qui sont visiblement tenus avec une grande rigueur. Juste pour vous dire que cette vague à laquelle on fait face actuellement n'est pas du tout du même type que celle à laquelle on a fait face au printemps. Celle au printemps était beaucoup plus rapide, beaucoup plus submersive, alors que celle à laquelle on fait face actuellement est beaucoup plus insidieuse, lente et progressive. Ce ne serait même pas une vague si on devait prendre une image, mais ce sont plutôt des sables mouvants. C'est-à-dire qu'on est déjà dedans, on a les pieds en plein dedans et plus on bouge et plus on s'enfonce.

Alors, si vous attendez d'avoir une vague qui s'apparenterait à un tsunami comme en mars pour réagir, il sera déjà trop tard. J'aimerais donc que vous nous disiez aujourd'hui : « Écoutez, merci pour toutes ces interventions, j'ai pris conscience de la gravité et en préparation du prochain Conseil ou à l'occasion d'un Conseil extraordinaire, je propose un plan d'urgence », mais quelque chose de frappant. Les Bordelaises et les Bordelais n'entendent rien. Ils sont totalement amorphes. Ils n'ont aucune information. Alors, *a minima*, donnez des informations et dans le meilleur des cas aussi, essayez de ne pas contredire les directives de l'État.

M. LE MAIRE

Je ne les contredis pas.

M. CHABAN-DELMAS

Les gens ne comprennent rien. Les gens ne comprennent plus rien.

M. LE MAIRE

Je vais répondre et puis, je passerai la parole aux adjoints. Le mérite de vos interventions – je vous en remercie – est d'avoir soulevé un certain nombre de problématiques que je qualifierais de thématiques, que je n'ai pas abordées volontairement dans mes propos qui étaient très généralistes. Mais effectivement, dans la mesure où vous nous interpellez sur des points précis, je demanderai à mes adjoints concernés par ces thématiques-là de répondre à vos questions très précises sur ce terrain-là, dont je vous remercie.

Je commencerai par répondre à Nicolas FLORIAN, d'abord pour lui donner un conseil. Cessez d'être nostalgique de ce que vous avez fait et de ce que vous pensez avoir fait mieux que nous. Pensez que des élections ont eu lieu entre-temps et qu'une majorité de Bordelais ont considéré que ce que vous faisiez ne leur convenait manifestement pas.

Si vous partez sur 6 ans - je sais que vous êtes en conquête pour 2028, cela ne m'a pas échappé - mais si vous restez dans cet esprit de nostalgie en nous rappelant à chaque Conseil municipal que ce qu'on faisait avant était mieux, j'ai peur que vous soyez malheureux et je ne veux surtout pas votre malheur, Nicolas FLORIAN, au moins votre malheur personnel. Je vous trouve aussi, Nicolas FLORIAN, si vous le permettez, particulièrement gonflé.

M. FLORIAN

Ne soyez pas obséquieux, Monsieur HURMIC !

M. LE MAIRE

Vous n'avez pas la parole, Nicolas FLORIAN. Autorisez-moi à vous répondre avant. Vous aurez la parole en temps utile. Je vous trouve particulièrement gonflé. Vous m'avez écrit en me disant : «Il faut réunir les présidents de groupe pour parler de la situation ». J'ai réuni les présidents de groupe hier, on a pu discuter de tous les sujets possibles et imaginables. Je note que tous les présidents de groupe étaient présents, sauf vous. Pas même excusé !

M. FLORIAN

Ce n'était pas à l'ordre du jour, arrêtez de mentir !

M. LE MAIRE

Il n'y avait pas d'ordre du jour. C'était un ordre du jour où on pouvait parler… Nicolas FLORIAN, vous n'avez pas la parole, je le rappelle. Vous n'avez même pas eu la correction de vous excuser. Nous vous avons attendu et je parle sous le contrôle des autres présidents de groupe. Nous avons eu la correction de vous attendre avant de commencer cette réunion de présidents de groupe, que vous avez souhaitée *urbi et orbi* par voie de presse : « Je veux une réunion des présidents de groupe ». Vous n'avez même pas la correction de venir.

Alors, je ne l'ai su que le soir, vous faisiez en même temps une conférence de presse. Franchement, où sont les priorités ? Ne me reprochez pas un défaut de concertation alors qu'au moment où je concerte, notamment sur l'organisation de ce Conseil municipal, vous préférez faire une conférence de presse dont je ne crois pas qu'elle présentait un degré d'urgence extrême. Donc si vous voulez aborder ce terrain-là de la concertation, je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous, mettez-vous cela bien en

tête une bonne fois pour toutes et essayez d'être un peu correct quand on en organise et de nous informer à l'avance du *boycott* ou du non *boycott* de ces réunions de concertation.

Ensuite, je ne répondrai pas un par un parce que vous êtes tous intervenus, les trois élu.e.s de la majorité en tout cas et Alexandra SIARRI un peu moins. Mais enfin, en tout cas, Fabien ROBERT et Marik FETOUH, pour dire que vous étiez tous sur la même position, ce qui n'avait rien d'étonnant. On va donc vous répondre globalement. Des adjoints vont prendre la parole pour vous répondre. Je donnerai la parole à Thomas CAZENAVE s'il le souhaite. Je répondrai à Philippe POUTOU. Les questions qu'il pose sont effectivement de bonnes questions parce que l'adaptation de notre secteur hospitalier en cette période de crise est une vraie question. Je constate en tout cas que cela n'est absolument pas entre les mains de la municipalité bordelaise et que le débat que vous soulevez est un débat légitime, mais un débat national.

Vous soulevez aussi longuement le débat des squats, que vous avez également soulevé à l'occasion d'une question écrite à laquelle on va vous répondre très précisément, au moment où on abordera les réponses aux questions écrites.

Concernant Alexandra SIARRI et la réponse à vous apporter sur le Conseil local de santé mentale, sachez que le Conseil local de santé mentale, on y travaille. Il va être consolidé et enrichi de manière plus cohérente et plus musclée. Sachez aussi – mais vous le savez sans doute – que ce Conseil n'a pas été réuni par Nicolas FLORIAN en juin 2020, comme en 2018 et en 2019. Son pilote, Madame LE GALLO, personnel de Charles Perrens, est parti en juillet. Vous savez que son remplacement est en cours et le Conseil se réunira donc selon le calendrier, en plénière fin 2020, comme en 2018 et 2019. C'était à chaque fois des réunions de fin d'année. Ses actions ont cependant été développées et évaluées, sachant qu'on s'y intéresse de près et que vous avez, à juste titre, posé cette question qui nous préoccupe autant que vous.

Voilà les quelques réponses rapides que je voulais apporter. Je donne peut-être la parole à Thomas CAZENAVE et après à Delphine JAMET et aux autres adjoints, notamment l'adjointe aux écoles et à la jeunesse, Sylvie SCHMITT, qui souhaitera peut-être vous répondre aux questions très précises qui ont été posées sur ce terrain-là. C'est pareil sur les crèches, Fannie LE BOULANGER vous apportera aussi une réponse très précise à la question légitime que vous avez posée.

Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Je voulais rebondir sur la réponse à ma question. Je trouve que votre position n'est pas claire en fait. Vous me dites « Je me suis exprimé sur ces mesures, c'est ma liberté de parole et de ton ; elles sont brutales, c'est ma vision » et puis, vous renvoyez au caractère jacobin. Je vous explique juste qu'un État jacobin est un État qui applique partout les mêmes règles. En l'espèce, les règles sont justement complètement différentes. Ici, ce n'est pas Marseille. Ce n'est pas Paris. Ce n'est pas la Bretagne. C'est le contraire d'un État jacobin, mais ce n'est pas là où je veux en venir.

Vous avez eu une discussion avec la Préfète. Si vous avez l'impression qu'on vous a imposé des mesures, je voudrais donc connaître quelle était la position que vous auriez défendue et donc les mesures que vous, vous auriez mises en œuvre à Bordeaux. Est-ce que vous auriez ou pas fermé à 22 heures les bars ? Quelle est donc votre position ? Si vous ne soutenez pas la position de la Préfète, quelle est donc votre position ?

M. LE MAIRE

Je le redis parce que vous ne m'entendez pas. Le problème n'est pas de soutenir ou de ne pas soutenir la Préfète. Enfin, arrêtez de personnaliser le débat. Même si c'est votre façon de fonctionner, autorisez-moi à ne pas le personnaliser. Quand je parle d'État jacobin, je parle aussi de déconcentration. Je pense que les mesures n'ont pas été les mêmes dans tous les départements. Vous avez raison. Mais par contre, le point commun à tous les départements est que les mesures ont, à chaque fois, été décidées en haut. À chaque fois, elles ont été décidées à Paris. C'est cela que j'appelle un État jacobin. On ne va pas faire un débat. Je comprends que vous défendiez le Représentant que vous êtes ici de l'État et de la politique suivie par la République en Marche.

M. CAZENAVE

Vous vous trompez, Monsieur le Maire. Ma question est très simple. Monsieur le Maire, si ces mesures vous semblaient brutales, quelles sont donc les mesures que vous… ?

M. LE MAIRE

Si vous me laissez le temps de répondre complètement à votre question, vous aurez une réponse. Quand je dis qu'il n'y a pas eu de concertation, j'ai peut-être eu tort dans la mesure où la concertation a eu lieu sur un point. Quand Madame la Préfète m'a appelé, la veille des mesures, elle m'a dit : « Les bars doivent fermer normalement à 22 heures. J'aimerais avoir votre opinion puisque c'est dans la commande que j'ai reçue du Ministère. On peut définir une autre heure de fermeture si vous le souhaitez, mais uniquement une heure en-dessous de 22 heures ». C'est-à-dire qu'on me demandait, en tant que Maire de Bordeaux, de dire éventuellement « Les bars peuvent fermer à 20 heures ou à 21 heures ». La concertation s'arrêtait là, Monsieur CAZENAVE. Donc j'ai l'honnêteté de dire que sur ce point-là, j'ai été consulté et que nous avons été d'accord avec Madame la Préfète pour dire que, dans la liberté qui nous était donnée, 22 heures étaient de loin la meilleure heure.

Ce que j'aurais fait, puisque c'est ce que vous me demandez, c'est que je n'aurais pas puni l'ensemble d'une corporation. J'aurais été peut-être plus sévère pour les cafetiers et restaurateurs qui ne respectent pas la distance physique. Pour avoir fréquenté un peu les bars pendant cette période-là, je peux vous dire que la plupart était extrêmement vigilants pour faire appliquer les consignes de distance physique. Certains ne le faisaient pas, mais la plupart le faisait.

Et j'ai la conviction – que vous n'êtes pas obligé de partager – que les jeunes qui quittent les bars à 22 heures sont beaucoup plus en danger à l'extérieur des bars, notamment dans des appartements, dans des chambres d'étudiants ou dans des studios, que dans des endroits comme les bars sur lesquels il y a un véritable contrôle qui s'exerce alors que dans l'espace privé, il ne s'exerce pas. Et on sait qu'à 22 heures, ils iront dans des espaces privés incontrôlés et que toute la communication gouvernementale et une grande partie consistent précisément à mettre les gens en garde sur les problèmes pouvant arriver dans les espaces privés. Je pense que l'impératif est là et que la mesure de fermeture à 22 heures n'est absolument pas à la hauteur de cet impératif-là.

Voilà, vous avez une réponse. J'ai totalement désapprouvé cette fermeture des bars à 22 heures, je la trouve dangereuse. J'espère vous avoir répondu. Maintenant, je donne la parole aux adjoints qui voudraient répondre. On va commencer par Delphine JAMET.

MME JAMET

Je voulais simplement répondre sur la question liée à l'administration. Effectivement, nous avons un état hebdomadaire du taux de contamination dans la Collectivité, du nombre de cas contacts et de personnes positives au Covid. Fin août, nous avions une cinquantaine de cas contacts et positifs Covid. Et en fait, on voit que depuis la rentrée, cela ne fait que diminuer. C'est-à-dire qu'on a eu plus de cas contacts et de cas Covid fin août qu'on en a actuellement.

Pour votre information, cette semaine, nous avons deux cas contacts et deux cas Covid signalés. Nous avons renforcé, au sein de l'administration, le travail à distance. Nous conseillons à chaque fois, quand c'est possible de faire des visioconférences et des réunions en visio. Donc je crois qu'on peut dire en tout cas qu'au sein de la Ville de Bordeaux, au niveau des agents de la Municipalité, nous avons une situation qui est plutôt bien gérée, qui ne met pas en danger nos personnels. Nous n'avons pas de cas de retrait aujourd'hui. Nous avons des agents qui respectent les gestes barrières, qui font très attention, qui sont très conscients de la situation et je les en remercie. Par rapport à d'autres entreprises, on sait que les *clusters* se font beaucoup dans les entreprises et on voit qu'on n'en a pas ici, à Bordeaux. C'est donc plutôt une bonne nouvelle.

Je voudrais revenir aux propositions que nous avions pu faire aussi au mois de mai. Je crois qu'il ne faut pas comparer les deux situations au même moment. C'est-à-dire qu'au mois de mai, on sortait d'un confinement, d'une période de confinement qui est tombée sur tout le monde à bras raccourcis.

Quand on disait : « Faire l'école dans les parcs », oui, mais sauf qu'entre le mois de mai et maintenant, les mois de septembre-octobre, avec des températures différentes, on n'est pas sur les mêmes mesures. Les mesures qui avaient été prises par l'ARS et la Préfecture dans les écoles entre le mois de mai et le mois

de juin sont complètement différentes de ce qui a été proposé à la rentrée scolaire. On ne peut donc pas comparer ce genre de choses.

Je ne me rappelle plus de la deuxième proposition qu'on avait faite. Mais on est toujours dans ce système où on ne peut pas considérer la période de déconfinement de la même manière qu'une période qui arrive et qui va durer. Il faut qu'on vive avec ce virus. Enfin, je veux bien mettre en place plein de choses, mais je pense qu'il faut arrêter de faire peur aux gens. C'est-à-dire qu'il faut prendre ce virus avec raison. Aujourd'hui, il va falloir vivre avec le virus. On n'a pas encore de vaccin et tant qu'on n'a pas ce vaccin, il faut vivre avec ce virus. Il faut donc que nous soyons tous prudents, les uns et les autres. Je pense que c'est la plus grande importance. En tout cas au sein de la Collectivité, ce sont des choses qui sont mises en œuvre et mises en place. Je tiens vraiment à remercier les agents sur cette question puisqu'ils sont tous les jours mobilisés pour éviter que le Covid ne se développe ici.

M. LE MAIRE

Adjointe à la jeunesse et à l'éducation, Sylvie SCHMITT.

MME SCHMITT

Oui. Bonjour à tous. Je voulais apporter quelques précisions par rapport à vos questions. Je rebondis sur ce qu'a dit Delphine au niveau des agents dans les écoles. Vous savez qu'il y a 1 000 agents qui travaillent tous les jours dans nos écoles. À ce jour, on a 3 cas effectivement. On a trois absences uniquement. Donc je voulais remercier ces agents qui sont au quotidien avec les enfants, qui font un travail important de respect des gestes barrières et qui permettent effectivement d'arriver à un nombre très faible de cas dans l'administration.

Je voulais aussi apporter une précision. Vous parliez d'information. Mon souhait, au début de l'année scolaire, a été de rassurer les familles en m'adressant directement à toutes les familles qui ont des enfants scolarisés dans les maternelles et écoles publiques de la Ville de Bordeaux en leur envoyant un courrier. On voulait vraiment les rassurer et bien sûr leur dire qu'on accueillerait leurs enfants dans les meilleures conditions sanitaires parce que vous savez qu'à fin juin, beaucoup de familles n'ont pas renvoyé leurs enfants à l'école. Mon objectif était vraiment que les enfants reviennent à la rentrée et que les familles soient rassurées sur les conditions d'accueil et les conditions sanitaires dans les écoles. C'était donc un point important pour nous.

Vous demandiez un point sur les classes fermées. Sur le mois de septembre, il y a eu une douzaine de classes qui ont fermé. Là, on est en relation avec l'Éducation Nationale qui nous tient au courant de ces fermetures au jour le jour. À ce jour, il n'y a plus de fermeture. Vous savez qu'il y a eu un changement de protocole qui fait que maintenant, il faut qu'il y ait à partir de trois enfants avérés positifs au Covid pour qu'on déclare une fermeture de classe. Il n'y a donc pas à ce jour de fermeture de classe à Bordeaux.

Au niveau des sorties dans les parcs, comme le disait Delphine, toutes les sorties scolaires sont aujourd'hui annulées de toute façon. C'est quelque chose qu'on ne peut pas mettre en place. Cela fait toujours partie de notre programme. Mais effectivement, compte tenu de l'actualité, c'est quelque chose qu'on ne peut, malheureusement, pas mettre en place. Mais bien sûr, nous souhaitons le travailler à moyen terme et à long terme avec les enseignants et l'Éducation Nationale.

Je crois que j'ai répondu à peu près à toutes les questions.

M. LE MAIRE

Oui, merci Madame SCHMITT. Avant de passer la parole à Sylvie JUSTOME, j'ai oublié de dire à Marik FETOUH qu'en ce qui concerne les remerciements adressés à Monsieur LAFORCADE – je préfère d'ailleurs le mot de « remerciements » au mot « hommage » – je m'associe parfaitement à votre requête. Je pense qu'au nom du Conseil municipal, on peut remercier Monsieur LAFORCADE qui était le Directeur de l'ARS, pour la façon dont il a su gérer cette période extrêmement difficile que nous avons vécue. Merci Marik FETOUH d'avoir évoqué cette question dans votre intervention.

Sylvie JUSTOME, qui est l'adjointe responsable de la santé.

MME JUSTOME

Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, merci beaucoup d'avoir l'humanité de m'autoriser à commencer ce Conseil en retard pour des raisons majeures. Je ne sais pas les éléments de réponse qui ont déjà été apportés sur la situation sanitaire à Bordeaux et les perspectives que nous prenons à la Municipalité de Bordeaux.

Je voudrais juste insister sur un point qui n'a peut-être pas encore été abordé en détail, c'est notre création d'un Conseil de résilience sanitaire qui a donc été validé et créé le 9 septembre 2020 dans votre bureau, Monsieur le Maire, avec Michèle DELAUNAY, qui sera composé et définitivement constitué à la mi-octobre.

Il s'agit pour nous non pas d'ajouter un Comité supplémentaire de surveillance ou de conseil purement sanitaire, mais ce sera vraiment un collège avec un panel très ouvert de spécialistes de nombreuses disciplines, que ce soit l'éthique, que ce soit l'économie, que ce soit la sociologie, la démographie, l'anthropologie et bien entendu aussi la médecine, pour nous accompagner vers des pistes de sortie de crise et de résilience, dans la perspective de prochaines crises qui nous arriveront malheureusement peut-être. En tout cas, nous voulons renforcer notre solidarité à l'échelle de la Ville et du Territoire autour de Bordeaux, pour essayer d'inventer le monde d'après en somme, à la fois quant à nos modes de vie à re-questionner, quant à nos modes de solidarité et quant à nos décisions démocratiques.

Ce Conseil de résilience sanitaire comprendra également des représentants des usagers de santé, de manière à rester à l'écoute des besoins et des demandes des habitants, au plus près du terrain. Voilà ce que je voulais ajouter. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Merci. Fannie LE BOULANGER pour la petite enfance.

MME LE BOULANGER

Bonjour à tous. Je souhaitais apporter des précisions sur les crèches. À ce jour, aucune crèche municipale, ni aucune crèche du réseau partenaire de l'OSPE ne connaît de fermeture, ni de section, ni de structure entière. La Crèche municipale Claveau vient de rouvrir cette semaine. Elle a connu une fermeture de la section des grands du 8 au 22 septembre et de la section des bébés du 17 au 24 septembre. Trois agents positifs et un enfant ont été dénombrés. Mais elle est rouverte à ce jour.

Plusieurs cas isolés dans les crèches associatives sont à dénombrer au mois de septembre. Pour être très précise puisque les précisions sont attendues, APIMI a fermé 14 jours fin août. Pitchoun Gambetta a fermé également une section début septembre. Babilou a connu une fermeture de la crèche en entier. La Crèche People&Baby Argonautes a connu une fermeture de la section des bébés. Toutes sont rouvertes à ce jour.

Le 17 septembre, Monsieur le Ministre, Olivier VERAN, a annoncé le port du masque obligatoire, même en présence des enfants pour les professionnels, ce qui va permettre de stopper ou en tout cas de freiner considérablement l'avancée du virus. Ce sont des conditions de travail qui sont beaucoup plus compliquées pour les professionnels et aussi des conditions d'accueil beaucoup plus compliquées pour les tout-petits. Voilà ce que je pouvais ajouter.

M. LE MAIRE

Merci Fannie. Mathieu HAZOUARD, Responsable Sport.

M. HAZOUARD

Oui. Merci Monsieur le Maire. Cela ne va pas être une réponse à une question parce qu'elle n'a pas été posée. Mais justement, je m'interroge sur le fait que le monde sportif n'ait pas fait l'objet de vos interventions, sans vouloir faire un éventuel procès sur le manque d'intérêt que vous y porteriez, mais peut-être parce que c'est globalement plus dérangeant.

M. FLORIAN

Ne vous inquiétez pas, on va y venir après.

M. HAZOUARD

J'espère bien. Mais pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que je trouve que le procès qui est fait à Monsieur le Maire et à l'équipe sur le fait qu'il ne prendrait globalement pas en compte l'évolution de la crise sanitaire, il me semble que quand on regarde les prises de parole de Monsieur le Maire, ces dernières semaines, oui, nous sommes très vigilants à l'évolution de la crise sanitaire et nous faisons tout, nous mettons tout en ordre… et je me permets ici de remercier l'ensemble des agents de la Ville de Bordeaux qui travaillent au quotidien pour que l'ensemble des jeunes puissent fréquenter nos équipements, qu'ils soient scolaires, périscolaires, petite enfance et sportifs.

Je prends juste quelques minutes puisque vous avez-vous-mêmes posé longuement des questions, pour évoquer la situation du monde sportif et aussi de leur incompréhension. Je vous encourage à aller contacter et voir aujourd'hui dans quel état d'esprit ils sont. Vendredi à 17 heures 30, nous recevons l'arrêté préfectoral de la Ministre, deux jours après les annonces du Ministre de la Santé. Pendant deux jours, nous avons été sous le flot des questions de ces clubs en disant : « Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Directeur, est-ce que les clubs sportifs pourront continuer à fréquenter vos équipements ? »

Le vendredi à 17 heures 30, nous avons une information nous disant : « Vous devez fermer l'ensemble des équipements couverts et piscines de la Ville de Bordeaux, à l'exception du public scolaire, périscolaire et de la filière STAPS ». Vendredi à 18 heures, nous avons un communiqué de la Ministre disant : « Il faut accueillir les mineurs dans vos équipements sportifs ».

30 minutes d'écart, deux positions différentes et pendant tout le week-end, Monsieur le Maire s'est aussi mobilisé sur la question, nous n'avons pu obtenir de réponse quant à l'ouverture de nos équipements le lundi soir pour les mineurs.

Pourquoi dis-je cela ? C'est juste le règne de l'ambigüité et de l'arbitraire, du manque d'information, qui met aujourd'hui en émoi le monde sportif. Et pourquoi ce qui serait possible à Paris, à Toulouse, à Marseille, qui sont dans les mêmes situations, ne serait pas possible à Bordeaux ? Je l'illustre juste par un cas précis qui permet peut-être de mieux comprendre. Aujourd'hui, un enfant qui est scolarisé en CM2 à l'École Jules Ferry à Caudéran a le droit dans la journée de traverser la route et d'aller dans le Gymnase Bel Air avec son enseignant. Mais à 17 heures, le même jeune n'a pas le droit d'aller dans le même gymnase pour pratiquer le volley à l'AGJA. Comment voulez-vous que cela soit compréhensible, aujourd'hui, par un monde sportif alors même que nous mettons tout en œuvre pour que nos équipements puissent être ouverts dans des conditions sanitaires optimales ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Mathieu. Dimitri BOUTLEUX pour la culture.

M. BOUTLEUX

Oui, Monsieur le Maire. Cela n'a échappé à personne, la culture souffre énormément. À ce sujet, vous avez évoqué ce que vous aviez mis en place, le fonds d'urgence « l'Été à Bordeaux » et le forum dont vous aviez émis l'idée. Concernant « l'Été à Bordeaux », je tiens là aussi à remercier l'ensemble des agents qui ont permis à cette manifestation, qui a eu un fort succès, de se dérouler.

Concernant le soutien économique, le fonds d'urgence qui a été mis en place, dès que nous sommes arrivés, nous avons bien évidemment donné l'autorisation de pérenniser ce soutien économique pour les acteurs culturels, en-dehors de l'Opéra et de la Cité du Vin qui sont sur un autre budget. Donc trois niveaux d'intervention vont être mis en place dès cet automne. Une cellule d'aiguillage et d'accompagnement à la rédaction de dossiers d'aide pour les acteurs culturels va être mise en place. Le Fonds Covid, lui, va être prolongé en 2021. 600 000 euros vont être inscrits au budget prévisionnel, ainsi qu'un fonds d'aide

exceptionnel à la création qui sera augmenté de 100 000 euros dès janvier 2021. Ce sont 400 000 euros sur 2021 et dès janvier, il sera abondé de 100 000 euros.

La refonte de l'amplification des fonds d'aide à la création et à la production – c'est ce que je viens de vous expliquer – porte sur une enveloppe globale de 300 000 euros. L'organisation du forum de la création et des expressions culturelles va se produire en janvier 2021. Dès aujourd'hui, nous sommes à l'écoute. Lors de *focus* groupes, nous rencontrons les acteurs culturels pour la question du Covid et pour ne pas grever ce forum en janvier, qui doit être orienté autour de la question de la feuille de route culturelle, nous sommes aujourd'hui dans l'écoute urgente.

Pour ce qui est de l'Opéra, nous sommes en relation actuellement avec le Cabinet de la Ministre, qui va nous recevoir pour savoir si les engagements qui étaient tenus par Monsieur RIESTER vont pouvoir être maintenus avec le nouvel exécutif.

Enfin, je voulais préciser que sur le budget, ce que Monsieur ROBERT a précisé, les 5 % d'augmentation de la commande du Ministère, nous allons y participer puisque nous les avons rencontrés, la semaine dernière, et que nous sommes fortement intéressés pour répondre à cet appel.

M. LE MAIRE

Merci Dimitri. Est-ce qu'il y a un autre adjoint qui souhaite intervenir ? Je crois que oui, Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Je vais plutôt intervenir sur un fond politique au titre du groupe politique PCF. Thomas CAZENAVE demandait tout à l'heure comment accompagner les différents acteurs au niveau local. Philippe POUTOU posait la question : « Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de moyens ? » Philippe POUTOU connaît sûrement la réponse, mais peut-être qu'on peut faire un petit peu de pédagogie pour Monsieur CAZENAVE et le groupe des marcheurs.

Ce qu'on voit depuis plusieurs mois, c'est que le Gouvernement fait peser sur les associations, les collectivités, les petites entreprises, sa volonté de ne pas mettre l'argent là où il serait vraiment utile, pour lutter efficacement contre cette pandémie. On nous parle d'un plan de relance de 100 milliards d'euros, mais ce plan est encore fléché vers les grandes entreprises, qui continueront encore à verser des dividendes à leurs actionnaires.

Alors, on attend toujours et encore - je vous l'ai dit à la Métropole vendredi dernier - on attend toujours et encore ce que réclamaient les soignants depuis plusieurs mois, bien avant la crise sanitaire : un véritable plan pour l'hôpital, un véritable plan pour nos services publics et un plan pour nos écoles.

Chaque semaine, on a des mesures qui viennent rogner la vie sociale dans le but de ne pas engorger nos hôpitaux. Mais c'est vraiment ce plan, Monsieur CAZENAVE, que l'on attend pour l'hôpital public, mais aussi pour nos TPE, pour travailler à sauver chaque emploi menacé, pour nos collectivités locales aussi, qui sont en première ligne pour appliquer les décisions que d'autres prennent. Nous sommes tous en droit d'attendre ces plans d'urgence.

M. LE MAIRE

Voilà, je crois qu'il n'y a plus de demande d'intervention. Oui, Madame FAHMY et nous clôturerons peut-être ensuite.

MME FAHMY

Oui. Je vous rassure, je serai brève. Mais là, je voudrais quand même réagir par rapport à toutes ces interventions. Cela suffit. On est quatre, on est le Groupe RENOUVEAU BORDEAUX et on est ici les représentants des Bordelaises et des Bordelais et non pas du Gouvernement. J'aimerais bien que chacun ait cela en tête. Merci.

M. ESCOTS

Vous reniez votre étiquette, merci de nous en informer.

MME FAHMY

Je ne renie pas mon étiquette, je dis exactement pourquoi je suis ici.

M. LE MAIRE

D'accord. Merci, Madame FAHMY, pour cette intervention indispensable.

(*Brouhaha dans la salle)*

M. LE MAIRE

Oh, c'est de l'humour ! C'est le débat. S'il n'y a que cela, je retire le côté « indispensable ». Franchement, s'il n'y a vraiment que cela pour vous satisfaire, on va peut-être garder un peu d'énergie pour les autres délibérations, elles méritent aussi, à mon avis, de votre part une vigilance aussi importante que celle dont vous faites preuve. Franchement, on ne va pas faire de polémique dans la polémique. Si Madame FAHMY souhaite que je retire le mot « indispensable », je le retire si cela met un terme à cette polémique.

Pour clôturer ce débat sur la Covid 19, je voudrais compléter les propos qui ont été tenus sur la culture, pour dire que vous savez comme moi que dans les 100 milliards d'euros du plan de relance, le Premier Ministre a annoncé qu'il y avait 2 milliards d'euros qui étaient fléchés sur le monde culturel. Vous le savez, Monsieur ROBERT. Il indiquait que des directives de répartition seraient annoncées à la fin du mois. Vous comprendrez qu'on est aussi très tributaire de ce fléchage qui nous est annoncé par le Premier Ministre et le Ministre de la Culture, pour pouvoir effectivement agir aussi *in concreto* sur le terrain.

Voilà ce que je voulais dire. Un dernier mot, il aurait peut-être été utile que Stéphane PFEIFFER intervienne aussi là-dessus puisque vous nous avez interpellés sur l'aide aux acteurs économique. Je pense que ce serait mieux qu'il le fasse dans le cadre de la délibération qu'il présentera dans quelques minutes sur les Territoires Zéro Chômeur. Je pense qu'à ce moment-là, il vous apportera les réponses sur l'aide que nous souhaitons apporter aux acteurs économiques. Je pense qu'il faut savoir terminer un débat et nous le terminons. En tout cas, je vous remercie pour toutes vos interventions portant sur cette communication.

Je remercie aussi à mon tour l'implication des agents municipaux qui sont particulièrement vigilants dans cette période de crise particulièrement difficile et contraignante pour tous.

Sécurité: état des lieux et point d'étape

M. le MAIRE

J'ai maintenant une deuxième intervention sur la sécurité. Je vais commencer par vous remercier d'avoir souhaité mettre ce dossier important à l'ordre du jour. Je m'adresse aux élus d'opposition ou en tout cas à certains d'entre eux, je les remercie d'avoir voulu mettre ce dossier de la sécurité à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. J'ajoute qu'il me paraît autrement plus prioritaire que des débats d'ordre horticole, mais merci de nous donner l'occasion, aujourd'hui, d'aborder ce sujet. Croyez-moi, nous partageons les préoccupations que vous avez exprimées quant à une situation bordelaise.

Je voudrais tout d'abord vous faire partager notre état d'esprit. C'est arriver à articuler – et peut-être pouvons-nous nous nous mettre d'accord – politique de prévention et politique sécuritaire. C'est-à-dire que nous avons la conviction qu'agir résolument pour lutter contre la délinquance, en développant une politique locale de sécurité qui s'appuie sur tous les chaînons indispensables que sont la prévention, la médiation, la répression, la réparation et la sanction et qui mobilisent tous les acteurs publics, associatifs et privés en responsabilité, est pour nous un préalable tout à fait indispensable.

Ce préalable ayant été fait, à défaut d'être partagé, je vais vous indiquer quelles sont nos quatre priorités.

Notre première priorité consiste à renforcer les moyens humains dédiés à la préservation de la tranquillité des Bordelaises et des Bordelais. Vous allez me demander : « Comment ? » Je vais vous le dire immédiatement. Tout d'abord, nous lançons un plan de recrutement de policiers municipaux et d'ASVP, c'est-à-dire des agents de surveillance de la voie publique. L'objectif est d'avoir des brigades de proximité, ce qu'on a pu appeler à un moment donné « du bleu dans les rues ». Il y a des besoins urgents, il y a des retards urgents et nous y répondrons. Nous allons créer une brigade canine avec des maîtres-chiens. Elle sera créée dès cet hiver 2020. Des recrutements sont également en cours pour créer une brigade VTT. La brigade équestre qui existe à Bordeaux Nord sera déplacée pour couvrir un périmètre plus grand du territoire communal et ses effectifs seront renforcés.

Ce plan de recrutement devra se concrétiser par une dizaine de nouveaux recrutements d'ici l'hiver 2020-2021. Nous espérons arriver d'ici à 18 mois à atteindre 150 policiers municipaux. Pour ces recrutements, vous le savez sans doute, nous sommes confrontés à de fortes difficultés, faute de sorties de concours suffisantes. Toutes les communes y sont d'ailleurs confrontées. J'étais à Paris, à France urbaine jeudi dernier, j'ai pu discuter avec des collègues de grandes villes. Ils ont eux aussi la volonté de recruter et sont eux aussi confrontés à des difficultés de recrutement. Et sachez que cette Association, dont des membres de formations politiques font partie, ainsi qu'un rapport parlementaire – je crois que ce sont deux députés d'En Marche – ont récemment réclamé la création d'une École Nationale de la Police municipale. Je pense que c'est une bonne décision.

J'ai eu l'occasion de pouvoir discuter brièvement avec le Premier Ministre. Mais si j'avais eu un temps de parole plus long, je lui aurais demandé quelle était sa position par rapport à cette volonté exprimée par beaucoup d'élus locaux de créer cette École Nationale de Police municipale, qui paraît répondre en partie aux besoins de recrutement que tous les Maires des grandes villes connaissent à ce jour.

Nous travaillons également à améliorer l'attractivité de la Police municipale, ce qui passe aussi par de meilleures conditions de travail. Nous espérons que de meilleures conditions de travail seront de nature à susciter des vocations.

Nous travaillons également à un renforcement de la Direction de la Police municipale. Nous sommes également très préoccupés par la situation des locaux. Avec mon Adjoint, Amine SMIHI, nous avons pu les visiter longuement. Ils sont dans un état un peu délabré et nous essayons d'étudier la possibilité de disposer d'un Hôtel de Police municipale. C'était la première priorité.

La deuxième priorité consiste à se mobiliser pour obtenir plus de moyens de l'État, dédiés à la tranquillité, à la sécurité et à la justice. Nous avons pu obtenir une compagnie de CRS jusqu'en novembre. Je tiens à remercier – c'est dommage qu'elle ne soit pas là – Madame Nathalie DELATTRE qui, avant nous-mêmes – je le dis, je suis honnête dans mes propos – a réclamé à l'État la venue de cette compagnie de CRS. Les syndicats de policiers bordelais ont également réclamé, je le dis aussi pour être tout à fait complet, depuis plusieurs mois le retour de cette compagnie de CRS à Bordeaux. Ce n'est donc pas une demande spécifique de la Ville de Bordeaux. Vous pouvez en conclure que nous l'avons simplement accompagnée. En tout cas, on l'a fait et les syndicats de policiers nous avaient fait remonter l'idée qu'ils y étaient particulièrement attachés.

On a donc obtenu pour Bordeaux cette compagnie de CRS jusqu'en novembre. Après novembre, elle sera partagée avec la Ville de Nantes. Cela reste une solution insuffisante pour la Municipalité, au regard de la délinquance constatée à Bordeaux. Sachez que la Municipalité continuera à demander plus de policiers et notamment plus d'Officiers de Police Judiciaire pour les Bordelais. Nous demanderons au Ministère de l'Intérieur un quartier de reconquête républicaine sur le Quartier Saint-Michel, ainsi que la réactivation de la zone de sécurité prioritaire qui existe Rive droite.

Nous serons aussi particulièrement vigilants aux moyens humains alloués à la justice et aux tribunaux girondins, car nous savons bien que la rapidité de la réponse pénale est un facteur important dans la lutte contre la délinquance. Si nous pouvons trouver des alliés, notamment parlementaires, dans cette Assemblée, pour ces mobilisations, nous en serons particulièrement heureux. Vous aurez la parole à votre tour, Madame FABRE.

Je parlais du Quartier de reconquête républicaine, avant de le solliciter sur le Quartier Saint-Michel, nous aimerions obtenir aussi un bilan précis des résultats de ce quartier qui fonctionne déjà à Bordeaux Nord. C'était la deuxième priorité.

La troisième priorité consiste à renforcer les partenariats avec tous les acteurs de l'État qui luttent contre la délinquance. C'est indispensable, car les policiers municipaux ne pourront jamais remplacer les policiers nationaux. Le Maire ne remplacera ni le Commissaire de Police, ni les autres intervenants dans ce registre-là.

Dès le mois de juillet, sachez que moi-même, avec mon Adjoint à la Prévention et à la Sécurité, nous avons rencontré la Préfète et la Procureure de la République, pour poser les bases d'un travail partenarial renforcé. C'est l'une des premières sorties que nous avons faites avec Amine SMIHI. C'est pour vous dire l'importance que nous accordions aux problèmes de la sécurité. D'abord la Procureure de la République, ensuite la Préfète dès le mois de juillet, c'est-à-dire vite après notre élection.

Des réunions de coordination entre la Police nationale et la Police municipale ont lieu dorénavant chaque semaine, en présence de l'Adjoint à la Prévention et à la Sécurité. Un Groupement Local de Traitement de la Délinquance, GLTD, sous l'autorité de la Procureure, a été mis en place en septembre pour agir face à la délinquance constatée sur le Quartier Saint-Michel. Avec les moyens nécessaires, notre espoir est que le GLTD permette de retrouver au plus vite une situation apaisée à Saint-Michel. Je sais que vous allez me dire – parce que par voie de presse, vous avez un peu l'habitude de le dire, Nicolas FLORIAN – que tout cela, c'était vous qui l'aviez fait. Quand on a rencontré la Procureure de la République en juillet, je peux vous dire qu'il n'y avait pas de GLTD et je parle sous le contrôle d'Amine SMIHI qui était avec moi. Elle nous a dit : « On va le mettre en place ensemble et on va se réunir le plus vite possible ». La première réunion a eu lieu non pas la semaine dernière, mais la semaine d'avant, c'est-à-dire il y a une quinzaine de jours. Donc ce GLTD qui ne fonctionnait pas, fonctionne désormais depuis 15 jours.

Le 8 octobre, je vais présider le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, que l'on appelle le CLSPD, qui réunira tous les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance : la Police nationale, la Police municipale, le Département, les associations, l'Éducation Nationale, les bailleurs sociaux, les acteurs locaux et toute la chaîne de lutte contre la délinquance, que ce soit prévention, médiation, répression ou sanction. Si certains s'apprêtaient déjà à dire : « Vous êtes uniquement dans la sanction et pas dans la prévention », le meilleur outil qui existe… Le GLTD n'est pas un outil, je vous l'accorde de prévention de la délinquance. Par contre, le Groupement Local de Traitement de la Délinquance, lui, peut être un outil particulièrement adapté. C'est pour cela que nous

avons souhaité le mobiliser et, je vous le redis, je le présiderai personnellement dès la semaine prochaine.

Une évaluation du Quartier de reconquête républicaine Bordeaux Maritime sera sollicitée auprès de Madame la Préfète. Excusez la répétition. Nous travaillerons avec l'État-major de la Police nationale et la Préfète à refonder la convention entre la Police nationale et la Police municipale, pour plus de clarté et d'efficacité, que nous allons élaborer plus finement pour bien établir les champs d'intervention et les missions respectives de chacun, dans l'objectif de créer un réel partenariat, en particulier en phase opérationnelle. Je l'ai toujours dit, y compris pendant la campagne, chacun agira dans sa sphère de compétences. Il n'y aura pas de porosité entre les missions des uns et des autres. Au contraire, il y aura une complémentarité opérationnelle sur le terrain. C'est comme cela que je réponds par avance aux souhaits que vous avez exprimés par voie de presse, Nicolas FLORIAN. Il ne sera pas question d'armer la Police municipale. Je peux vous le dire avec certitude. Je parle sous le contrôle de ma majorité municipale, mais cela m'étonnerait que je sois mis en minorité là-dessus. L'armement, c'est la Police nationale dans le cadre des missions de sécurité qu'elle a exercées. L'armement n'est pas adapté ni à la formation, ni aux prérogatives de la Police municipale. Je réponds donc par avance à votre questionnement sur ce terrain-là de façon très ferme.

La lutte contre la délinquance doit s'inscrire dans une stratégie globale, qui s'appuie sur la prévention, la médiation, la répression, la sanction et la réparation. On doit donc s'attaquer aux origines de la délinquance et arrêter de l'admettre comme un phénomène irréversible. On doit agir sur l'éducation, la sensibilisation et aussi sur les causes sociétales de la délinquance. Pour cela, il nous faut plus de personnes dans les rues, des policiers bien sûr, mais aussi des médiateurs et des éducateurs.

L'articulation des politiques sécuritaires et des politiques préventives et sociales sera indispensable, si nous voulons lutter efficacement contre les actes de violence et de délinquance commis notamment par les mineurs non accompagnés. Cette même articulation entre politique sécuritaire, sanitaire, éducative et préventive sera tout aussi nécessaire pour lutter contre la consommation de peroxyde d'azote chez les adolescents et les jeunes. Vous avez vu qu'il y a eu un accident mortel la semaine dernière et nous avons d'ores et déjà agi. On l'avait déjà fait, avant même l'accident mortel qui est intervenu sur les boulevards. Nous avions déjà pris un arrêté interdisant la consommation du peroxyde d'azote sur l'espace public et sa vente aux mineurs. C'est un arrêté qui n'existait pas. En tout cas, sachez que nous l'avons pris.

Nous travaillerons dès cet automne à la refonte de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Comment ? En s'appuyant tout d'abord sur un diagnostic fin de la délinquance constatée à Bordeaux et de l'insécurité vécue par les Bordelais, en associant l'ensemble des partenaires publics, associatifs et privés, et en développant avec eux un plan d'action partagé.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je pense que vous m'interrogerez sur la vidéo de surveillance ou la vidéo de protection. J'y répondrai. Je ne veux pas alourdir mes propos préliminaires. Je pense qu'on aura l'occasion d'aborder ce sujet dans le cadre du débat et je souhaiterais que mes propos soient complétés par l'intervention d'Amine SMIHI, qui est Adjoint chargé de la tranquillité, de la sécurité et de la prévention. Amine, c'est à toi.

M. SMIHI

Merci Monsieur le Maire. Pour compléter cette présentation, je voulais faire état – et l'actualité faisant, je me suis exprimé de nombreuses fois depuis notre prise de fonction – de notre étonnement de la situation que nous avons découverte des services de Police municipale de cette Ville. De la même façon et pour compléter les propos de Monsieur le Maire, je souhaitais aussi faire un point sur la situation puisqu'on a beaucoup entendu que les choses étaient extrêmement récentes, que la dégradation de la situation de la délinquance à Bordeaux datait d'il y a quelques mois.

Je voulais vérifier ces faits-là. Habitant à Bordeaux, je constatais évidemment le contraire. Et donc, nous avons fait un travail un petit peu d'analyse.

Au cours de cet été, plusieurs faits de violence extrêmement dramatiques pour certains ont été commis à Bordeaux. Nous les avons tous suivis de très près et avons été très émus par cette situation totalement inacceptable. Ces faits ont connu aussi une forte médiatisation

et, au cœur des préoccupations des Bordelais et évidemment des nôtres, la lutte contre la délinquance.

Les chiffres du Ministère de l'Intérieur attestent cette situation et s'inscrivent, malheureusement, dans une tendance de fond d'une montée de la délinquance sur Bordeaux, comme vous allez le voir, qui est évaluée à 8 ans, depuis 8 ans.

Sur l'activité du Commissariat central de Bordeaux, nous avons relevé entre 2012 et 2019 – ce sont donc des chiffres du Ministère de l'Intérieur dont je vous fais part – une augmentation constante des faits de délinquance de l'ordre de 30 % en moyenne. Plus particulièrement sur cette période-là, des violences volontaires pour 32 %, des atteintes à la dignité des personnes pour 94 %, des viols et des agressions sexuelles pour plus de 200 %, des violences à l'encontre des dépositaires de l'Autorité pour plus de 73 % et un doublement des cambriolages et des vols à la tire. Voilà ce qu'on relève dans les statistiques ministérielles.

Malgré cette augmentation des crimes et des délits sur notre Commune, l'action communale n'était manifestement pas à la hauteur de la situation. Un comparatif de l'Institut Montaigne des grandes villes de France portant sur les politiques publiques : Bordeaux est paradoxalement l'une des grandes villes de France où sont constatés le plus d'actes d'incivilité. 313 faits d'incivilité pour 1 000 habitants, la moyenne nationale étant de 280. Pour comparaison, Marseille est à 242.

Et dans le même temps, nous sommes la Ville qui dépense moitié moins d'argent public pour cette politique primordiale au bien-vivre et à la cohésion sociale entre tous les Bordelais. 31 euros par habitant, c'est le constat que nous faisons, 72 euros en moyenne pour les grandes villes de France hors Paris.

En prenant mes fonctions d'Adjoint à la Prévention et à la Sécurité, à la Tranquillité publique, j'ai rencontré aussi beaucoup d'hommes et de femmes, qu'ils soient policiers municipaux, ASVP, médiateurs, administrateurs et agents d'accueil, mobilisés chaque jour pour la tranquillité des Bordelais. Mais j'ai aussi pu constater les conditions de travail totalement insatisfaisantes. D'abord, une chaîne de décision politique et administrative déconnectée de la réalité des agents et incapable de répondre rapidement à l'urgence de leurs besoins pour réagir à la situation que nous connaissons. Une politique de ressources humaines lourde, qui rend les recrutements particulièrement compliqués, sans même parler de l'accompagnement des évolutions de carrière. Des moyens logistiques et techniques inadaptés aux moyens humains dont nous avons besoin. Les locaux parfois vétustes et, dans leur ensemble, inadaptés aux besoins des agents de la Direction de la Police municipale et de la Tranquillité publique.

À ce titre, vous avez deux exemples qui sont vraiment flagrants quand on ne connaît pas, comme moi, ce milieu et qu'on le découvre. Vous avez un PC Radio et un centre de visionnage des caméras qui sont à deux étages de distance et rendant particulièrement impossible, en tout cas difficile, la communication entre les deux services qui devraient manifestement être côte-à-côte, ce à quoi nous nous attelons actuellement. Une brigade équestre dont nous nous étions félicités de l'existence et dont nous avons découvert une situation extrêmement précaire, qui est aujourd'hui située très éloignée des centres d'intervention auxquels nous la destinons et qui rend très compliquées les patrouilles dans le centre et sur les quais. Là encore, nous avons la possibilité de réparer ce dysfonctionnement.

Nous avons pu aussi constater les liens insuffisants qui existaient entre la Municipalité et les partenaires institutionnels de la Sécurité publique que sont la Police nationale et la Justice. Là encore, un grand étonnement pour nous.

Pour terminer et pour faire court puisque je me doute que vous avez beaucoup de choses à nous dire, je me permets de citer une interview de Monsieur Patrick MAIRESSE, qui est Directeur départemental de la Sécurité publique, car d'une façon assez évidente, elle acte, pour ce qui nous concerne, de la réussite de notre première action, à savoir de coordonner l'ensemble des forces requises pour la tranquillité publique et la sécurité. Dans cette interview, Monsieur MAIRESSE disait : «Je pense qu'une action coordonnée, c'est ce qu'il fallait faire. On l'a réclamée du temps où Nicolas FLORIAN était Maire. Il fallait une considération nationale, municipale et locale du problème ». C'est ce qu'est en train de faire et de mettre en place Pierre HURMIC. Merci.

M. le MAIRE

Vous avez la parole pour le débat. Alexandra SIARRI, Marik FETOUH et Aziz SKALLI pour le moment et après, Nicolas FLORIAN et Pierre de Gaëtan.

MME SIARRI

Merci Monsieur le Maire. J'ai eu le grand honneur de co-animer ce CLSPD sur les questions de médiation et de prévention. Vous avez centré votre expression sur les questions de sécurité et de tranquillité publique. Mais vous ne vous êtes pas du tout exprimé sur les questions de prévention et d'action sociale. Je laisse votre extrême gauche s'exprimer sur cette question.

Quand vous évoquez une augmentation et un chiffre de 31 euros, ce chiffre ne prend pas en considération – j'en suis persuadée – les augmentations de budget pour la médiation puisque le GIP Bordeaux Médiation sur ce dernier mandat a augmenté sa masse salariale et le nombre de médiateurs sur l'espace public. Vous n'avez pas non plus additionné les augmentations de budget auprès de nos centres d'animation et centres sociaux, qui travaillaient sur une présence massive d'éducateurs et de travailleurs sociaux sur l'espace public, comme en a parlé tout à l'heure Monsieur le Maire. Nous étions en train de travailler avec eux sur des présences multidisciplinaires à horaires variables la nuit.

Si on additionnait les budgets que nous avons engagés, ces 6 dernières années, sur la présence sociale de médiations et d'intervenants auprès des publics, votre chiffre de 31 serait sensiblement très différent. Au Forum français de la sécurité urbaine, nous étions reconnus pour cet engagement de médiation, mais aussi sur le travail de Bordeaux la nuit puisqu'un autre de vos collègues s'occupe de cela, avec l'ensemble des responsables des boîtes de nuit et des commerces de nuit sur cette présence et cet accueil.

Je profite de cette intervention pour faire une précision sur le Conseil local de santé mentale. Pierre HURMIC, vous indiquiez que, sur les années précédentes, il n'était réuni qu'une fois par an. Je crois qu'il ne faut pas comparer des choses incomparables. À l'époque, on ne connaissait pas la Covid, on ne connaissait pas le confinement, on n'avait jamais été exposé à des ruptures de traitement sur trois mois ; rupture de traitement dont tous les professionnels de santé mentale s'accordent à dire qu'elles ont provoqué chez un certain nombre de personnes un grand danger et ont mis en danger un certain nombre de personnes. Donc tout ce qui s'est passé autour d'armes blanches est aussi pour partie lié à ces ruptures de soins. C'est pourquoi je considère que le Conseil local de santé mentale doit être réuni et qu'il est vain de comparer ce que nous faisions précédemment. Je profite de cela parce que je crois qu'on a tous envie d'informer les citoyens avec la plus grande transparence possible, je pense que c'est ce qui nous réunit.

Nous avions demandé la mise en place d'un GLTD au Grand Parc et à Chantecrit. Et je sais que vous avez les copies de ces courriers puisque – ne nous racontons pas d'histoires – le personnel sur lequel vous vous appuyez est précisément celui qui nous a conseillés pendant 6 ans. Nous avions donc bien mis en place la demande d'un GLTD au Grand Parc et à Chantecrit. Vous savez très bien que c'est la Procureure de la République qui décide si elle réunira le GLTD ou non. Il est donc totalement faux d'indiquer qu'il n'y a jamais eu de GLTD à Bordeaux alors qu'il y en a eu à Bordeaux, à Belfort et à Grenoble.

Il y avait donc eu un GLTD à Chantecrit, il y a quelques années. Il y avait bien eu une demande officielle de mise en place d'un GLTD au Grand Parc et à Chantecrit. Je continue à penser qu'il en faut bien un dans cet espace-là puisque, malgré des arrestations régulières sur le trafic de drogue, c'est un point dur avec des luttes entre les jeunes. Et pour le Quartier de Saint-Michel, nous avions demandé que cela soit reconnu comme un quartier de reconquête républicaine. Les faits sont donc têtus et surtout, les services sur lesquels vous vous appuyez ont toutes les informations. Vous savez à quel point ils sont profondément engagés sur ces questions.

Sur la partie médiation, travail social, intensification des budgets alloués aux acteurs sur l'espace public, je considère que ce qui a été fait, pendant 6 ans, est tout à fait important par rapport à d'autres communes.

Ensuite, je laisserai à mes collègues le soin d'intervenir sur la partie sécurité.

M. le MAIRE

Amine, on va peut-être laisser les différents intervenants. Je pense que ce sera mieux de faire une réponse groupée à l'ensemble des intervenants. Je donne la parole à Aziz SKALLI.

M. SKALLI

Monsieur le Maire, je vous remercie d'ouvrir ce Conseil avec ces informations, à la fois sur la situation sanitaire – je n'y reviendrai pas – et sur la situation sécuritaire à Bordeaux. Même si nous aurions préféré que ce débat puisse se tenir plus tôt, nous avions fait la demande au mois de juillet, mais il semble que vos courriels ne vous parviennent pas et que vous avez plutôt préféré en faire un sujet de polémique plutôt qu'un véritable sujet de discussion transpartisan.

La semaine dernière, vous avez d'ailleurs présenté à l'ensemble de nos policiers municipaux – je vous cite – votre nouvelle politique de prévention, médiation, de sécurité et de tranquillité publique. Nous la découvrons aujourd'hui. Vous l'avez rappelée sur les questions des moyens et je peux effectivement nous féliciter collectivement du renforcement temporaire d'une demi-compagnie de CRS. Vous l'avez rappelé, la pérennité de cette compagnie n'est pas avérée. Elle va jusqu'au mois de novembre et il faut donc continuer à se battre. Je remercie d'ailleurs au passage l'action de nos parlementaires, Madame Nathalie DELATTRE et aussi Catherine FABRE que vous avez oubliée, d'avoir soutenu cet appel auprès du Ministre de l'Intérieur. Comme quoi, Monsieur le Maire, vous trouverez sur ces sujets toujours une opposition constructive et en soutien.

Concernant les propos et les propositions que vous avez faites, vous mettez l'accent sur le renforcement des moyens. Je crois que nous l'avions porté nous aussi pendant la campagne des municipales et donc, nous vous soutiendrons.

Vous avez parlé des difficultés de recrutement. Je crois qu'effectivement, il y a cette question de l'attractivité du métier, des conditions de travail de nos policiers. Les objectifs que vous vous fixiez de recrutement me semblent malheureusement peu tenables, au regard de la situation et de la difficulté que vous avez évoquée. Je crois qu'il serait intéressant et important que nous soyons régulièrement informés de l'avancement et que nous puissions réagir si ces 18 mois pour recruter 150 personnels supplémentaires n'étaient pas réalisés (suffisants ?).

Par contre, comme le disait Alexandra SIARRI, si vous avez évoqué les questions autour de la prévention, vous n'en avez nullement évoqué les moyens, nullement évoqué les actions spécifiques. Là aussi, je pense qu'il va falloir nous apporter des éléments complémentaires puisque cela fait partie désormais de votre politique de sécurité.

Vous avez évoqué le Quartier de reconquête républicaine à Saint-Michel et nous nous en réjouissons. Nous l'avions proposé pendant la campagne et l'avons d'ailleurs réitéré dans notre courrier que vous avez perdu au mois de juillet. Je le redis les Députés – et j'imagine la Sénatrice – vous soutiendront aussi dans le portage de ce sujet de Quartier de reconquête républicaine à Saint-Michel.

Concernant ensuite le GLTD et puisque vous avez évoqué cette première réunion, j'aurais aimé déjà savoir quelles sont les dispositions détaillées, s'il y a déjà des actions qui ont prises en compte et comment vont être pilotées ces actions ? Quels retours vous en ferez régulièrement à ce Conseil ?

Concernant le CLSPD, je me réjouis aussi d'apprendre que c'est le 8. Nous attendons, avec Alexandra SIARRI puisque nous y siégeons, avec attention votre convocation.

Et puis, vous évoquez souvent les responsabilités de l'État et celles de la Ville. On vous a vu débattre, la semaine dernière, dans une émission de télévision avec le Premier Ministre. Je crois qu'il est évident qu'il y a un travail de clarification du rôle de chacun, dans un souci d'efficacité dans le continuum de sécurité. S'il vous plaît, ne soyez pas dans l'invective, mais plutôt dans la collaboration. Je pense que vous avez en face de vous des acteurs de l'État, de la Justice et de la Sécurité, qui sont plutôt dans un esprit de construction pour résoudre ces problèmes de sécurité à Bordeaux. Donc soyez, vous aussi, dans cet esprit.

Malheureusement, je crois qu'il y a un absent dans ce débat et dans vos propos, c'est la question des mineurs non accompagnés ou mal accompagnés, que vous avez évoquée à plusieurs moments. C'est notamment la question du soutien du Conseil général, dont

c'est la compétence puisque vous aimez rappeler les compétences des uns et des autres. J'aimerais aussi que sur cette question, vous nous apportiez des éclaircissements. Merci.

M. le MAIRE

On répondra globalement à toutes les questions, une fois que l'ensemble des intervenants aura pris la parole. Je voulais juste dire un mot. Je vais vous décevoir, Monsieur SKALLI, vous nous demandez de communiquer autour du GLTD. Précisément, l'une des caractéristiques du GLTD est sa plus grande confidentialité. La Procureure de la République a installé le GLTD et elle nous a dit : « Tout ce qui est dit ici doit rester strictement confidentiel pour des raisons d'efficacité ». Mais on le savait déjà.

Donc ne nous demandez pas de transgresser ce qui se dit au cours du GLTD.

M. SKALLI

Je ne parle pas de ce qui se dit, mais plutôt des indicateurs, des actions.

M. le MAIRE

Les indicateurs, ce sont ceux qui ont été rappelés. Vous m'avez parlé des mesures. Les mesures, on ne vous les dira pas. Excusez-moi de cette entorse au principe que je m'étais fixé.

Je crois que c'est Nicolas FLORIAN qui avait demandé la parole. Nous entendrons ensuite Madame FABRE, Marik FETOUH et Philippe POUTOU. Nicolas FLORIAN, vous avez demandé la parole ? Non ?

M. FLORIAN

D'abord Monsieur FETOUH.

M. le MAIRE

Ah bon, vous changez ? C'est l'ordre protocolaire, je l'avais oublié. Marik FETOUH.

M. FETOUH

Oui, Monsieur le Maire. Comme beaucoup d'habitants ici, je suis inquiet sur ce qui se passe à Bordeaux. Il y a les chiffres qu'on peut retrouver dans la presse. Mais vous le savez, toutes les agressions ne font pas l'objet d'une communication par voie de presse et il y a un chiffre noir, un chiffre de la délinquance. Toutes les agressions ne font pas l'objet de plainte, même si cela progresse et si cela explique en partie l'augmentation des chiffres de la délinquance puisqu'effectivement, plus il y a de dépôts de plainte, plus les chiffres augmentent mécaniquement. Et on peut se féliciter de l'augmentation de cette capacité des gens à déposer plainte, sûrement par le travail de proximité qui est effectué par la Police.

Monsieur l'Adjoint, vous nous avez donné les chiffres depuis 8 ans en matière de délinquance. Je pense que les chiffres pour l'été sont disponibles auprès de la DDSP. Je vous invite à leur demander et à nous les communiquer, pour un peu plus de transparence.

Je regrette quand même qu'au début du mandat, il y a trois mois, vous nous ayez dit, Monsieur le Maire, que ce n'était pas du tout votre compétence. Si nous avions géré la Ville de Bordeaux de cette manière, nous n'aurions rien fait, par exemple en matière d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences, qui sont de la compétence de l'État. Et pendant le confinement, nous avons hébergé toutes les femmes victimes de violences qui avaient besoin d'hébergement et nous avons financé toutes les places d'hôtel nécessaires. Même si ce n'est pas une obligation légale, on l'a fait. C'est une politique volontariste et on s'honore à le faire. Je pense qu'en matière de sécurité, il faut assumer non seulement ses responsabilités, mais également un engagement qui va au-delà, au niveau du bien-vivre des citoyens.

Vous avez justifié le refus d'armement de la Police municipale par les prérogatives de la Police municipale. Je voulais simplement vous rappeler que l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « La Police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ». Donc à mon sens, la sécurité est une compétence du Maire et je vois qu'avec les propositions que vous faites, vous commencez également à le reconnaître. La brigade canine en est un exemple.

Un mot pour vous dire également que je rejoins ma collègue Alexandra SIARRI, en matière de prévention de la délinquance. Là, vous êtes vraiment dans vos compétences et aujourd'hui, nous n'avons absolument aucun plan qui est présenté, ni en matière de sécurité, ni en matière de prévention de la délinquance. Cela fait trois mois que vous êtes aux commandes et, à part des déclarations de presse, des déclarations en Conseil municipal, des choses qui sont ainsi un peu volatiles, on n'a absolument aucun écrit et aucun plan présenté. C'est un peu dramatique dans la mesure où on a la chance d'avoir une élue en charge de l'évaluation des politiques publiques puisqu'il y a un progrès que j'ai souligné en conférence de presse hier, mais pour évaluer une politique publique, Monsieur le Maire, il faut d'abord l'écrire, il faut un plan d'action, il faut des objectifs, mettre des moyens en regard et il faut des indicateurs de résultats. Vous nous annoncez un grand raout avec tous les acteurs pour la fin de l'année. Je pense que vu la situation à Bordeaux, on aurait été en droit d'attendre des mesures immédiates. En tout cas, en ce qui nous concerne et pendant le confinement, on a fait en urgence un plan de lutte contre la LGBT-phobie, un plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Cela n'a pas pris six mois et le diagnostic était partagé avec les acteurs associatifs.

Il y a beaucoup de choses à faire en matière de prévention et toutes les compétences de la Municipalité peuvent être mobilisées. Je vous donnerai quelques exemples. Il y a la prévention situationnelle, on va configurer l'espace public pour lutter contre le trafic de drogue notamment et cela rejoint la végétalisation. Vous en avez fait votre cheval de bataille et on ne peut que vous rejoindre là-dessus. Mais à l'occasion de la reconfiguration de la Ville avec une végétalisation, pensons à la prévention situationnelle et à mettre de la verdure là où cela gêne les dealers, pour faire en sorte que la délinquance régresse.

Je pense qu'il y a aussi la question de la visibilité de la Police municipale dans les quartiers. Vous l'avez abordée. Nous proposions des commissariats de police de quartier, que vous avez abordés dans le journal. On ne sait pas si vous allez le faire, on n'a pas bien compris puisque ce n'est pas écrit, tout cela n'est pas clair. Vous avez parlé de poste d'îlotage à Saint-Michel. C'est déjà un premier pas, mais c'est important qu'il y ait effectivement des lieux où la parole citoyenne puisse être entendue quand il y a des problèmes en matière de proximité.

Mobiliser des actions de la protection de l'enfance, cela a été dit. Vous avez une de vos adjointes qui est très qualifiée sur ces questions. Mobiliser les acteurs du champ de la santé mentale. La Ville de Bordeaux siège au Conseil de surveillance du centre hospitalier Charles Perrens, elle siège au CEID, elle siège dans différentes instances du champ de la santé mentale. Il faut mobiliser les acteurs parce que, comme l'a dit Alexandra SIARRI, les ruptures de soins psychiatriques ont un effet sur la délinquance. Les spécialistes estiment que c'est ce qui explique en partie les difficultés rencontrées.

Sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, que vous présidez, Monsieur le Maire – cela veut donc bien dire que vous êtes en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance puisque vous en êtes le Président – il se réunit au bout de trois mois et demi. En même temps, vous nous accusez de ne pas avoir eu des relations très étroites avec le DDSP, la Préfète ou la Procureure. Vous mettez trois mois et demi pour réunir un CLSPD, je trouve que ce n'est pas forcément rapide, compte tenu du contexte. Cela ne montre pas que les liens sont très étroits.

M. le MAIRE

On voit que vous ne connaissez pas le sujet.

M. FETOUH

Est-ce que je peux finir, Monsieur le Maire, s'il vous plaît ? Je peux vous dire qu'en ce qui me concerne, simple Adjoint en charge de l'égalité et de la citoyenneté, je faisais un point

très régulier, au minimum mensuel, avec le numéro 3 de la Direction Départementale de la Sécurité publique sur les attaques homophobes et sur les violences faites aux femmes. J'ai rencontré également la Procureure à plusieurs reprises. Je ne sais pas d'où sort ce discours d'une absence de dialogue entre la Mairie de Bordeaux et les instances judiciaires et policières. Je pense que c'est un mauvais procès.

Enfin, je trouve dommage que vous évacuiez d'un revers de la main la question de l'armement de la Police municipale. La Police municipale, elle-même, le demande et cela a un effet psychologique.

M. le MAIRE

Non.

M. FETOUH

Écoutez, on n'a pas rencontré les mêmes policiers municipaux alors. En tout cas, pour ce qui nous concerne, elle nous le demandait. Cela a un effet psychologique, l'armement de la Police municipale parce que cela rassure les policiers qui – cela a été dit à un Conseil municipal – sont souvent les primo-intervenants quand il y a des rixes. Parfois, ils ne se sentent effectivement pas en sécurité parce qu'ils sont face à des gens qui sont armés d'armes blanches et eux-mêmes ne sont pas armés. Cela a aussi un effet psychologique sur la délinquance. En matière de délinquance, l'enjeu psychologique est très important. C'est vrai que quand on a un Maire qui dit : « La sécurité, ce n'est pas ma compétence, ce n'est pas ma priorité », on ne peut que…

M. le MAIRE

Ne soyez pas polémiste !

M. FETOUH

C'est un peu ce que l'on a cru comprendre au début.

M. le MAIRE

Je n'ai jamais dit cela.

M. FETOUH

Je vais aller au bout de mon idée. C'est ce que j'ai cru comprendre au début, quand vous disiez : « La sécurité, c'est la Police nationale. Nous, c'est la tranquillité ». Enfin, on pourra ressortir l'article de presse du mois de juillet. C'est vrai que ce n'est pas de nature à stimuler la Police municipale dans ses missions et à la reconnaître comme un élément important de la Politique municipale.

M. le MAIRE

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je vais le faire quand même. Ne caricaturez pas ! Depuis le début de ce mandat et même avant, j'ai toujours dit : « Nous agirons toujours dans le cadre des compétences qui nous sont données par la loi ». La sécurité publique est d'abord une prérogative de l'État et nous ferons une politique d'accompagnement, ce que font systématiquement nos policiers municipaux.

N'essayez pas de créer des polémiques là où il n'y en a pas. J'ajouterai aussi : « Perdez l'habitude de nous reprocher de ne pas avoir fait en trois mois ce que vous n'avez pas fait en 6 ans » Vous avez organisé un débat, vous, sur la prévention de la délinquance, l'augmentation de la délinquance ? Cela a augmenté depuis qu'on a été élu à la Mairie de Bordeaux ? Il y a deux ans au moins que la délinquance a recommencé à galoper. Vous

avez organisé ce débat à Bordeaux ? Vous avez fait un jour un bilan sur les performances de la vidéosurveillance, que je vous ai réclamé 150 fois ? Jamais ! Donc n'exigez pas que l'on fasse en trois mois ce que vous avez été incapables de faire en 6 ans et j'ai même envie de dire : « En 25 ans ».

Voilà. Qui demande la parole maintenant ? C'est Madame FABRE et ensuite, Pierre de Gaëtan.

MME FABRE

Merci beaucoup. Écoutez, je trouve vraiment très désagréable l'électricité ambiante. Là, honnêtement, on est en train de parler de Covid, on est en train de parler de sécurité, ce sont des sujets fondamentaux pour les Bordelais, c'est leur premier droit et je pense que nos échanges ne sont pas à la hauteur. Il serait bien que l'on arrive à collaborer. Honnêtement, je vis très mal cette espèce de ton bravache d'échanges dans tous les sens.

Je voulais juste prendre la parole pour une précision. Écoutez, je suis ravie de voir que vous êtes d'accord avec moi. Partons sur ce ton plus apaisé pour la suite du Conseil municipal et ce sera parfait si tout le monde est d'accord. Je voulais amener une précision puisque vous disiez que vous espériez que les parlementaires soutiennent la démarche d'un renforcement, notamment des moyens des CRS. Vous m'avez oubliée, peut-être que vous n'étiez pas au courant de mon travail auprès du Ministre de l'Intérieur. Mais de la même manière que je vous ai interpellés, lors du Conseil municipal de l'été, en vous disant que la sécurité sur Bordeaux était un vrai sujet d'urgence et qu'il fallait se dépêcher de trouver des solutions, j'ai sensibilisé, dès l'été évidemment, le Ministre de l'Intérieur et je pense qu'on a tous été dans le même sens par rapport à cela. Depuis la semaine dernière, je me suis encore longuement entretenue avec lui sur la pérennisation. C'est vraiment un sujet que je suis de près. Donc n'ayez pas de doutes à ce sujet, je tenais à vous rassurer puisque vous en doutiez visiblement.

Mais je ne l'ai pas fait savoir par voie de presse parce que je travaille mes dossiers tranquillement, sans avoir besoin de le faire savoir à la Terre entière.

M. le MAIRE

Merci. Pierre de Gaëtan.

M. NJIKAM MOULIOM

Monsieur le Maire, merci d'avoir enfin pu voir que j'avais demandé la parole. Plus sérieusement, m'inscrivant dans ce qui a été dit par mes collègues du Groupe BORDEAUX ENSEMBLE, je voudrais dire quelques mots d'apaisement aussi, en étant très surpris d'ailleurs que votre Adjoint à la sécurité ait évoqué les liens insuffisants avec les partenaires institutionnels et autres. Et je parle d'expérience, je ne parle pas à partir d'une posture ou parce que je découvre ces questions. Celui qui s'exprime est l'ancien Maire-adjoint du Quartier Bordeaux Maritime, qui a – avec le soutien des précédents maires, Alain JUPPÉ, Nicolas FLORIAN et beaucoup de collègues ici présents, Fabien ROBERT, Alexandra SIARRI – accompagné la mise en œuvre du dispositif de quartier de reconquête républicaine sur Bordeaux Maritime.

Donc à cet égard, je pense totalement inexact d'indiquer qu'il y a eu des liens insuffisants avec les partenaires institutionnels, notamment dans le cadre du fonctionnement de ce dispositif du quartier de reconquête républicaine. Vous avez annoncé un bilan de ce dispositif QRR par la Préfecture. J'attends de noter effectivement cette insuffisance. Mais surtout, j'attends aussi un bilan d'un certain nombre de mesures que vous avez engagées pour conforter ce quartier de reconquête républicaine sur Bordeaux Maritime qui ne devrait pas souffrir du fait qu'il soit légitime et utile de s'engager aussi à Saint-Michel et ailleurs.

J'avais déjà interpellé le Maire là-dessus au mois de juillet. Donc je crois qu'il ne faut pas lever la vigilance sur Bordeaux Maritime parce que nous développons d'autres QRR tout à fait légitimes sur les territoires. C'est simplement de manière apaisée que je dis cela.

M. le MAIRE

Apaisée et constructive, j'ajouterais, si vous me permettez un commentaire. Maintenant, Philippe POUTOU.

M. POUTOU

Nous, on est en désaccord profond – mais ce n'est pas une surprise – avec à la fois la conception de la droite et celle qui est un peu défendue par la nouvelle Mairie. Nous pensons qu'évidemment, le traitement de la délinquance doit avant tout être social, avant qu'il ne soit sécuritaire. On nous parle de recrutement dans la Police, on nous parle de coordonner les polices municipales, enfin tout ce qu'on a pu entendre, tout ce discours sécuritaire auquel on est habitué. C'est un discours habituellement de droite, mais qui est malheureusement repris de plus en plus par la gauche, depuis quelques années.

Nous, on est à rebond (?) de tout cela. Nous, on pense qu'au contraire, il faut aujourd'hui faire un lien entre la délinquance et la catastrophe économique et sociale que l'on vit dans la société aujourd'hui. Il y a une dégradation profonde des conditions de vie de la plupart des gens. Il y a beaucoup de précarité, beaucoup de pauvreté, de difficultés de se loger et de se soigner. Enfin, vous savez tout cela. Évidemment qu'il y a un lien. Cela ne veut pas dire que c'est automatique. Ce n'est pas parce que l'on est pauvre que l'on est délinquant. Mais plus il y a de pauvreté, plus il y a une société qui est violente. Plus elle écrase, plus elle opprime, plus elle humilie les gens, plus on aura ce problème-là.

Donc on peut toujours avoir envie de répondre par de la Police, on peut toujours avoir envie de muscler les choses et de taper dessus et de mettre les gens en prison, on ne réglera pas le problème et vous le savez. Pour nous, ce discours sécuritaire est à la fois simpliste et complètement inefficace dans les résultats. Donc oui, il faut un traitement social. Plutôt que de faire des groupes de traitement de la délinquance, enfin, c'est quand même aberrant, pourquoi ne fait-on pas des groupes de traitement de la précarité ? Pourquoi n'essaye-t-on pas de loger les gens ? Pourquoi n'essaye-t-on pas de faire en sorte qu'ils aient du boulot, qu'ils puissent vivre décemment ?

Enfin, c'est toujours pareil. On entend toujours : « Oui, il faut taper dessus, il faut taper dessus ». Et puis, l'autre chose que l'on a envie de dire également parce que c'est aussi fabuleux de voir cela, c'est que les gens d'un certain milieu social voie la délinquance toujours en bas, toujours celle des pauvres, toujours celle de ceux qui essayent de vivre et de se démerder pour pouvoir survivre. Mais on ne voit jamais la délinquance des riches. Pourquoi ne parle-t-on pas de Ford ? Ce ne sont pas des délinquants, Ford qui ferment des usines et qui virent des milliers de gens ? Combien d'emplois supprimés ? Et ce n'est pas fini puisque vous avez vu la suite avec Magna. Donc combien de gens se retrouvent à la rue ? Quels problèmes va-t-on avoir à gérer derrière ? Et puis, Carrefour et Auchan qui ferment des magasins et qui licencient ? Ce ne sont pas des délinquants, alors qu'ils font du profit ? Et puis, les bétonneurs qui détruisent tout sur leur passage, qui font n'importe quoi, ce n'est pas une forme de délinquance aussi ? Et puis, tous ceux qui utilisent des pesticides, les gros viticulteurs qui sont en train de polluer et d'avoir aussi quelque part une politique criminelle puisque l'on sait que derrière, il y a une surmortalité liée à la pollution atmosphérique ? Ce ne sont pas des délinquants, ces gens-là ?

Il faudrait aussi discuter de tout cela. Et finalement, on a envie de dire au bout du compte qu'il y a une société qui est de plus en plus brutale, de plus en plus violente, où on voit des démonstrations quotidiennes de non-respect du collectif, de non-respect des gens. Les incivilités ou les agressions aux personnes sont multiples. C'est pour cela qu'aujourd'hui, le problème de fond qui est posé est celui effectivement de savoir comment on reconstruit tout cela.

Pour faire vite, nous, on pense qu'il y a des réponses. C'est évidemment de s'attacher à la question du logement, à la santé, la question du service public, notamment dans les écoles puisqu'on en parlait tout à l'heure. Nous, on pense qu'il faut des ATSEM, qu'il faut embaucher, qu'il faut développer le système d'éducation. Ce sont des réponses immédiates qui concernent les besoins des gens. Et la Mairie comme l'ensemble des collectivités territoriales ont les moyens d'y répondre. Ce sont ces réponses-là que l'on veut parce qu'on sait très bien qu'il y a besoin de cela dans la vie de tous les jours. On a besoin des lieux de vie, on a besoin de solidarité, on a besoin d'entraide, on a besoin de se voir, de se comprendre. On n'a pas besoin de Bleus, ce n'est pas vrai. Les Bleus, quand on en voit, ils nous tapent dessus. On parle des manifestations, on parle d'Antoine qui même pire que cela…

L'insécurité, c'est aussi cela, c'est aussi cette façon de réprimer systématiquement la contestation et c'est aussi cette façon actuelle – et il y a Myriam qui est dans le public – puisqu'il y a des gens qui manifestent et qui se prennent des amendes à chaque fois qu'ils sortent dans la rue pour manifester. Donc c'est cela aussi. C'est quoi, cette société-là ? Nous, on rejette cela et on pose le problème complètement à l'envers. Oui, il faut des réponses sociales. Il faut, à un moment donné, que ce monde-là soit plus démocratique, plus respectueux des gens et cela pose le problème de répondre à toutes ces urgences-là maintenant.

M. le MAIRE

Avant de passer la parole à Nicolas FLORIAN, je réponds en deux mots. La difficulté du débat que nous avons, Philippe POUTOU, est qu'il faut tenir un discours équilibré sur la sécurité et la prévention. Certains nous suspectent d'avoir une vision angélique, d'être trop dans la prévention et pas assez dans la répression. On essaye d'être dans l'équilibre. Il n'y a pas de solution unique, il n'y a pas de bâton magique pour répondre aux problèmes de la délinquance. Il faut les deux et il le faut de façon équilibrée. Et ne croyez surtout pas que l'on se désintéresse de la prévention sociale et de la prévention économique.

Vous allez voir tout à l'heure la communication que nous allons faire sur les mesures économiques et celles de Pôle Emploi que nous allons vous proposer. C'est une façon de dire que si on arrive à améliorer la situation économique, nous sommes convaincus que nous améliorerons naturellement la situation sociale et la situation de délinquance sur le terrain. Nous en sommes tout à fait convaincus.

De même, quand nous mettons dans notre programme la volonté de faire à Bordeaux des quartiers apaisés. Des quartiers apaisés sont effectivement des quartiers dans lesquels on vit mieux, on se connaît mieux, on se parle. Il y a des arbres, il y a des bancs, etc., une ville plus conviviale. Et on est persuadé que la ville plus conviviale est le meilleur rempart que l'on puisse trouver contre un certain type de délinquance.

Donc ne schématisons pas, ne caricaturons pas les uns et les autres nos positions. C'est un débat difficile. Sachez en tout cas que notre souci numéro un est d'apporter une réponse équilibrée aux problèmes dont nous débattons aujourd'hui.

Je suis persuadé que Nicolas FLORIAN sera le garant de cet équilibre. Il demande la parole.

M. FLORIAN

Ce qui est bien avec vous, Monsieur le Maire, c'est que vous anticipez toujours un petit peu ce que vont dire les autres ou les questions qu'ils vont vous poser. J'ai remarqué que vous étiez très attentif aux déclarations que je pouvais faire ici ou là.

M. le MAIRE

Vous voyez, c'est une reconnaissance.

M. FLORIAN

Mais je m'en félicite et je vous conseille d'ailleurs de lire très attentivement tout ce que je peux déclarer, que ce soit dans la presse ou dans cette enceinte ou quand je m'adresse à vous par voie de courrier. Cela me permet d'ailleurs de vous glisser un mot. Vous parliez d'étonnement. Vous me reprochiez tout à l'heure ma nostalgie du temps passé. Oui parce que je pense que quand j'étais élu dans les mêmes fonctions que vous, avec l'équipe qui m'a accompagné, on a fait du bon travail.

Vous me reprochez cette nostalgie. Vous mettez en exergue le choix des Bordelaises et des Bordelais. C'est vrai, vous avez gagné les élections, je ne le conteste pas. Si on devait vraiment aller chercher la substantifique moelle de la légitimité électorale, je rappellerais que vous comme moi, on n'a jamais mobilisé que 40 % du corps électoral et que ma foi, en termes de légitimité absolue, on aurait à redire, tant vous que moi. Je me mets dans le

lot. Donc n'allons pas laisser croire que c'est une adhésion absolue à ce que vous avez pu dire le moment venu.

Par ailleurs, là où vous me reprochez de reparler de ce qui a déjà été fait et de ce que nous avons initié, vous vous en inspirez sur beaucoup de dossiers et on s'en félicite. Quand on parle de posture constructive, on est un certain nombre à pouvoir vous donner crédit d'avoir repris des actions qui étaient menées, d'en avoir amélioré d'autres.

Si j'écoute votre Adjoint à la Sécurité, je comprends qu'il va doubler les moyens alloués à la sécurité. Je m'en félicite, tant mieux, puisqu'il nous a expliqué, chiffres à l'appui, que par rapport aux autres grandes villes de France, on dépensait deux fois moins en termes de sécurité et de moyens de sécurité. Il vient de nous annoncer qu'au prochain budget, on allait doubler les moyens sur la sécurité. Je voudrais le féliciter et le remercier. C'est une bonne mesure et il a raison de vous pousser dans ce sens-là.

Il nous annonce un plan de recrutement qui va nous amener à 150 policiers municipaux d'ici fin 2021. Je le félicite aussi. C'est ce que vous avez dit, Monsieur, ou Monsieur HURMIC, peu importe, mais enfin, j'imagine qu'il y a une solidarité là-dessus. 150 fonctionnaires de Police municipale d'ici la fin 2021 – je crois de mémoire qu'il y en a 108 ou 110 à l'heure actuelle – ce serait un effort considérable et je le salue.

Avant même que je sois Maire, quand j'étais Adjoint aux Ressources Humaines, on avait lancé un plan de recrutement de 29. Monsieur HURMIC, Monsieur le Maire, je comprends d'ailleurs les difficultés que l'on a aujourd'hui à recruter. C'est une réalité. Je suis donc de tout cœur avec vous et vous accompagne de nos encouragements dans le développement d'un plan de recrutement supérieur à ce qui a pu être fait jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, je reste dans un propos posé. Mais enfin, il n'y a rien de plus agaçant, Monsieur le Maire ou mes Chers Collègues, que de travestir les réalités. Quand j'entends certaines de vos déclarations, j'ai l'impression que vous travestissez la réalité. Madame SIARRI vous l'a rappelé, les GLTD ont déjà été mis en œuvre. Elle aurait pu même vous rappeler que, lors du CLSPD d'avril 2020, j'avais demandé officiellement, en présence des collègues, la création d'un GLTD sur Saint-Michel. C'est sur le compte rendu de cette réunion.

Vous avez l'habitude d'attribuer des pensées ou des paroles à certains fonctionnaires de l'État et je ne me souviens pas qu'à l'époque, Madame la Procureure m'ait démenti dans cette démarche, comme votre Adjoint qui attribue à Monsieur MAIRESSE un certain nombre de sentiments. Quand vous me posez la question de savoir quel est le bilan de la vidéo-protection, eu égard aux relations privilégiées que vous entretenez avec le Directeur départemental de la Sécurité publique, n'hésitez pas à lui demander son avis sur la vidéo-protection car il vous rappellera peut-être qu'il nous avait sollicités – j'avais accédé à cette demande – pour que les services de Police nationale puissent se connecter directement sur votre PC de vidéo. N'hésitez pas à lui demander son avis et j'imagine qu'il vous éclairera, comme nous, on essaye de le faire. Quand on présente des initiatives, on les salue, mais accordez-nous aussi l'idée et le droit de pouvoir faire des contre-propositions, sans simplement les critiquer. Vous affirmez de façon définitive qu'il ne faut pas l'armement. Je n'ai jamais dit qu'il fallait un armement pour la Police municipale. On dit simplement qu'il faut au moins ouvrir le débat.

Et quand votre Adjoint, de façon un petit peu véhémente, explique qu'il a trouvé un service exsangue, OK, très bien. Moi, ils ne me disent pas tout à fait la même chose. Mais on pourrait d'ailleurs aller les voir ensemble, si vous voulez, pour qu'ils confirment aux uns et aux autres ce qu'ils peuvent nous dire en bilatéral. Bien sûr que j'avais beaucoup de demandes de la Police municipale sur les locaux, ils n'étaient pas au niveau. Vous reprenez l'idée d'un Hôtel de Police municipale, je m'en félicite. La plupart des candidats à cette élection proposait la même chose. Vous reprenez la proposition de demander un quartier de reconquête républicaine sur Saint-Michel, je vous en félicite. Cela va dans le bon sens. La plupart des candidats à l'élection municipale réclamait la même chose, peut-être à part Monsieur POUTOU, mais il a expliqué sa position le moment venu.

Concernant donc ce plan – qui n'est pas un plan d'ailleurs puisque vous faites des annonces et que cela nous permet au moins d'en débattre – il y a des zones totalement absentes. Je le redis, parlons au moins de l'armement. Avez-vous le chiffre exact du nombre de polices municipales qui sont armées ou pas en France ? Moi, je ne sais pas exactement. Mais renseignez-vous auprès des agents de la Police municipale ou en tout cas de sa Direction, à l'époque, j'avais demandé un rapport là-dessus, qui m'avait été transmis – il vous suffira de

le redemander et vous l'aurez – sur leur avis concernant l'armement. Après, vous le faites ou vous ne le faites pas. Mais au moins, organisez un débat.

Sur la vidéo-protection, c'est là aussi une vraie ligne de fracture entre nous au sens non propre du terme. Il ne s'agit pas d'entretenir des clivages artificiellement. Mais là-dessus et typiquement, nous considérons qu'il faut faire plus de vidéo-protections. Vous, vous dites non. Voilà, il faut le dire clairement. Mais ne tournez pas autour du pot là-dessus.

Quand je dis que vous m'égratignez – c'est le jeu, je comprends – sur le fait que j'aurais la nostalgie, mais par ailleurs vous vous attribuez des choses que l'on avait mises en place, nous. La brigade canine. Que n'ai-je pas entendu quand j'ai annoncé qu'on allait lancer une brigade canine ? Que n'ai-je pas entendu à ce moment-là de votre part et de la part de vos amis ? À l'époque, j'avais même ajouté qu'on pouvait envisager des drones. Vous ne le reprenez pas, mais peut-être que vous y viendrez un jour. D'ailleurs, je vous conseille que sur certaines zones de la Ville, notamment là où il y a beaucoup de trafics de stupéfiants, on puisse se doter d'équipements mobiles de drones qui fassent de la surveillance.

Parmi les mesures qu'on avait proposées, il y avait aussi la procédure du rappel à la loi. Je vous propose de vous en inspirer de nouveau. Vous qui affichez de très bonnes relations avec Madame le Procureure – mais tant mieux – n'hésitez pas à lui redemander de vous accorder cette possibilité de faire une procédure de rappel à la loi.

Bien sûr qu'il faut marcher sur ses deux pieds et je crois que les interventions des uns et des autres l'ont prouvé, quels que soient les bancs d'où ils se sont exprimés. Il y a la prévention, il y a aussi ce qui relève de l'Autorité publique. On a peut-être mal compris ce que vous aviez déclaré cet été, vous et d'autres. Mais des fois, la posture notamment d'un Maire est d'écouter et de regarder.

Certes, je ne vous reproche pas et je ne vous accuse pas d'avoir été un facteur d'aggravation de la sécurité publique sur Bordeaux. Jamais, on n'a dit cela. On vous a simplement reproché en début d'été de ne pas avoir une parole forte sur ce sujet. Je vois un collègue qui me demande de réduire. Mais si vous voulez, je reste chez moi.

M. SMIHI (02:25:59)

Cela fait 10 minutes que vous avez la parole.

M. FLORIAN

Je vous laisse entre vous. Voulez-vous que j'additionne les temps de parole des uns et des autres ?

M. le MAIRE

Ce sont 5 minutes normalement.

M. FLORIAN

Très bien, j'arrête là alors.

M. le MAIRE

Vous aviez fini peut-être. J'ai encore Thomas CAZENAVE, Emmanuelle AJON et on va ensuite s'arrêter. Je dirai un mot, puis Amine et je terminerai.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Ce sera très court. On vous avait, effectivement, écrit en juillet pour organiser cet échange sur la question de la sécurité. Je crois qu'au moins de notre côté, l'objectif est atteint. Vous nous avez présenté cet après-midi votre feuille de route, sur laquelle nous nous inscrivons à 90 %. Je crois qu'il y a un débat sur quelques points. Cela nous permettra de suivre la tenue des engagements au fur et à mesure parce que je rejoins

d'ailleurs ce qu'a évoqué Nicolas FLORIAN, votre constat et l'ambition que vous tracez pour notamment la Police municipale sont très exigeants en termes de moyens, d'engagement vis-à-vis à la fois des équipes, des équipements, des locaux. Nous serons donc très attentifs à ce que tous ces engagements et cette feuille de route soient bien mis en œuvre dans les prochains mois et les prochaines années.

M. le MAIRE

Merci Thomas CAZENAVE. Emmanuelle AJON et après, Amine SMIHI.

MME AJON

Très rapidement, je vais répondre à Monsieur SKALLI et lui dire qu'il ne faut pas mettre du feu là où il n'y en a surtout pas besoin. Vous avez fait un amalgame dangereux, extrêmement dangereux sur les mineurs non accompagnés. Je vous dis et je redis – je l'ai déjà dit à la presse et je le redis – que les mineurs non accompagnés, ce n'est pas de la délinquance, c'est de l'aide sociale à l'enfance. L'aide sociale à l'enfance dépend bien entièrement du Département de la Gironde. Elle en est cheffe de file. Pour la délinquance, vous savez très bien que cela ne dépend pas du Département.

Par contre, vous jetez de l'huile sur le feu en faisant une polémique sur une population et qui va entraîner un rejet de cette population de façon majeure. Entre 1 300 et 1 500 jeunes mineurs non accompagnés, sont accompagnés par l'aide sociale à l'enfance et le Département, et ils vont très bien. Ils ne sont pas dans la rue, ils ne font des faits de délinquance. Ils sont intégrés, insérés dans le milieu scolaire, dans la société.

Donc arrêtez de jeter d'utiliser ce sujet pour faire des polémiques qui sont scandaleuses et dangereuses parce que, maintenant, nous n'arrivons plus à trouver de lieux pour faire accueillir ces jeunes calmement puisque les gens vont les rejeter par vos basses manigances polémistes.

Quand Madame FABRE dit qu'il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu, je suis entièrement d'accord. Mais sur ce sujet, s'il vous plaît, arrêtez !

M. SKALLI

Excusez-moi, je pose une question sans polémique. Je crois que vous avez évoqué vous-même ce sujet, en y intégrant toutes les dimensions de la sécurité, y compris la prévention, etc. Vous avez évoqué vous-même ce sujet de la délinquance des mineurs et j'ai repris d'ailleurs vos propos de mineurs non accompagnés puisque c'est un sujet. Je n'aurais peut-être pas dû passer cette question à ce moment-là, mais il y a cette problématique que même Monsieur le Maire avait évoquée. Donc je crois que ma responsabilité est aussi de poser une question sans polémique. Je vous dis : « Qu'est-il prévu ? »

MME AJON

Qu'est-ce qui est prévu par le Département ? Donc l'aide sociale à l'enfance et vous le savez très bien. C'est ce que vous vivez et c'est là que vous faites une erreur et une polémique.

M. SKALLI

Non, il n'y a pas de polémique. Il y a une question.

MME AJON

Vous allez me laisser terminer. Je n'avais pas terminé mon intervention, si vous voulez bien. Je vais donc vous envoyer un très bon article qui est paru dans Le Parisien sur ce sujet aujourd'hui. Je vous invite à le lire, à le comprendre et à arrêter de polémiquer sur ce sujet.

M. SKALLI

Calmez-vous, Emmanuelle AJON, il n'y a pas de polémique. Il n'y a pas de manigance, gardez vos nerfs.

M. le MAIRE

Terminons un débat qui est très apaisé. Avant Amine, Delphine JAMET.

MME JAMET

Amine fera la synthèse, mais je voulais intervenir par rapport à ce qu'a dit Marik FETOUH. Effectivement, on est rentré aussi dans une période où on voudrait faire un audit local de sécurité, ce qui nous permettrait de mettre en place une stratégie de la sécurité urbaine.

Pour rappel, un audit local de sécurité permet de :

- Définir le contexte avec une présentation générale de la démographie, de l'économie et de certaines autres caractéristiques de la Ville,
- mais également de comparer ces données avec des données régionales et nationales.
- Analyser la criminalité, la violence, ainsi que les problèmes connexes, tels que les troubles et les incivilités, à travers leur ampleur, la tendance, leur répartition et leur impact.
- Établir un profil des victimes et des délinquants en fonction notamment du genre et de l'âge,
- Étudier les modèles de facteurs de risques susceptibles de contribuer à l'émergence de la criminalité et de la violence,
- Évaluer l'efficacité des projets et services comme la santé, le logement, l'aide sociale, l'éducation en rapport avec la prévention,
- Évaluer l'environnement politique et institutionnel, afin d'identifier les possibilités de développement d'actions préventives, d'identifier les possibilités, les points forts et le potentiel du quartier ou des quartiers, notamment du capital social, de la société civile et des projets existants sur lesquels la future stratégie pourra s'appuyer.

Nous sommes donc en train d'élaborer un cahier des charges pour réaliser cet audit, qui nous permettra ensuite d'avoir une stratégie. Cela n'empêche pas effectivement de mener des actions dès maintenant et cela nous permettra ensuite d'évaluer notre stratégie de sécurité urbaine.

M. le MAIRE

Merci Delphine JAMET.

MME FABRE

Si je peux dire un mot.

M. le MAIRE

Après, il faut savoir terminer un débat. Madame FABRE, vous avez la parole.

MME FABRE

Merci. Je voudrais revenir sur les propos d'Emmanuelle AJON parce que je ne comprends pas. C'est-à-dire qu'on a quand même le droit de nommer les choses. Je pense que tous les experts et tous les gens qui sont sur le terrain voient bien qu'il y a un problème de délinquance lié non pas évidemment à tous les mineurs non accompagnés. Vous parlez de

1 300 mineurs non accompagnés, il est évident qu'il ne s'agit pas de tous les mineurs non accompagnés. Mais il y a 80 à 150 mineurs non accompagnés sur Bordeaux, qui créent de vraies problématiques de sécurité qu'il faut savoir nommer et regarder en face, pour pouvoir les gérer. Et vous le savez bien puisque vous faites partie de la cellule groupe mineurs avec la Police, avec le Parquet des mineurs et le Conseil départemental, pour travailler ce problème. C'est bien qu'il y a un problème.

Je pense que Monsieur SKALLI vous interrogeait justement sur : « Quelle est l'approche du Conseil départemental par rapport à ce problème ? » Je ne vois pas en quoi c'est choquant de nommer les choses telles qu'elles sont.

MME AJON

Parce que cela ne dépend pas de l'aide sociale à l'enfance et vous faites un amalgame entre sécurité, délinquance et aide sociale à l'enfance.

M. le MAIRE

Voilà. Marik FETOUH, est-ce indispensable ? Vous êtes déjà intervenu, pensez un peu aussi à vos collègues !

M. FETOUH

Très rapidement, sur l'audit local de sécurité, c'est une très bonne initiative que nous avions également dans notre programme. En parallèle, il y a des organismes qui existent, comme le Forum européen pour la sécurité urbaine, qui a déjà benchmarké tout ce qui se fait en Europe en matière de prévention de la délinquance et qui peut être la source d'un plan d'action assez rapide à mettre en œuvre avant l'audit. Donc je pense qu'il y a des choses à faire et c'est un peu dommage qu'on ne l'ait pas d'écrits aujourd'hui. Des annonces ont été faites, on ne sait pas exactement quelles sont-elles. C'est un peu dommage qu'on ne l'ait pas d'écrits.

Pour terminer, je voulais vous dire, Monsieur le Maire, que je trouve que la formule de nous dire qu'on vous reproche de ne pas faire en trois mois ce qu'on n'a pas fait en 6 ans, c'est une formule qui clôt le débat. Finalement, à chaque fois qu'on fera une critique, vous pourrez la ressortir et on ne peut pas avoir de débat démocratique. Dans cette enceinte démocratique, j'aimerais quand même pouvoir m'exprimer sans qu'on me renvoie à ce qui a été fait pendant 6 ans et qui correspondait à l'état des lieux de cette période. Les conditions de sécurité ont évolué récemment et il y a eu une flambée. On ne dit pas que vous en êtes à l'origine, mais en l'occurrence, on aurait attendu une réaction peut-être un peu plus vive de votre part.

M. le MAIRE

Merci. Madame AMOUROUX.

MME AMOUROUX

Je vous promets, je vais faire vite. Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. C'était juste pour essayer d'apporter une clarification au débat qui s'est tenu à l'instant sur les MNA et là, plus avec la casquette qui est la mienne de Conseillère départementale, pour dire que je pense que les deux « parties » ont raison. En effet, il y a plus de 1 300 MNA qui sont accueillis en Gironde et qui le sont bien, notamment par les travailleurs sociaux. Il y en a quelques-uns – vous parliez d'une centaine – qui ne sont pas du tout accueillis. Le problème est là. Ils ne sont pas du tout accueillis parce qu'ils ne sont pas confiés.

Je pense qu'en tant que responsables politiques, on doit tous s'interroger, en partant de l'État jusqu'ici, dans notre Conseil municipal. Ce sont ces jeunes-là qui posent problème et on laisse errer ces jeunes-là, notamment dans ce Quartier de Mériadeck. Et en effet, ils sont les auteurs d'un certain nombre d'actes de délinquance. Mais je pense qu'ils sont plus

à prendre à considération qu'à porter au pilori. C'est aux responsables politiques de tous les étages, si je puis m'exprimer ainsi, de les prendre en considération et peut-être de ne pas les laisser rentrer à la base sur notre territoire. Je vous remercie.

M. le MAIRE

Merci Madame AMOUROUX. Amine SMIHI et je conclurai ensuite en deux mots.

M. SMIHI

Synthétiser tout ce qui a été dit et répondre à toutes les questions est un exercice impossible. Mais cela, c'est de votre faute. Il fallait me laisser répondre entre. Je vais donc quand même faire une synthèse expresse. Je voudrais dire que les sujets que vous avez portés sont des débats dans le débat et que c'est quand même compliqué de gérer cela. Je voudrais saluer la discipline et l'exemplarité de tous mes collègues adjoints, qui sont concernés par les thématiques que vous avez approchées. Nous sommes arrivés sur une question sur laquelle je portais la feuille de route et l'explication. Si vous aviez voulu aborder tous les champs que vous aviez faits, ce n'est pas l'Adjoint à la sécurité qui doit être le seul et unique interlocuteur, dès lors que l'on parle de la prévention, de l'action sociale, de l'aide et de la politique des quartiers. Donc merci à tous mes collègues de ne pas avoir fait ce qui vient de se passer pour les autres.

Je réponds maintenant très synthétiquement, sinon, on ne va pas s'en sortir. Madame SIARRI, je suis désolé, je suis obligé de revenir en arrière. Si nous faisions le même exercice que vous sur l'évaluation des chiffres du budget que vous avez évoqué, en indiquant qu'il fallait rajouter ceci, cela, etc. à ces chiffres-là, si nous faisions la même chose pour les chiffres nationaux et ceux des autres villes, nous aurions toujours le même écart d'investissement surprenant. Ce n'est donc pas un argument.

Concernant le fait de demander, oui. Effectivement, vous aviez dit que vous aviez demandé un GLTD, qu'il y avait plein de choses préexistantes. Il n'y a aucun doute. Il y a des choses qui sont existantes et nous ne l'avons jamais nié. Et puis, il y a des choses que vous avez demandées et que vous n'avez pas obtenues. Le GLTD Saint-Michel est en exercice. La première séance s'est tenue cet après-midi et elle se tiendra régulièrement tous les 15 jours. Cela, c'est un constat partagé. Vous regrettez de ne pas avoir été entendus ou pas assez vite. On a fait ce constat au début du déficit de lien que vous aviez avec la Police nationale et la Justice.

MME SIARRI

Il y a eu le confinement.

M. SMIHI

Concernant le GLTD de Saint-Michel, il aura une durée limitée évidemment, comme tous les GLTD et vous le savez, d'une durée de trois mois. Madame la Procureure dit toujours que si on a encore le GLTD dans 6 mois à Saint-Michel, c'est que l'outil n'est pas adapté à la situation et qu'il faut le réévaluer. Nous disons d'avance que nous sommes tout à fait favorables à ce que, dès lors que la situation à Saint-Michel sera redescendue dans un cadre plus supportable pour les riverains et les habitants, nous aurons la possibilité de développer et de continuer ce dispositif sur d'autres quartiers et il y a des besoins dans bien des endroits dans cette Ville.

Vous avez évoqué Bordeaux Métropole Médiation, que vous avez probablement fondé et dirigé.

MME SIARRI

Non, c'est Madame FAYET.

M. SMIHI

Oui. Vous êtes donc une inspiratrice très importante de ce dispositif. Je vous en remercie parce que c'est un très beau dispositif, qui fonctionne très bien, avec des personnels de qualité. Nous avons fait ce constat et immédiatement décidé non seulement de maintenir tous ces gens admirables dans leurs fonctions, mais en plus de le renforcer et de le développer, y compris dans des endroits où vous ne l'aviez pas fait et cela, c'est une très bonne nouvelle. C'est normal. Quand cela marche, il n'y a pas de raison d'en changer.

Les services que vous nous avez longuement rappelés étant quasiment les vôtres, je voudrais vous dire quand même que oui, les personnels des services sont vraiment admirables et exemplaires dans la transition et dans l'accompagnement de notre prise de fonction et je les salue ici pour leur professionnalisme et leur exemplarité. Mais que vous dire ? Ils peuvent travailler aussi sans vous, c'est vrai. Vous sembliez être étonnée.

Monsieur SKALLI, bien sûr que nous sommes tout à fait favorables à un travail transpartisan, dès lors que c'est dans un travail collaboratif et constructif. Vous êtes évidemment le bienvenu pour contribuer à apporter votre expérience et votre savoir-faire, comme tous les conseillers municipaux ici réunis.

Le QRR dont vous parlez, qui est demandé à Saint-Michel, vous le savez très bien, vous l'avez évoqué. Vous avez évoqué ce fameux courrier que Monsieur CAZENAVE nous a envoyé, en indiquant qu'on l'avait perdu. On ne risquait pas, on l'a reçu de tel nombre de manières et en plus, vous prenez toujours le soin de le publier avant dans la presse. Donc même quand on le reçoit, on l'a déjà lu.

M. CAZENAVE

C'est faux.

M. SMIHI

Ce n'est pas faux. Je suis désolé, Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE

C'est faux. Je l'ai adressé à Pierre HURMIC par voie dématérialisée.

M. SMIHI

En juillet, tout à fait. J'ai encore les dates, il n'y a aucun souci.

M. CAZENAVE

Ne racontez pas de bêtises !

M. le MAIRE

Merci Thomas CAZENAVE de laisser Monsieur SMIHI s'exprimer.

M. SMIHI

Donc s'il y avait une proposition de travail constructif dedans, nous vous aurions conviés absolument avec plaisir. Ce n'était pas le cas.

M. CAZENAVE

Deux pages de propositions, cessez de raconter des bêtises !

M. SMIHI

Merci Monsieur CAZENAVE de vos leçons, je les apprendrai pour la prochaine fois. Juste pour vous dire que si dans les propositions que vous faisiez, vous n'aviez pas la connaissance qu'elles étaient déjà dans notre feuille de route pour trois d'entre elles et que nous étions en désaccord sur les deux autres, j'aurais pu vous répondre autre chose.

Vous nous avez parlé de participation. La réalité est là.

Monsieur FETOUH, j'essaye d'aller vite. Je suis désolé. La demande de l'armement par les policiers municipaux existe. C'est un fait, je vous le confirme. Ils nous l'ont dit. Monsieur le Maire et moi-même, nous l'avons abordée avec tous les agents. Nous ne nous cachons de rien et nous avons exprimé notre point de vue sur la question. Nous n'avons pas les mêmes valeurs politiques, dont acte. C'est aussi cela, la démocratie. Et nous défendons et nous expliquons à nos policiers municipaux quel est le fondement de notre position.

De même sur la vidéosurveillance, elle vous est manifestement extrêmement chère. Je crois que Monsieur le Maire s'est exprimé longuement sur notre vision de la vidéosurveillance. Très bien. Monsieur FLORIAN déclarait, en réunion publique pendant la campagne, qu'il n'avait rien contre la reconnaissance faciale parce que – je cite – « Lorsque l'on n'a rien à se reprocher, il n'y a aucun mal à être filmé et surveillé ». Bon, nous actons là à nouveau nos différences politiques et heureusement et vive la démocratie !

Monsieur POUTOU, c'est un fait. Il n'est pas là, mais ce n'est pas grave. Je suis sûr qu'il m'entendra. Nous avons de très nombreux désaccords, c'est une évidence. Nous partageons aussi certaines valeurs, c'est aussi une évidence. À notre sens, la Police de proximité adossée au quartier est une réponse équilibrée à la demande légitime de tranquillité publique et de sécurité de nos co-citoyens. Merci.

M. le MAIRE

Merci Amine. Je vais renoncer au temps de parole que je souhaitais prendre pour conclure ce débat. Je trouve qu'il a été globalement de qualité. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des intervenants. Comme je l'ai promis, je n'allongerai pas notre temps de parole et je propose que nous passions à la question suivante. Merci.

Vœu pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence, et le lancement d'un grand débat citoyen

Mesdames, Messieurs,

Vœu pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence, et le lancement d'un grand débat citoyen

Le conseil municipal de Bordeaux souhaite interpeller le président de la République et le Premier Ministre au sujet du déploiement de la technologie 5G en France, dont les enchères pour l'attribution des fréquences sont lancées à compter de ce jour, 29 septembre 2020.

En effet, l'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter. La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, avec un déploiement en France qui aboutira à un 'effet rebond' par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme à terme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

A l'heure actuelle, un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation et en vente sont compatibles avec la 5G. Le déploiement de la 5G risque d'accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables. Les phénomènes de pollution dus à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchets pas ou peu recyclables.

Par ailleurs, les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui pourrait aboutir à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes avec potentiellement un effet cocktail, phénomène encore mal connu dont les conséquences sur notre santé n'ont pas encore été mesurées. Il est également urgent de s'interroger sur les impacts sociaux de l'hyperconnexion.

Considérant la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la fibre est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire national (de nombreuses zones blanches encore existantes).

Considérant que le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail prévues d'être rendues au printemps prochain.

Considérant qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales, sanitaires et technologiques, n'ait été publiée jusqu'ici.

Considérant qu'aucun débat public ou concertation avec les habitants n'aient été entrepris sur le sujet.

Considérant que le moratoire sur la 5G est l'une des propositions de la convention citoyenne pour le climat, que le président de la République s'est engagé à étudier.

Le Conseil municipal de Bordeaux, réunit en séance plénière, le 29 septembre 2020 :

- **Souhaite que le Gouvernement commande la réalisation d'une étude globale et indépendante des impacts climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques et financiers.**

- **Demande qu'un débat public sur la 5G soit enclenché au niveau local et national afin d'avancer en toute transparence sur ce sujet.**

- **Demande que les villes concernées soient consultées avant la mise en œuvre effective de la 5G à haute fréquence sur leur territoire.**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

M. LE MAIRE

Ce point nous sera présenté par Delphine JAMET.

MME JAMET

Si vous souhaitez, je le lis. Si vous ne souhaitez pas, je ne le lis pas. On va plutôt engager le débat. Il s'agit effectivement ici de présenter un vœu, sachant que c'est aujourd'hui les enchères pour l'attribution des fréquences 5G au niveau national.

Nous présentons donc un vœu pour demander à l'État de faire un moratoire sur le déploiement de la 5G, mais aussi de lancer un grand débat et des études d'impact sur cette technologie. Je vais donc laisser mes collègues, Monsieur CHABAN-DELMAS.

M. LE MAIRE

Attends, c'est moi qui donne la parole !

MME JAMET

Pardon.

M. LE MAIRE

Ce n'est pas grave. Monsieur CHABAN-DELMAS, avec l'autorisation de Delphine JAMET, je vous donne la parole.

M. CHABAN-DELMAS

Vous êtes bien aimable. Avec deux autorisations, je me sens tout à fait à l'aise.

M. LE MAIRE

Voilà, vous êtes porté.

M. CHABAN-DELMAS

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, après que vous vous soyez pris les pieds dans le sapin et alors que nous vivons une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent….

(*Brouhaha dans la salle)*

… Oh, on a le droit de commencer par un peu d'humour, cela détend l'atmosphère après la sécurité. Voilà que vous nous proposez un moratoire sur le développement de la 5G à Bordeaux.

Sur ce sujet, vous conviendrez que d'un échange d'arguments rationnels, on est passé aux noms d'oiseaux, les uns admonestant les défenseurs d'une technologie néfaste pour la santé et l'environnement, les autres répondant par le mépris et opposant le principe du progrès technique à la technophobie ambiante. Essayons collectivement de ne pas tomber dans ce piège aujourd'hui !

Sujet autant technique que polémique, il mérite selon nous une attention méticuleuse pour ne pas tomber dans le piège des idéologies consuméristes d'un côté et déclinistes de l'autre. C'est donc sur

cette ligne de crête qu'au nom du Groupe BORDEAUX ENSEMBLE, j'aurais quelques éléments à partager avec vous tous, mes Chers Collègues.

En Europe, seuls 9 États n'ont pas encore attribué les fréquences 5G. Tous les autres – et pour certains réputés pour leur précautionnisme écologiste, notamment les pays scandinaves – ont déjà soit procédé au lancement commercial à grande échelle ou *a minima* attribué les fréquences aux opérateurs. De ce point de vue-là, la France accuse donc un retard certain. Je ne vous parle même pas de nos amis chinois qui expérimentent déjà la 6G.

Alors, à quoi va servir la 5G ? Il s'agit d'abord d'effectuer un grand pas en matière de couverture réseau. La France accuse un retard conséquent, avec seulement 80 % du territoire couvert par la 4G, loin derrière les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud, qui forment le trio de tête.

Dans nos zones rurales, le déploiement de la fibre optique coûte encore beaucoup trop cher d'après les opérateurs, surtout les derniers kilomètres jusqu'à l'utilisateur final. De ce point de vue-là, la 5G permettrait de remédier à ce problème en apportant du très haut débit par ondes radio, ce qui est de très loin la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour couvrir des territoires dits zones blanches ou grises.

Parmi les autres exemples utilisés par les avocats de la 5G, il y a la vie intelligente, l'éclairage public temporaire, l'industrie 4.0, la télémédecine, les véhicules connectés. En réalité, dans tous ces exemples, beaucoup sont erronés. Certains ont vocation à être raccordés par fibre, par exemple la télémédecine. Une cabine de télémédecine fixe ne nécessitera pas d'ondes radio. D'autres n'ont pas non plus vocation à utiliser la 5G haute fréquence. C'est-à-dire qu'une plateforme de *streaming* ou de téléchargement n'a pas vocation à utiliser une 5G très haute fréquence de 26 Ghz, comme celles qui sont attendues ou annoncées pour 2025-2026.

Côté santé, je cite le rapport de l'Inspection générale des Finances de ce mois-ci. Ainsi, on a une base factuelle sur laquelle s'accorder. Le rapport explique que les éléments disponibles à ce jour permettent d'estimer que l'introduction de la 5G basse fréquence d'ici 2 à 3 ans ne générera pas de rupture en matière d'exposition dans les zones urbaines. Il n'y a donc aucun danger à très court terme.

En revanche, le recours ultérieur à la bande haute fréquence à partir de 2025 amènerait des effets nouveaux qui restent totalement à documenter. On est totalement démuni de ce point de vue-là et on attend un rapport de l'ANSES pour mars 2021.

Côté consommation des données, elles ont déjà été multipliées par dix entre 2015 et 2019. Cela risque de nettement augmenter avec la 5G. Et même si la 5G est moins énergivore que la 4G à volume de données constant, l'augmentation de la consommation des données et donc d'énergie n'est évidemment pas souhaitable pour la planète qui a cruellement besoin d'une rationalisation de nos habitudes de consommation.

Passées cette introduction et cette mise en contexte, on en est donc au point suivant. On a donc une technologie avec des apports potentiels indéniables, mais des zones d'ombre persistantes à moyen et long terme, notamment sur cette 5G haute fréquence. On a des premiers retours d'expérience mitigés, notamment de Corée du Sud et du Japon, où la 5G basse fréquence va à peu près quatre fois plus vite que la 4G. Mais beaucoup d'utilisateurs se sont plaints du chevauchement de 4G et 5G, ce qui fait que certains utilisateurs ont même dû se désabonner, considérant l'abonnement trop cher pour un service de mauvaise qualité. Et puis, il y a évidemment un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, qui nous impose de la sobriété dans nos modes de consommation.

Dès lors, Monsieur le Maire, je vous pose la question et je vous la pose à tous : « Sommes-nous aujourd'hui capables d'imaginer les changements qui seront provoqués par les déploiements combinés des technologies 5G, de l'Intelligence artificielle et des objets connectés ? » À mon humble avis, non. Et dans ces conditions, faut-il être en faveur d'un moratoire et appliquer à la lettre le principe de précaution ?

Pour répondre à la question au nom du Groupe, je reprendrai les mots du Patron du Parti communiste, Fabien ROUSSEL, qui « Attend de voir » – c'est une citation – conditionnant son positionnement à l'hypothèse d'une maîtrise publique de l'exploitation du réseau et au résultat des études de l'ANSES attendu pour mars 2021.

Le Groupe BORDEAUX ENSEMBLE en appelle donc à l'humilité et à un débat public apaisé. Loin des postures idéologiques, nous vous proposons quatre idées, visant à faire de Bordeaux une ville pionnière dans le débat sur la 5G.

- D'abord, mieux sensibiliser nos concitoyens au coût écologique de production des terminaux, afin qu'ils changent moins souvent de téléphone portable et qu'ils fassent recycler leurs anciens terminaux.
- Deuxièmement, favoriser à Bordeaux le développement de filières locales de réparation et de recyclage spécifiques au numérique.
- Troisièmement, l'organisation urgente d'une consultation citoyenne locale, pour associer tous nos concitoyens à cette réflexion. À notre humble avis, ils demeurent aujourd'hui peu ou carrément pas informés du tout.
- Enfin, dès que les conditions sanitaires le permettront, j'espère qu'on aura l'occasion de voir naître un groupe de travail dédié à la Mairie, avec des représentants de la société civile, des pour, des contre, des experts et des représentants de toutes les tendances politiques, de manière à éclairer le débat et que notre Ville sorte grandie d'un débat de société.

L'antagonisme radical qui émerge autour de cette question témoigne des profondes divisions qui parcourent le corps social. Dans une période de forte défiance dans la parole politique – vous n'êtes pas sans l'ignorer – une décision unilatérale, qu'elle soit d'un moratoire de votre part ou d'imposer la 5G sans débat de la part du Gouvernement, serait sans doute contreproductive, fusse-t-elle de bonne foi ou adossée à quelques rapports d'experts.

En l'état, voter ce vœu de moratoire ne règle donc aucune des interrogations que l'on nous pose, pourtant très légitimes. Dans le même temps, cela envoie un très mauvais signal en matière d'attractivité économique de notre territoire. Pire, ce terme de moratoire alimente à notre esprit l'hystérisation du débat sur la 5G et décrédibilise le message écologiste plus que jamais nécessaire et utile à la réflexion.

Monsieur le Maire, nous ne sacrifierons pas le débat de fond sur l'autel de l'agenda politique et médiatique des uns et des autres. Le Groupe BORDEAUX ENSEMBLE adoptera donc une position exigeante et raisonnée, ni pro 5G, ni anti 5G, mais en revanche farouchement défavorable au principe d'un moratoire et farouchement favorable à la consultation et au lancement d'un grand débat.

Ce débat, nous l'avons eu ensemble au sein de notre Groupe. Certains d'entre nous s'abstiendront et certains d'entre nous voteront contre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Merci Monsieur le Maire. Pour le Groupe RENOUVEAU BORDEAUX, nous voterons contre ce moratoire. On a déjà eu l'occasion d'entamer un peu ce débat avec Delphine JAMET lors du vœu un peu similaire qui a été présenté au Conseil de la Métropole et je voudrais vous expliquer en quelques minutes pourquoi.

Sur la question de la santé d'abord, un rapport a été commandé par le Gouvernement et vient de clarifier cette question-là. Y a-t-il ou pas un impact pour les femmes et les hommes, pour les êtres humains, pour la santé ? La réponse est non. Cela fait plus de 50 ans qu'on essaye de démontrer s'il y a un impact des ondes sur la santé. Le débat a eu lieu pour la 1G, 2G, 3G, 4G. Aujourd'hui, pour la 5G, il est toujours légitime dans la mesure où il respecte les normes et le spectre qui a été défini.

D'autre part, je pense que chacune et chacun d'entre nous disposons d'un appareil comme ceci. Nous utilisons tous la 4G. Dans un an et demi, la 4G est saturée. Et je crains que dans ces cas-là, quand j'enverrai un courriel au Maire, demandant par exemple d'organiser un Conseil municipal extraordinaire, il ne puisse le recevoir parce que la 4G aura été saturée. On a donc un sujet tout simplement de saturation de la 4G.

D'autre part, la 5G est synonyme d'innovation parce qu'il y aura demain de nouvelles applications, parce que la télémédecine a déjà été évoquée, y compris pour des usages que l'on ne connaît pas.

Donc je regarde aussi ce débat du moratoire au regard de l'enjeu du développement économique de notre territoire. On ne peut pas dans le même temps, alors que la plupart des grands pays sont en train de développer et de déployer la 5G, développer l'industrie 4.0, l'industrie du futur, s'inscrire y compris dans la feuille de route du Président de la Région. Comment va-t-on continuer à développer notre territoire et à le rendre attractif si on se prive de cette technologie-là ? On va se mettre un boulet au pied et on n'en a pas besoin pour les emplois d'aujourd'hui et pour les emplois de demain.

À Paris d'ailleurs, Anne HIDALGO a renoncé au moratoire. Les grandes villes se posent la question et j'observe avec intérêt que Paris va s'engager dans le déploiement de la 5G et renonce au moratoire. Mais surtout, je pense qu'il faut nécessairement continuer à expliquer. Le débat, on pourrait l'avoir. On pourrait d'ailleurs inviter par exemple le Ministre en charge du Numérique à venir échanger avec les élus sur le territoire pour avoir ce débat. Je pense qu'il y serait très favorable.

Je connais la sincérité de votre engagement sur la question environnementale, Madame JAMET, mais il y a tout de même des sujets qui relèvent directement pour le coup de votre responsabilité et que nous n'engageons pas. Si notre enjeu est un enjeu environnemental, le principal sujet porte sur les gaz à effet de serre. Les principales sources d'émission de gaz à effet de serre sont le logement et les transports. Voilà deux dimensions sur lesquelles vous pouvez agir et qui ont un impact environnemental bien supérieur à la question de la 5G.

Or, sur la question des transports par exemple, j'observe que les grandes métropoles ont toutes ou quasiment toutes ouvert la question des zones à faible émission. Allons-nous ou pas réguler l'accès de la Métropole, de nos villes, aux véhicules en fonction de leur empreinte environnementale ? Est-ce que l'on va progressivement remplacer le parc automobile le plus polluant ? Voilà un vrai débat et je trouve que derrière ce moratoire de la 5G, il y a un peu une diversion qui est organisée. On va organiser un moratoire sur un sujet qui n'est pas de notre compétence, pour lequel on considère que c'est une mauvaise option alors que nous avons ici même, à l'échelle de la Ville et de la Métropole, des leviers majeurs pour réaliser et conduire ce combat dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous ai donné l'exemple de la mobilité des transports et j'aimerais que notre Ville et notre Métropole soient exemplaires et prennent l'initiative d'un geste fort en matière d'accès notamment aux véhicules, comme les autres métropoles que j'ai citées. Voilà la raison pour laquelle nous voterons contre ce moratoire.

M. LE MAIRE

Qui prend la parole ? Philippe POUTOU.

M. POUTOU

C'est juste pour dire que la position du Groupe BORDEAUX EN LUTTES est de voter pour cette motion. Nous, on pense même qu'il faudrait carrément interdire la 5G ou en tout cas aller vers l'interdiction puisqu'on pense que les risques sont réels pour la santé, même s'il est vrai que les études sont contradictoires ou même si tout n'est pas conclu. On sent bien qu'il y a tout de même un gros problème de ce côté-là. Et puis, pour les raisons écologiques. D'ailleurs, il y a pas mal d'arguments dans la motion que l'on reprend, qui sont ceux de tout milieu associatif qui lutte contre la 5G aujourd'hui. En plus, on pense que ce n'est pas si utile que cela, qu'il y a autre chose à faire. On est donc pour cette motion. On est pour un moratoire, mais on pense qu'il faut même aller beaucoup plus loin et stopper cette marche inutile vers un soi-disant progrès.

M. LE MAIRE

Oui. Peut-être une autre intervention avant la vôtre, Monsieur CHABAN-DELMAS. Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

Je remercie Monsieur CHABAN-DELMAS de citer Fabien ROUSSEL. Je vois qu'il a de bonnes lectures ou qu'il regarde de bonnes émissions. Il est peut-être sur le bon chemin.

Nous allons voter cette motion parce qu'il est nécessaire d'avoir un véritable débat et il serait un peu dommage de l'avoir après coup. Ce moratoire nous paraît donc intéressant et nécessaire. Il y a peut-être un point qui n'a pas forcément été abordé dans le débat et même dans la motion. Pour fonctionner, cette 5G utilise des fréquences propriétés de l'État, qui sont mises aux enchères auprès des opérateurs de télécommunication. Et là, on vend un bien commun public sans véritable contrepartie, sans cohérence de filière. La concurrence des opérateurs privés n'offre aucune garantie de couverture égalitaire des territoires et la valorisation maximum des fréquences primera sur l'aménagement du territoire.

Donc faute de vision stratégique, de maîtrise de la filière et d'outils publics comme un opérateur de télécom nationalisé ou des régies de télécom, au lieu d'être un levier de résorption des inégalités territoriales, la 5G va creuser la fracture numérique.

Pour le PCF, la question n'est pas de s'opposer en soi à la 5G en elle-même, mais de mettre son usage au service du développement humain sur les territoires, dans le cadre d'une maîtrise publique et citoyenne, intégrant une stratégie numérique globale bas carbone et le respect drastique des normes de rayonnement associé à une stricte surveillance des éventuels effets sanitaires. Ce sont ces éléments-là qu'il faut que nous ayons dans un débat d'envergure nationale.

M. LE MAIRE

Monsieur CHABAN-DELMAS.

M. CHABAN-DELMAS

Je vais être très rapide. C'est juste pour répondre aux différentes interventions et notamment celle de Thomas CAZENAVE. Je le rejoins sur les problématiques d'attractivité bien entendu, Thomas. Évidemment qu'il y a un enjeu d'attractivité, c'est indéniable. Pour autant, je ne suis pas tant sur les aspects techniques de la chose où, de manière humble et modeste, on ne peut pas dire de manière absolue que la 5G à haute fréquence ne va pas poser de problème. Je ne sais pas si tu as eu l'occasion de travailler sur le sujet avec des ingénieurs, mais les gens à qui j'ai posé la question sont incapables de me répondre et le gouvernement lui-même est incapable de répondre. On parle juste d'une 5G à basse fréquence qui, elle, n'aurait pas de problème effectivement.

Il y a deux choses, celles que l'on déploie l'instant. Mais l'ouverture des fréquences, c'est cela pour l'instant et on sait quelle est la suite. Donc sachons raison garder.

Deuxième point, ce qui m'inquiète n'est pas tant l'aspect technique, c'est l'aspect démocratique. On est sur un sujet très complexe, très technique. En l'espace de trois semaines, on apprend aux Français que des fréquences 5G vont être vendues. On n'est pas sur le fait de savoir si on est pour ou si on est contre. La question est de réussir un exercice démocratique. On n'impose plus aux gens des décisions unilatérales qui vont modifier leur mode de vie de fond en comble. Je veux que Bordeaux soit un exemple en France.

Franchement, le moratoire n'est pas une bonne idée. Vous envoyez un mauvais message.

M. LE MAIRE

Quel message faut-il envoyer alors, Monsieur CHABAN-DELMAS ?

M. CHABAN-DELMAS

Lancez un grand débat, enlevez le moratoire de ce vœu. Lancez un grand débat local et à ce moment-là, vous nous aurez avec vous.

M. LE MAIRE

Quel est l'intérêt d'un débat, une fois qu'une décision est irréversible ? Les gens vont se passionner pour le débat s'ils sentent que le débat va apporter quelque chose et que du débat pourra surgir, Monsieur CHABAN-DELMAS, une autre solution. C'est la raison pour laquelle les deux sont liés pour nous.

M. CHABAN-DELMAS

Vous avez raison. Ce que je demande, c'est que les gens soient informés, qu'ils comprennent ce qui va leur arriver.

M. LE MAIRE

Oui, oui.

M. CHABAN-DELMAS

Et ensuite, on prend une décision en connaissance de cause. On ne vote pas un vœu de moratoire sans informer les gens. On n'impose pas aux gens la 5G sans les informer non plus.

M. LE MAIRE

Je ne vois pas où est le problème. J'ai l'impression qu'on est à 100 % d'accord. Moi, je vous félicite d'abord pour la qualité de votre intervention, Monsieur CHABAN-DELMAS. Je n'ai pas forcément l'habitude de le dire, donc je vous le dis. Je trouve qu'elle était particulièrement informée. Vous avez bien vu les différents aspects du problème.

La seule chose que j'ai du mal à comprendre est la conclusion. Aujourd'hui, nous ne disons pas : « Positionnez-vous pour ou contre la 5G ». On dit simplement : « Votez un moratoire ! » Et on n'est pas les seuls, vous avez vu qu'il y avait plusieurs dizaines de villes qui demandaient la même chose que nous. C'est : « Demandons au Gouvernement qu'avant que l'irréversible n'arrive, il y ait un véritable débat avec nos concitoyens. » Si ce débat a lieu une fois que la 5G a été imposée, il n'a franchement plus aucun intérêt.

Vous reconnaissez avec nous le fait que la 5G nous est présentée comme un véritable changement civilisationnel. Les défenseurs de la 5G nous disent : « Vous verrez, avec la 5G, le monde de demain ne ressemblera pas du tout au monde d'hier ». Mais raison de plus pour qu'on soit consulté. On ne vit plus comme au XIXème siècle ou voire même avant. J'ai l'impression que les Amish sont ceux qui pensent qu'aujourd'hui, on peut encore gouverner un pays sans demander l'avis de ses concitoyens sur un sujet dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est tout à fait fondamental. L'esprit de notre motion est donc celui-là, Monsieur CHABAN-DELMAS. C'est d'abord un débat et un moratoire pour que ce débat puisse être organisé.

M. CHABAN-DELMAS

On n'a pas besoin d'un moratoire pour organiser un débat. C'est la première chose. Deuxièmement, le signal politique d'un moratoire s'inscrit dans un agenda national d'autres villes gouvernées par les maires Europe Écologie Les Verts.

M. LE MAIRE

Oui.

M. CHABAN-DELMAS

Ne me faites pas le coup, je ne suis pas un perdreau de l'année. Le Parti Europe Écologie Les Verts se sert du débat 5G pour se positionner en vue de 2022, comme les principaux opposants à Emmanuel MACRON.

M. LE MAIRE

Ne gâchez pas toute votre intervention !

M. CHABAN-DELMAS

Si vous contestez cela, c'est qu'on repart sur une…

M. LE MAIRE

Non, ne voyez pas des arrière-pensées politiciennes autour de notre position. Delphine.

MME JAMET

Je vais répondre. D'abord, je voulais effectivement remercier Monsieur CHABAN-DELMAS pour la qualité du débat et Monsieur CAZENAVE aussi parce que, depuis quelques semaines, on est tout de même bien bâché sur cette question-là. Je pense que cela mérite effectivement un débat posé parce que c'est un débat complexe, qui est technique et qui a beaucoup d'impacts, qui n'a pas que des impacts sanitaires, qui peut avoir des impacts financiers, des impacts écologiques, environnementaux, liés à la crise climatique, des impacts sociétaux. C'est un sujet complexe qu'il faut voir dans sa globalité.

Pour répondre à Monsieur CHABAN-DELMAS juste sur la dernière petite phrase, je vais le dire et je vais me l'approprier, je porte ce sujet au sein du Conseil municipal depuis des années. C'est-à-dire que j'ai mis sur la table la question de la 5G très tôt, quand on a su qu'il allait y avoir cette ouverture et ces expérimentations.

On a demandé un débat avant les expérimentations. Il n'est jamais arrivé, ni au niveau local, ni au niveau national.

M. FLORIAN

A qui l'avez-vous demandé ?

MME JAMET

Je vous l'ai demandé en décembre 2019 et vous m'avez répondu : « Je suis contre la régression sociale ». C'est ce que vous m'avez répondu quand je vous ai parlé d'organiser un débat, de parler et de surseoir à l'expérimentation. C'est ce que vous m'avez répondu, Monsieur FLORIAN. Il y a les PV des conseils municipaux. J'en ai vraiment l'esprit marqué parce que ce que vous m'avez répondu correspond exactement à ce qu'a répondu le Président de la République en traitant les écologistes d'Amish. C'est exactement la même chose, c'est-à-dire que quand on nous traite d'idéologues sur cette question, j'inverserais la chose. Ce n'est pas nous qui sommes idéologues sur cette question, mais bien justement ceux qui disent qu'il faut la 5G sans ouvrir le débat et sans étude d'impact parce que ce qui est important tout de même, c'est qu'il n'y a aucune étude d'impact environnementale notamment.

Donc j'aimerais bien, Monsieur CAZENAVE ou Madame FABRE, vous qui connaissez bien les rouages ministériels aujourd'hui et au niveau de la députation, que vous me donniez des éléments et me donniez des études d'impacts globaux. Je n'en ai pas. Je discute en ce moment avec les opérateurs parce que je n'ai pas du tout envie que l'on passe pour des hurluberlus qui ne comprennent rien à la technologie et qui sont contre tout. Ce n'est pas du tout cela.

J'ai reçu deux opérateurs pour l'instant. Il y en a un qui m'a dit que la 5G, cela allait être bien pour les habitants et un autre m'a dit que cela allait être bien pour les entreprises. Où est la vérité ? On m'a dit : « Non, cela ne va pas plus consommer ». Mais moi, je leur ai demandé : « Merci de me donner des études sur la consommation de vos antennes ».

M. CAZENAVE

Ce sont les études de l'ARCEP.

MME JAMET

Oui. Il va d'ailleurs y avoir une commission des antennes relais et je vous y invite, Monsieur CHABAN-DELMAS. N'hésitez surtout pas à vous porter candidats pour participer à cette commission parce qu'on va revoir la convention qui a été faite en 2012 par Alain JUPPÉ et qui était une bonne convention justement pour parler des antennes-relais. Moi, j'en débats aujourd'hui avec les opérateurs pour justement remettre un peu à plat cette convention, pour avoir plus d'éléments d'information sur aussi la consommation électrique générée.

Aujourd'hui, il y a donc deux débats sur la 5G. Enfin, il n'y a qu'un débat sur « la 5G », mais il y a en fait deux 5G. Concernant la 26 Ghz, on n'a aucun élément. On a donc ce problème-là. On va peut-être avoir une problématique de souveraineté de la donnée. On va avoir une problématique de modèle économique des opérateurs. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'État a demandé aux opérateurs de ne pas prendre d'antenne HUAWEI, ni pour la 4G, ni pour la 5G. Donc les opérateurs qui ont la 4G doivent changer leurs antennes-relais HUAWEI d'ici 2028, ce qui a un coût. Il faut 10 ans pour rentabiliser une antenne-relais.

On va donc déployer les 4G, sortir du HUAWEI pour ceux qui ont du HUAWEI. On va développer la 5G dans les Métropoles dans un premier temps et pas dans les territoires. L'ARCEP demande 25 % dans les zones industrielles ou les zones rurales.

M. CAZENAVE

Ce sont deux déploiements, séparer la 4G et la 5G. Vous le savez très bien.

MME JAMET

Oui, mais sauf que…

M. CAZENAVE

On continue donc la trajectoire sur la 4G.

M. LE MAIRE

S'il vous plaît, laissez Delphine conclure !

MME JAMET

Mais ce que je veux dire, c'est que vous avez les opérateurs qui émettent vraiment des doutes sur le modèle économique parce qu'après, vous allez avoir la 6G qui va arriver d'ici 2028-2030. La 6G va être un vrai bond technique pour tout ce qui est voitures autonomes, etc. Aujourd'hui, dans tous les comptes rendus que j'ai pu lire, tous les rapports que j'ai pu lire, tout est au conditionnel : « Devrait », « Pourrait », ce n'est que cela. Il n'y a aucune certitude, tant économique qu'industrielle. On va aller vers plus de robotisation des sites industriels et plus d'intelligence artificielle dans les sites industriels. OK. Quelle incidence sur les humains qui travaillent aujourd'hui dans ces sites industriels ? Qu'est-ce qui est prévu par les gouvernements pour palier cette dichotomie ? Que l'on m'explique, que l'on me donne des éléments !

Une fois que j'aurais tous ces éléments, je me positionnerai pour savoir si je suis pour ou contre la 5G. Mais aujourd'hui, je n'ai pas tous ces éléments en main pour pouvoir me positionner. Donc ce que l'on demande, c'est cela et on attend aussi des études clairement sanitaires et environnementales avant de pouvoir lancer quelque chose. C'est comme si vous lanciez un médicament sans avoir fait une étude sur ce médicament.

M. CAZENAVE

Delphine, je pense qu'il y a une dimension importante, c'est le principe de l'innovation. À un moment, sous les réserves sanitaires… Après, on ne sait pas comment cela va transformer la relation de travail. C'est le principe même de l'innovation, les amis. Vous aviez le dos tourné, Monsieur le Maire, j'en ai profité pour répondre à Delphine JAMET et j'aimerais qu'on mette autant d'énergie sur les autres sujets sur lesquels c'est notre responsabilité dans cette enceinte pour réaliser la transition écologique sur un sujet qui ne dépend pas de nous.

M. LE MAIRE

On la met.

MME JAMET

En fait, cela dépend tout de même un peu de nous parce que les antennes sont un peu sur notre territoire et cela nous est imposé par l'État. Excusez-moi. Donc oui, en tant qu'Adjointe au Maire sur ces questions, c'est normal que l'on se positionne. Et je voudrais vous rappeler que c'était aussi clairement mis dans notre programme. Donc que nous portions ce genre de motion, c'est tout à fait légitime et ce n'est pas qu'un impact national puisque la 5G a un impact local. La motion a un impact local et la 5G aura un impact local forcément.

M. LE MAIRE

On essaye de conclure sur la motion. Olivier CAZAUX avait demandé la parole. Tu peux essayer de faire court, Olivier ?

M. CAZAUX

Oui, je vais faire très court. Je vois qu'il y a des gens qui se passionnent pour la consommation énergétique d'électricité et de tout un tas de choses. Effectivement, il y a au moins une chose que l'on peut mesurer, c'est la consommation des antennes. Savoir si cela va être bénéfique pour les humains ou pas, on pourra effectivement faire ce bilan plus tard.

En ce moment, une antenne 2G a une puissance de 320 watts. Une antenne 3G a une puissance de 2 500 watts à peu près. Une antenne 4G a une puissance de 13 000 et quelques watts. Une antenne 5G a une puissance de 31 000 watts. Tout cela, ce sont des consommations électriques supplémentaires.

Alors, quand on parle de sobriété énergétique, ce n'est pas en développant ce genre de pratiques que l'on fait de la sobriété.

M. CAZENAVE

La grande différence est que l'antenne de la 5G est intermittente. Ce n'est pas le cas pour l'antenne de la 4G.

M. LE MAIRE

Thomas CAZENAVE, vous aurez la parole. Olivier CAZAUX a-t-il terminé ? Qui a demandé la parole ? Ève DEMANGE avant Thomas CAZENAVE.

MME DEMANGE

Moi, j'aimerais prendre la parole en tant que Conseillère municipale déléguée à la sobriété numérique, mais aussi en tant que professionnelle du numérique. Je me pose beaucoup de questions sur cette 5G. Le principe de la sobriété numérique est effectivement de pointer les limites physiques terrestres et d'obliger le Web à se repenser dans les frontières du monde réel.

Vous parlez d'innovation. Mais la question est : « Quelle innovation on veut aujourd'hui ? Que veut-on faire ? À quoi sert l'innovation ? Qu'est-ce que le progrès ? » La sobriété numérique est un discours extrêmement cartésien, qui réinterroge le progrès à l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique. À quoi sert la technologie ? Qu'est-ce que l'innovation et quel Web voulons-nous ? Mais surtout, quel Web pouvons-nous ? Moi, je me pose toutes ces questions sur la 5G : « Quels progrès indispensables elle nous apporte sur l'essentiel, c'est-à-dire sur finalement tout ce qui nous est vital à part peut-être pour les hôpitaux ? » Je me pose cette question.

Elle va nous conduire à remplacer tous nos équipements qui, d'après GREEN IT, sont les principales sources d'impact du numérique mondial en 2019. Donc je pense que c'est très important aujourd'hui, en tout cas de remettre toutes ces questions et je salue aussi vraiment les propositions de Monsieur CHABAN-DELMAS de remettre vraiment ces questions-là dans le débat public, pour qu'on puisse en discuter, car c'est vraiment quelque chose d'extrêmement important. Merci.

M. LE MAIRE

Merci Ève. Monsieur CHABAN-DELMAS, avant de vous redonner la parole, j'aimerais vous poser une question. Je voudrais d'abord vous dire : « N'ayez pas peur d'être coincés sur une problématique politicienne autour des maires EELV ». Vous savez que ce sont 11 maires de grandes villes et 57 élus nationaux et européens qui ont demandé le moratoire et le débat. C'est dommage, mais ils ne sont pas tous EELV.

Et aussi et surtout, Monsieur CHABAN-DELMAS, pour vous mettre vraiment à l'aise, pour vous dédouaner de toute gêne, c'est la demande qui a été présentée par la Convention Citoyenne pour le Climat. C'est l'une des 149 propositions faites. Vous pouvez vous mettre aujourd'hui en phase avec la Convention citoyenne pour le Climat, ce que le Gouvernement ne fait manifestement pas, malgré les engagements pris. Je vous incite donc à voter en disant : « ce n'est pas la position d'EELV qui m'intéresse, c'est la position de la Convention Citoyenne ».

Je voulais vous poser une question, Monsieur CHABAN-DELMAS. Puisque le mot de moratoire vous gêne et si la motion en l'état vous gêne – je trouvais dommage que vous ne la votiez pas, d'après ce que vous avez dit – êtes-vous prêt à remplacer le mot de moratoire par un autre mot ou votre position est totalement déterminée ?

M. CHABAN-DELMAS

On peut tout à fait remplacer le mot de « moratoire » par « proposition », « intention ».

M. LE MAIRE

Non, mais c'est dans le même esprit que le moratoire.

M. CHABAN-DELMAS

Non, mais intention de mener une consultation, un grand débat.

M. LE MAIRE

Avant que des décisions irréversibles soient prises ou non ?

M. CHABAN-DELMAS

Mais attendez, ce n'est pas avec le moratoire que vous allez arrêter les décisions irréversibles. Les enchères ont commencé aujourd'hui.

M. LE MAIRE

Oui, je sais bien.

M. CHABAN-DELMAS

Le moratoire envoie juste un signal politique. Il n'envoie aucun signal autre.

M. LE MAIRE

Si, il formalise un débat.

M. CHABAN-DELMAS

Voilà. Mais en fait, je ne vois pas la plus-value du moratoire. Ce que l'on veut, c'est un débat.

M. LE MAIRE

Je pense qu'on n'arrivera pas à un accord. Mais je veux juste dire à Thomas CAZENAVE et on arrête ensuite le débat, que les collectivités locales peuvent faire évoluer la politique nationale. Elles peuvent le faire en ayant des positions fortes. Je vous le promets. C'est cela, l'esprit girondin. Je vous promets que cela serait un signe fort d'envoyer ce type de motion votée à l'unanimité ou à la quasi-unanimité. Je vous promets qu'au niveau du gouvernement, ils se poseraient réellement des questions et cela pourrait évoluer dans le sens en tout cas souhaité par Monsieur CHABAN-DELMAS.

Nicolas FLORIAN souhaite la parole.

M. FLORIAN

Dans l'esprit de synthèse qui me caractérise…

M. LE MAIRE

Cela nous avait échappé.

M. FLORIAN

Il faut se marrer un peu, je vous vois tous très sérieux. Je ne sais plus qui l'a dit tout à l'heure sur les pouvoirs du Maire, si vous considérez véritablement que vous avez des prérogatives requises pour pouvoir – pendant une période donnée, ces deux mois, ces trois mois, ces six mois – nous assurer que sur le territoire de la Ville, vous organiserez cette information, ce débat avec les moyens requis pour le faire, on peut trouver une solution qui nous permette d'accompagner la démarche. Je distingue vraiment le fond de la forme.

Vous me dites et c'est d'ailleurs bien que vous en soyez convaincu, qu'avec une motion amenée au plus haut niveau… cela fait 20 ans que je vote des motions et je ne les ai jamais vues revenir. Non, agissez sur votre domaine de compétence et si vous prenez l'engagement que sous trois mois, sous quatre mois…

Enfin, arrêtons d'être naïfs, les enchères sur le moratoire se font demain ou aujourd'hui. Alors qu'après, vous vous engagiez à titre plus personnel sur une demande de sursis à statuer ou de moratoire sur la haute fréquence, pourquoi pas ? Mais là, on est sur de la basse fréquence. Si vous prenez l'engagement d'organiser les choses sous trois mois, sous cinq mois ou sous six mois – je sais que les contraintes sanitaires sont compliquées – autour de ce débat, on est prêt à revoir la position collective du Groupe BORDEAUX ENSEMBLE.

M. LE MAIRE

Je vais vous dire, Nicolas FLORIAN. Compte tenu de la qualité des échanges qui sont les nôtres et le caractère totalement constructif, je vous propose de suspendre la séance et de voir si on ne peut pas se mettre d'accord sur un texte commun. Je trouve que ce serait un bon signe que nous enverrions sur ce sujet. Merci.

Je suspends donc la séance cinq minutes.

Suspension de 17 heures 50 à 18 heures 26

M. LE MAIRE

Est-ce que tout le monde a pris connaissance de la motion ? Je peux vous simplifier la tâche en vous disant ce qui a été modifié par rapport à la première. Cela va peut-être simplifier la tâche de ceux qui n'ont pas participé au groupe de travail et qui n'ont pas eu le temps de l'examiner. Je vous dis exactement les modifications intervenues. Cela n'a pas été distribué encore ? Combien en manque-t-il ? Il en manque deux là-bas. Si certains veulent bien donner la leur, cela nous permettra de gagner du temps. Sandrine JACOTOT peut suivre avec son voisin. Vous pouvez avoir la même pour les deux, Sandrine et Cyrille, non ? Est-ce qu'il en manque encore ? Est-ce que vous voulez que je vous dise ce que l'on a modifié ? Cela permettra de gagner du temps.

On a modifié le titre. Je ne vous rappelle pas l'ancien, mais je vous donne le nouveau qui est donc différent du premier et qui est : « Vœu pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence et le lancement d'un grand débat citoyen ».

On a ensuite supprimé un paragraphe. C'était le paragraphe qui consistait à dire : « Demande au Président de la République et au Gouvernement de reporter le lancement des enchères et mettre en place un moratoire sur le déploiement de la 5G ». On a supprimé ce paragraphe-là.

Et on a modifié le dernier paragraphe qui consistait à dire : « Demande pour les communes le droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution ». On l'a modifié en mettant le paragraphe suivant : « Demande que les villes concernées soient consultées avant la mise en œuvre effective de la 5G à haute fréquence sur leur territoire ».

Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Monsieur le Maire, merci beaucoup. Juste une question et une remarque.

Je vais commencer par la remarque. Nous, on salue votre ouverture, le fait de renoncer d'une certaine manière au moratoire, au profit d'une étude d'impact sur la 5G à haute fréquence. Je pense que nos débats ont bien montré qu'il y avait des incertitudes reconnues d'ailleurs par les uns et par les autres sur la 5G à haute fréquence et qu'on a au moins, devant nous, un an et demi ou deux ans avant d'aborder la question du déploiement de la 5G à haute fréquence, qui laisse le temps à un débat sincère et à des études sincères parce que rien ne serait pire que de dire : « On va lancer une étude » alors qu'on est en train de déployer la 5G.

Donc nous, on peut se retrouver dans l'idée de renoncer au moratoire au profit d'une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G à haute fréquence et du lancement d'un grand débat citoyen. L'objet de la délibération nous convient bien. En revanche, je dois vous dire que comme cela a été fait un peu en séance, il y a un certain nombre de «Considérant» qui nous posent problème et qui ne sont plus adaptés.

Nous, on soutiendrait l'idée et on est à l'aise avec cela, d'un vœu sur une étude d'impact préalable. Le titre nous va très bien. Les «Considérant» ne nous vont pas, mais l'objet de la délibération nous convient.

M. LE MAIRE

Une motion, c'est un texte. Il est regrettable que, dans le cadre des échanges qu'on a eus, vous n'ayez pas souhaité…

M. CAZENAVE

J'ai essayé de travailler ainsi, mais je suis désolé. Il n'y a pas de malice de ma part.

M. LE MAIRE

Je sais. Ceci dit, ce ne sont pas les «Considérants» les plus importants. À mon avis, c'est ce qu'on appelle le dispositif, c'est-à-dire ce qu'on demande franchement. Je pense que c'est le fruit d'un travail…

M. CAZENAVE

Est-ce que l'on peut accepter de garder ce qui est la substantifique moelle de ce vœu, c'est-à-dire le contenu, le Conseil municipal de Bordeaux ?

M. LE MAIRE

Je pense que nous avons fait beaucoup de concessions et certains d'entre vous aussi, dans le cadre des négociations. À la dernière minute, on ne peut pas se relancer dans des négociations. Sinon, je redemande une suspension et on y est jusqu'à 20 heures 30.

M. CAZENAVE

C'est une guerre psychologique. Dans ces cas-là, si vous maintenez le texte en l'état avec ses «Considérant», nous ne le voterons pas parce que je ne suis pas à l'aise et nous ne sommes pas à l'aise avec…

M. LE MAIRE

Vous avez participé à nos négociations, vous ne l'avez jamais évoqué.

M. CAZENAVE

J'ai demandé le texte modifié.

M. LE MAIRE

Vous l'avez depuis quelques jours.

M. CAZENAVE

Notre vote n'est pas indispensable au fait que cela soit adopté par cette enceinte.

M. LE MAIRE

Vous passez à côté d'un signe fort, à mon avis. Dites que cela vous gêne politiquement, mais…

M. CAZENAVE

Pas du tout. Je viens de vous dire qu'un, nous reconnaissons le fait que vous avez fait un pas en avant en renonçant au moratoire. Deux, que l'on est à l'aise avec une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G haute fréquence et le lancement d'un débat. En revanche, je ne suis pas à l'aise avec tous ces «Considérant» qui ne correspondent plus à l'objet du vœu.

M. LE MAIRE

Qu'est-ce qui vous gêne ? Oui, Catherine FABRE. Essayez de trouver une position. Sinon, tout ce boulot pour rien, Thomas CAZENAVE, franchement…

MME FABRE

En fait, on est d'accord avec le titre. Mais comme le texte correspondait à l'ancien titre, forcément, le texte ne correspond plus au nouveau titre. C'est-à-dire que ce qu'il y a dans le texte ne correspond pas à ce qu'il y a dans le titre. C'est pour cela.

M. LE MAIRE

Si, franchement. Je relis les «Considérants». Ce qui vous gêne, c'est « Considérant le Gouvernement… »

MME FABRE

Par exemple, la ligne 2 déjà et la ligne 3 ne sont pas ciblées par rapport à ce que vous disiez. Regardez, au sujet du déploiement de la technologie 5G en France, dont les enchères pour l'attribution des fréquences sont lancées à compter de ce jour, le 29 septembre. On dit justement que ce n'est pas cette

question-là des basses fréquences qui est en cause, mais la question des hautes fréquences qui interviendront dans un an et demi. Donc vous voyez bien que l'intérieur du texte ne correspond pas au titre.

M. LE MAIRE

Oh !

MME FABRE

Non, mais c'est quand même important. On ne peut pas voter un texte qui se contredit lui-même entre le titre et ce qu'il y a à l'intérieur. C'est pour cela qu'effectivement, le titre et tout ce qu'il y a en gras sur le *verso*, cela paraît plus clair. En tout cas, c'est plus cohérent.

M. LE MAIRE

Si c'est le mot « Président de la République » qui vous gêne, on fait simplement allusion à la date en disant que c'est aujourd'hui, 29 septembre, que sont attribuées les fréquences. C'est tout ce que l'on dit, il n'y a pas de jugement de valeur sur ce paragraphe-là. Enfin, trouvez de vrais arguments. À mon avis, celui-là n'en est pas un.

Monsieur CHABAN-DELMAS pour nous ramener à la raison.

M. CHABAN-DELMAS

C'était pour essayer de vous convaincre de nous accompagner. Franchement, on est sur l'unanimité quasi-totale du Conseil municipal. Le titre emporte le sujet. Soyez à la hauteur et soyez macronistes quelque part parce que c'est cela aussi, transcender les clivages politiques, Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Les bons points et les mauvais points en permanence dans cette enceinte ! Je vais vous dire, il nous est arrivé de discuter avec les uns et les autres sur ce qu'est le macronisme, parfois il est difficile à définir.

M. LE MAIRE

On y est jusqu'à ce soir ! Marik FETOUH et Monsieur BOUDINET. Vos positions définitives ?

M. FETOUH

Monsieur le Maire, je voulais juste dire un mot. Je trouve dommage que l'on passe des heures sur ce vœu qui n'est pas de la compétence de la Mairie de Bordeaux. Derrière, il y a des délibérations qui sont du pouvoir exécutif de la Mairie.

M. LE MAIRE

Oui, relancez le débat, si vous voulez, on peut aussi reparler de la Covid 19.

M. FETOUH

Non, mais c'est vous qui faites l'ordre du jour et c'est vous qui présidez les débats, Monsieur le Maire. Vous en êtes donc responsable.

M. LE MAIRE

Allez-y !

M. FETOUH

En l'occurrence, je trouve un peu dommage qu'on passe du temps sur des sujets. Vous nous présentez un plan sur la sécurité ou plutôt des éléments sur la sécurité et il n'y a rien d'écrit. Sur le Covid, c'était minimal. Là, on passe deux heures et demie sur un vœu. Je suis désolé, il y a des délibérations dont on doit débattre. C'est un peu dommage pour la démocratie.

M. LE MAIRE

Alors, intervention de Monsieur BOUDINET. Et Thomas CAZENAVE, vous nous donnerez votre position définitive.

M. BOUDINET

Nous, à la base, on était effectivement plutôt pour le moratoire. On était prêt à voter pour. Maintenant, après le recul que vous avez fait devant la droite, vous vous mettez à demander une étude d'impact alors qu'il y en a une qui est déjà en cours, c'est ridicule. Après, il y a ces accords de couloir qui n'aboutissent même pas au final sur un réel consensus, comme si le consensus pouvait être la base d'une démocratie où personne ne peut être d'accord justement, où on est au contraire sur le dissensus constant.

Donc nous, on va effectivement s'abstenir dans cette histoire parce que, sur le fond du problème que vous soulevez, on considère qu'il y a un vrai problème avec la 5G. Mais on aurait préféré que vous gardiez le mot de « Moratoire ». C'est pour cette raison-là que nous allons nous abstenir.

M. LE MAIRE

Oui, Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS

C'est vrai que le fait d'enlever le terme de « Moratoire » est tout de même un peu embêtant parce que ce terme de moratoire était aussi un message politique fort sur le fait de refuser aussi la privatisation en cours par la vente aux enchères des différentes fréquences.

Si mes informations sont bonnes, les ventes aux enchères aujourd'hui ne concernent pas la haute fréquence qui est évoquée en fin de motion.

M. LE MAIRE

Non, ce ne sont que les basses fréquences aujourd'hui.

M. ESCOTS

On regrette tout de même la disparition de ce mot de « moratoire ». Par contre, on invite l'ensemble du Conseil municipal à faire appliquer et à être ferme sur le fait que nous soyons consultés, comme c'est indiqué dans le dernier paragraphe, avant la mise en œuvre effective de la 5G haute fréquence sur notre territoire. Je pense que la ligne rouge qui ne doit pas être franchie est celle-là. Mais on peut tout de même regretter que ce message de moratoire, qui était assez fort, ait disparu de la motion.

M. LE MAIRE

Je suis d'accord. Mais c'est un texte de compromis. Delphine.

MME JAMET

Excusez-moi, mais je pense qu'en termes de sémantique, les «Considérant» concernent aussi les hautes fréquences. C'est-à-dire que « Considérant la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la fibre est encore loin d'être actif », OK, parce que c'est ce qui va coûter le plus cher. « Considérant que le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions de rapport de l'ANSES », c'est un fait. « Considérant qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques », c'est un fait. « Considérant qu'aucun débat public ou concertation avec les habitants n'ait été entrepris », c'est un fait, même pour les hautes fréquences. « Considérant que le moratoire sur la 5G est l'une des propositions de la convention citoyenne », là, à la limite, c'est juste celui-là qu'on pourrait enlever puisqu'on a enlevé le mot de « moratoire ».

Mais clairement, tout le reste du texte s'applique complètement à la 5G haute fréquence. Donc sémantiquement parlant, je ne comprends vraiment pas votre position, à mon moins que vous ne puissiez pas le porter politiquement, ce que j'entends.

M. LE MAIRE

Ce qui est possible.

MME JAMET

Non.

M. CAZENAVE

Je vous redis que nous souscrivons à 200 % avec l'objectif du vœu que vous avez formulé, mais que le texte ne correspond plus exactement à l'objet du vœu qui est ciblé sur la 5G à haute fréquence et que tout un tas de «Considérant», y compris le dernier…

M. LE MAIRE

Monsieur CAZENAVE, écoutez…

M. CAZENAVE

Laissez-moi terminer ma phrase ! Vous me demandez d'expliquer ma position, je vous l'explique.

M. LE MAIRE

Vous ne m'avez toujours pas dit ce qui vous gêne dans les « Considérants ».

M. CAZENAVE

Le dernier « Considérant », « Le moratoire sur la 5G, l'une des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, que le gouvernement souhaite lancer… le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'ANSES », vous mélangez les deux sujets qui sont les sujets de basse fréquence et de haute fréquence. J'appelle juste à un texte précis. Je comprends qu'il soit compliqué de le faire en séance. Je dis juste que je salue l'avancée du renoncement au moratoire, l'ouverture sur

l'étude sur la haute fréquence, mais nous essayons d'être précis et rigoureux, le texte ne correspond pas exactement au vœu. Nous nous abstiendrons sur ce texte.

M. LE MAIRE

On ne va pas y arriver si on continue à discuter. Ce que l'on vous propose, c'est de la voter en fin de séance et que d'ici-là…. Mais, à mon avis, la discussion ne va rien donner de plus. À un moment donné, il faut tout de même trancher. Des « considérants », Thomas CAZENAVE, c'est totalement accessoire par rapport à l'objet de la motion. C'est un texte de compromis. Vous voyez que nous-mêmes, on a renoncé au mot de « moratoire », ce n'était pas facile. Faites aussi un pas en avant. Monsieur CHABAN-DELMAS en a fait un. On a tous fait des pas en avant. Prenez vos responsabilités, ne vous arcboutez pas sur un « Considérant ».

M. CAZENAVE

Je vous avais même proposé qu'il n'y ait pas « Considérant », ce qui simplifie considérablement la rédaction du texte si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE

On met au vote ? Delphine ? Écoutez, chacun prendra ses responsabilités. Je mets donc au vote la motion… Je peux modifier, il est écrit : « Proposée par la majorité municipale ». S'il y en a certains que cela gêne, on peut l'enlever. Dans la mesure où c'est un compromis, cela ne me poserait pas de problème. Si cela ne gêne personne, on peut le laisser. On le laisse.

Je mets donc aux voix la motion amendée, telle que vous l'avez sur vos pupitres. Qui vote pour ? Qui compte ? Cela va se jouer à quelques voix près tout de même ou peut-être pas. Il sera peut-être plus simple de faire les « contre ». Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voilà, ce sera plus simple.

7 abstentions

Je vous remercie et je remercie encore les intervenants pour la qualité des débats que nous avons eus et pour l'esprit de compromis dont les uns et les autres ont su faire preuve. Merci.

On en vient maintenant au début des délibérations. Nous n'avions pas encore abordé le début des délibérations. Je vous propose de demander au Secrétaire de séance de nous indiquer les délibérations dégroupées. Je vais dire un mot, sans rallonger les débats. C'est qu'il serait bien, à l'avenir, que ce soit la réunion des présidents de groupe qui décide, comme cela s'est toujours fait, du dégroupement ou non des délibérations. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Mais j'aimerais pour l'avenir qu'il n'y ait pas de boycott de cette réunion. Sinon, si certains souhaitent que l'on supprime les dégroupements, on peut parfaitement y renoncer. Mais le système des réunions des présidents de groupe, au cours desquelles on décide des dégroupements, était un système que vous aviez initié. Cela me paraissait un bon système. Je propose qu'on le perpétue et que chacun joue le jeu.

Monsieur FLORIAN, sans relancer nullement le débat, mes propos ne sont pas polémiques.

M. FLORIAN

Non, mais pour préciser les choses, il n'y a pas eu de volonté de boycott hier. Je me suis un peu pris les pieds dans le tapis, dont acte. Mais il n'y avait pas de volonté ostensible de boycotter la réunion des présidents. C'est pour cela qu'on s'est permis de vous envoyer a posteriori, comme cela a pu se faire auparavant...

M. LE MAIRE

D'accord. Donc on reprendra le cours normal. Merci Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

Le tout, c'est de bien préciser que ce sera toujours la veille à la même heure, mais la veille, pas le jour même.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur FLORIAN. Stéphane PFEIFFER a la parole.

M.PFEIFFER

Chers Collègues, on va pouvoir avancer sur les délibérations. Je vais donc vous lister les délibérations qui vont être votées de manière groupée.

- Délégation de Monsieur le Maire : la délibération n°185,
- Délégation de Madame Claudine BICHET : les délibérations n°189, 190, 191 (sachant que Madame Emmanuelle AJON ne votera pas au vote de cette délibération), 194, 195, 196, 198 (à laquelle Monsieur MAURIN ne participera pas non plus au vote),
- Délégation de Madame Emmanuelle AJON : les délibérations n°201, 202, 203, 204, 205, 207 et 208,
- Délégation de Monsieur Didier JEANJEAN : la délibération n°214,
- Délégation de Madame Delphine JAMET : les délibérations n°215, 216, 218, 219, 220,
- Délégation de Monsieur Mathieu HAZOUARD, la délibération n°221,
- Délégation de Madame Sylvie SCHMITT, la délibération n°227,
- Délégation de Monsieur Dimitri BOUTLEUX, les délibérations n°232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 241, 242, 243,
- Délégation de Madame Céline PAPIN, la délibération n°244,
- Délégation de Monsieur Olivier ESCOTS, la délibération n°245,
- Délégation de Madame Sylvie JUSTOME, les délibérations n°249 et 250.

À noter également que la délibération n°230 de la délégation de Madame Sylvie SCHMITT qui était initialement prévue avec débat, a été retirée de l'ordre du jour puisqu'elle visait à subventionner des séjours scolaires qui n'auront pas lieu pour cause des mesures liées au Covid. La subvention n'a donc plus lieu d'être.

Dans les délibérations, il y en a qui sont pour information, qui seront mises au vote global, mais qui ne seront pas votées en tant que telles. Ce sont les délibérations n°219 et 220.

M. LE MAIRE

Olivier ESCOTS, tu veux intervenir ?

M. ESCOTS

Juste pour indiquer que les élus du Groupe communiste s'abstiendront sur les délibérations…

M. LE MAIRE

Attends, je mets au vote les délibérations qui ne sont pas dégroupées.

M. ESCOTS

C'est exactement cela. C'est pour indiquer que le Groupe communiste s'abstiendra sur les délibérations n°194 et 195.

M. LE MAIRE

Oui, Madame FAHMY.

MME FAHMY

Le Groupe RENOUVEAU BORDEAUX s'abstiendra sur la délibération n°189 et approuve les autres.

M. LE MAIRE

D'accord.

M. BOUDINET

Le Groupe BORDEAUX EN LUTTES s'abstiendra sur n°189, 190, 191, 194, 195.

M. LE MAIRE

Moins vite s'il vous plaît !

M. BOUDINET

En fait, on s'abstient de la 189 jusqu'à la 195. On est pour la 196. On s'abstient sur la 198. On s'abstient sur la 201. On s'abstient aussi sur la 202, la 203, la 204, la 205. On s'abstient aussi sur la 216. On est contre la 219 et la 220. On s'abstient sur la 221, la 227, la 228 aussi d'ailleurs. Mais non, la 228 est dans les débats. On s'abstient sur la 237 et on est contre la 244. On s'abstient sur la 249 et la 250. C'est tout.

M. LE MAIRE

Merci. Donc je considère que les autres groupes votent pour les délibérations telles qu'elles ont été dégroupées, à l'exception naturellement des votes qui ont été précisés. Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Nous allons donc pouvoir passer à la première délibération avec débat, la n°183, à propos de l'engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

D-2020/183
Engagement dans le projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée.

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'expérimentation nationale "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est un projet porté par des associations, basé sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée. La première expérimentation a été lancée sur 10 territoires par la loi du 29 février 2016 et doit être étendue à 50 territoires à partir de 2020.

L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, **un emploi à durée indéterminée et à temps choisi**, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions. La création d'emploi s'effectue au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui développe ses propres activités.

La démarche s'inscrit sur la base d'un territoire volontaire qui vise l'exhaustivité du plein emploi territorial pour chaque demandeur d'emploi de longue durée (chômeur de plus de 1 an habitant domicilié depuis plus de 6 mois sur le territoire).

Le projet repose sur trois postulats :
- Tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées ;
- Le coût du chômage de longue durée peut être utilisé pour créer des emplois (entre15 et 20 000 € par an et par personne) ;
- Il existe des besoins sociaux mal ou pas satisfaits par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou de repérage des besoins dans certains territoires.

Le modèle économique consiste à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi (RSA, chômage, CMU..), les manques à gagner (impôts, cotisations) et les coûts induits (santé, logement, sécurité, protection de l'enfance) pour financer les emplois manquants. La loi prévoit, pendant les cinq années, le financement des emplois à travers le recueil d'un fonds d'expérimentation territoriale versé à l'EBE.

Au croisement de nombreuses politiques publiques (Insertion, Economie Sociale et Solidaire, Politique de la Ville) et toutes les politiques en lien avec les entreprises à but d'emploi (Agriculture urbaine, gestion des déchets etc...), ce dispositif suppose pour la Ville de Bordeaux de se préparer à s'engager dans la démarche pour favoriser l'emploi pérenne des personnes éloignées du marché du travail et créer une nouvelle forme d'emploi local.
Dans un premier temps, cette expérimentation prévoit de se développer sur les territoires du Grand Parc et les zones prioritaires de Bordeaux Maritime (Bacalan, Lac, Chartrons-Nord).

Dans cette perspective, il est proposé d'adhérer à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" pour un montant de 500 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

VU la Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

VU les statuts de l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" en date du 6 décembre 2016,

CONSIDERANT l'intérêt du projet Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée dans un ou plusieurs quartiers politique de la ville à BORDEAUX, la commune affirme sa volonté d'être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation qui vise à la suppression de la privation d'emploi sur le territoire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DECIDE :

- **DE SE PORTER** candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée".
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer à l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée", à s'engager à assurer la présidence du comité local d'expérimentation et à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation.

- **D'APPROUVER** les statuts de l'association "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" ainsi que la participation annuelle de la Ville de Bordeaux fixée à 500 € pour l'année 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant au présent rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. LE MAIRE

J'avais prévu de l'exposer, mais pour gagner du temps, vu l'heure avancée de l'après-midi, je vais vous dispenser de ma présentation et je vais donner directement la parole à Stéphane PFEIFFER.

M. PFEIFFER

Merci Monsieur le Maire. L'objectif de cette délibération est d'acter l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. C'est cette adhésion qui va nous permettre ensuite d'enclencher le processus de candidature.

Pour rappel, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée a pour objet d'accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée, comme le nom l'indique, dans leur retour à l'emploi, au travers d'un dispositif porté par, dans des territoires, une entreprise à but d'emploi et qui va être en partie financé par les aides auxquelles avaient droit ces demandeurs d'emploi et cofinancé par les collectivités territoriales, villes, métropoles, départements, régions, etc. Cela en tout cas, c'est sur le principe du Territoire Zéro Chômeur.

Pour bénéficier de cette expérimentation, il faut déposer un dossier de candidature. Nous avions sollicité et avons reçu une réponse - et nous vous en remercions - d'un certain nombre de parlementaires - Madame FABRE, Madame DELATTRE, Madame DAVID, Monsieur PRUD'HOMME nous ont répondu - pour viser à augmenter le nombre de territoires qui seront retenus puisqu'actuellement, à l'Assemblée, il y a un débat pour renouveler cette expérimentation et autoriser plus de territoires à en bénéficier. C'est là-dedans que l'on souhaite s'inscrire. Donc merci de votre intervention et je reviendrai après sur d'autres points.

On prépare cette candidature et je remercie les services de la DSU qui sont mobilisés assez fortement sur ce sujet. On leur a demandé de faire cela dans un temps très court puisque l'objectif est d'être capable de porter une candidature d'ici six à sept mois, pour maximiser nos chances d'être retenus.

Deux points particuliers sur lesquels nous allons attirer notre attention sur le travail de cette expérimentation, c'est de bien l'inclure dans le territoire. Le territoire défini est donc le Grand Parc élargi en gros jusqu'aux boulevards, rue David Johnston, sur les quais et la rue Lucien Faure, donc à cheval entre les quartiers Grand Parc, Chartrons, Jardin Public et Bordeaux Maritime. C'est un territoire d'à peu près 10 000 à 11 000 habitants, ce qui est une taille suffisante pour lancer l'expérimentation. Et puis, on souhaitera notamment passer par une fabrique à initiatives dans un premier temps, afin de mobiliser aussi les habitants du territoire, avant de mobiliser les chômeurs de longue durée et les acteurs du territoire, mobiliser eux-mêmes les habitants pour qu'ils définissent aussi leurs besoins et que l'on essaye de répondre à ces besoins-là via cette expérimentation.

Très rapidement, on va engager un travail de concertation avec les demandeurs d'emploi de longue durée, les acteurs locaux – je pense à l'épicerie solidaire, je pense au centre social – mais aussi les acteurs économiques qui seront mis dans la boucle. Pour être complet, il faut savoir que l'on a un soutien de principe du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Maison de l'Emploi et notamment de Pôle Emploi qui nous suivent dans cette démarche.

Je voulais aussi profiter de la présentation de cette délibération pour répondre aux questions qui ont été posées sur notre politique économique, au regard du Covid. J'associe à ma réponse Madame JACOTOT, Adjointe en charge du commerce, et Madame SAADI, en charge de l'accompagnement à la mutation des entreprises.

Sur les questions liées à l'emploi, on a en gros aujourd'hui trois grands axes d'intervention, qui sont d'abord un axe autour du développement économique, qui est sur la création et la sauvegarde de l'emploi. Les services ont estimé que chaque année, à Bordeaux et sur la Métropole, on a entre 7 000 et 8 000 emplois qui sont supprimés dans les très petites entreprises parce qu'il y a des fermetures d'entreprises. Donc on a l'aspect création et l'aspect sauvegarde.

Le deuxième axe sur lequel on va travailler est l'insertion des chômeurs de longue durée et les personnes éloignées de l'emploi dans le marché du travail. L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée s'inscrira donc là-dedans.

Et puis, à moyen terme, on travaillera aussi sur la question de la qualité de l'emploi. Je pense, par exemple, aux livreurs à vélo et à leur statut d'entrepreneur qui les précarise assez fortement.

Ce seront donc nos trois grands axes de travail. J'espère, par la même occasion, que cela permet de rassurer Madame FABRE qui nous indiquait – et je le partage tout à fait – que Zéro Chômeur n'est pas l'alpha et l'oméga d'une politique municipale de lutte contre le chômage.

On inscrira aussi notre action dans le cadre du plan de relance qui a été mis en œuvre par l'État. On a une mobilisation qui est importante. Je crois que ce sont 100 milliards d'euros qui sont mobilisés, en tout cas sur les prochaines années.

La question de l'emploi des jeunes est particulièrement traitée dans ce plan de relance, avec 6,5 milliards d'euros, si je ne me trompe pas.

On l'avait annoncé à la Conférence de presse par le biais du Maire, on a missionné la mission locale en lien avec les services de la Vie associative, des services sport, des services liés aussi aux activités d'animation, pour aller travailler auprès des acteurs associatifs qui ont eux-mêmes été impactés par la crise, pour aller accompagner les jeunes dans leur propre insertion parce que sur ce plan de relance, il y a une partie Plan Jeunes qui est le Plan « 1 jeune, 1 solution », dans lequel on a des dispositifs spécifiques sur la Garantie jeunes, sur des parcours de formation dans l'animation, les métiers du sport, etc.

L'objectif est donc de s'appuyer bien entendu sur ces dispositifs-là, pour permettre à un certain nombre de jeunes de retrouver du travail, sachant que la situation sur la Métropole bordelaise était plutôt à la baisse depuis quelques années. On avait un chômage des jeunes qui diminuait très faiblement, mais qui diminuait. En un an, on a une augmentation de 9,8 % du chômage des jeunes. On a quand même un enjeu extrêmement important devant nous. Cet exemple est donc une des pistes que l'on envisage.

Sur la question du plan de relance en deux mots, on regrette tout de même l'absence de trois points. Le premier porte sur le fait que beaucoup d'entreprises sont venues nous solliciter en regrettant l'absence de solutions de très court terme sur les trésoreries, qui est un vrai sujet aujourd'hui de beaucoup d'acteurs, notamment les toutes petites entreprises.

Je rejoins ce que disait le Président ANZIANI vendredi, on regrette également peut-être des limites dans la décentralisation et aussi les moyens donnés aux collectivités d'agir dans le cadre de ces plans de relance-là. À cet effet, on va d'ailleurs adresser un courrier à la Préfète de région, pour demander à ce que l'intervention de l'AGAPE, organisme intermédiaire du FSE, puisse aussi s'orienter sur les crédits du plan de relance via le FSE et du DevÉco.

Et puis, je regrette également le manque de soutien à l'économie sociale et solidaire puisque sur les 100 milliards d'euros, il y a uniquement 1,2 milliard d'euros qui est fléché sur l'ESS, dont la moitié sur l'insertion par l'activité économique. Du coup, on a beaucoup de dispositifs qui existaient déjà, qui sont repris et peu d'investissements alors que cela aurait tout de même pu être un modèle qui nous permette d'engager un peu plus fortement notre transition économique qui est nécessaire.

Le plan de relance État sera aussi décliné au niveau territorial à la Métropole. Je ne rentre pas dans le détail puisque ce sont vraiment les services, le Vice-Président en charge du DevÉco à la Métropole qui travaillent dessus. L'idée est d'arriver sur un plan de relance qui permette de faire de la haute couture, en répondant au cas par cas aux besoins et aux difficultés des entreprises puisque le fonds d'urgence première version avait connu ses limites. La question aujourd'hui est : « Est-ce que c'est un plan de relance ? Est-ce que c'est un nouveau plan d'urgence ? » En tout cas, c'est en train d'être travaillé avec les partenaires économiques.

Je vais essayer de faire court, mais je vous fais ainsi la version complète. Je ne m'attaque qu'aux questions de très court terme. La cellule d'aide aux TPE que Monsieur FLORIAN évoquait tout à l'heure et qui nous paraît assez importante a une vocation très simple. Aujourd'hui beaucoup de dispositifs existent et s'adressent aux très petites entreprises, mais elles ne les connaissent pas ou quand elles les connaissent, elles ne savent pas ou elles n'arrivent pas à les utiliser.

On a donc réuni les partenaires économiques, il y a une dizaine de jours. Je les remercie de leur mobilisation. Il y avait la Chambre consulaire, la Chambre régionale de l'ESS, la Maison de l'Emploi, CPME, U2P, MEDEF, etc. On avait réussi à faire assez large. Le Président de la CCI a d'ailleurs appelé de ses vœux lui-même un guichet unique dans le cadre des aides du plan de relance. Donc on est dans cette logique-là.

Le travail que nous allons faire consiste à recenser et à cartographier tous les dispositifs qui existent ou un maximum et ensuite d'aller autant que possible chercher directement les entreprises, de les solliciter et de les démarcher pour identifier celles qui sont en difficulté. C'est ce que peuvent faire les consulaires. Mais

on a aussi l'accord de Pôle Emploi, de la Maison de l'Emploi, etc., de ces structures qui ont des conseillers qui vont, chaque semaine, à la rencontre des entreprises et qui vont pouvoir nous aider à faire ce travail d'identification. On est donc en train de travailler avec eux pour affiner cela.

Ensuite, une fois ce travail d'identification réalisé, l'idée est de mettre en œuvre une gare de triage. On est en train de la constituer avec les consulaires et la CRESS notamment, pour orienter les TPE sur les différents dispositifs en fonction de leurs besoins.

Je me permets aussi de préciser que l'on va soutenir le dispositif initialement appelé « Clinique des TPE et de la Caisse Sociale de Développement Local ». Cela fait deux ou trois ans que la CSDL a ce projet dans ses cartons et n'avait trouvé aucune écoute à ses propositions. Donc nous, on a fait le choix de soutenir ce projet de 2021, puis sur 2021, parce qu'ils ont un accompagnement global et spécifique aussi sur les TPE.

Pour anticiper une question, la cible de cette cellule sera vraiment les entreprises de moins de 10 salariés. Si une entreprise de 11 ou 12 salariés nous sollicite, on ne va évidemment pas l'exclure. L'autre cible qui est plus difficile à assumer – mais franchement, nous le ferons – est de dire que l'on va accompagner les entreprises qui ont encore la capacité de se relever de leurs difficultés. Sinon, nous orienterons malheureusement les autres vers le greffe du Tribunal de Commerce, pour qu'elles soient accompagnées dans la fin d'activité. Mais on ne pourra pas accompagner les entreprises pour qui c'est déjà allé un petit peu loin.

Il faudra le préciser notamment avec la Chambre de Commerce, mais la dernière cible est d'aller vers les bars qui sont très impactés par la fermeture de leurs terrasses et de leurs cafés à 22 heures. Donc peut-être que cela devrait être aussi une priorité pour qu'ils puissent bénéficier, le plus vite possible, des aides et des annonces qui ont été faites pour le gouvernement.

On aura ensuite une action spécifique sur les commerces – je parle au nom de Madame JACOTOT, que je remercie pour sa mobilisation – avec la poursuite de l'extension des terrasses qui avait déjà été prévue à la suite du confinement, la prise en charge par la Ville d'une grande partie des charges financières liées à ces terrasses. Avec les services et la Préfecture, on a également mis à l'étude le protocole d'organisation de la Foire aux Plaisirs, de manière à faire en sorte que l'évènement puisse se tenir, bien sûr avec le protocole sanitaire de rigueur.

On a aussi un travail assez régulier avec les professionnels et notamment les syndicats professionnels. Je sais que Sandrine JACOTOT et quelques autres élus comme Brigitte BLOCH travaillent aussi régulièrement avec l'UMIH en particulier sur la branche de l'hôtellerie, mais aussi sur la branche de la restauration, pour trouver des solutions. Nos propositions sont donc de travailler avec eux. Monsieur le Maire les rencontre d'ailleurs dès la semaine prochaine.

On a aussi une intervention spécifique. Vous allez me dire que c'est anecdotique, mais c'est important. Ils ont été très frappés par la Covid. C'est sur les fleuristes qui ont mal vécu la crise du Covid et qui sont aujourd'hui impactés parce qu'ils n'ont plus accès au Marché des Capucins par exemple, considéré comme un marché alimentaire. Les fleuristes ont une activité non alimentaire. Donc on a une vraie crise aussi, qui nous a été confirmée par le Directeur du MIN de Brienne que l'on a rencontré il n'y a pas très longtemps.

Voici donc un ensemble de points assez spécifiques. Je suis désolé, si j'ai été long. Je vois Monsieur GUERIN qui est assis là-haut. Je terminerais par notre souhait d'accélérer l'accès des TPE à la commande publique, qui nous paraît effectivement un outil important dans le cadre de la relance territoriale.

On est en train de travailler avec la Direction des Finances et de la Commande Publique à accélérer les clauses sociales et les clauses d'insertion, de manière à faciliter et à faire le lien avec cette question de l'emploi des jeunes, pour qu'il y ait toujours plus de marchés qui puissent être clausés.

On est en train de regarder comment on va pouvoir faire pour accélérer la facilitation de l'accès aux TPE et aux structures de l'ESS. Il y a le SPASER, le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, qui va être remis au vote de l'Assemblée fin décembre. Il n'est donc toujours pas obligatoire à Bordeaux. La majorité précédente avait fait le choix de se doter d'un SPASER. Nous conserverons bien sûr ce choix-là, en essayant d'accélérer sur la question de l'accès des TPE à la commande publique.

Parmi les pistes de réflexion, il y a tout un travail à faire autour du *sourcing* ou sourçage des entreprises du territoire, qui peuvent répondre à ces marchés-là. On est en train de regarder aussi sur les marchés que l'on

fait actuellement, quand une entreprise locale ne répond pas ou qu'elle est retenue, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de réponse ou pourquoi elle n'est pas retenue ? Ensuite, on pourra faire le lien avec les directions du DevÉco pour les accompagner et améliorer leurs capacités à répondre à ces marchés.

Deux derniers points sur cela et je m'arrête. On va entamer une réflexion autour de la coopération territoriale dans la commande publique parce qu'on a été sollicité par beaucoup de maires de petites communes ou d'agglomérations du Département, qui aimeraient pouvoir ajouter des clauses dans leurs marchés, mais qui n'ont pas aujourd'hui les moyens techniques, juridiques et humains dans leurs agglomérations d'approfondir le sujet. On va donc essayer de voir comment on peut les accompagner et les aider là-dedans.

Pour terminer, nous allons relancer, dès la semaine prochaine, ou dans 10 jours – je ne sais plus – un groupe de travail qui s'appelait « Commande publique innovante », pour justement relancer et essayer d'innover toujours un petit peu plus dans les marchés, que ce soit sur la forme, le fonds, le type de passation des marchés publics, pour d'une part faciliter l'accès des TPE, mais aussi faire évoluer cela. Pour avancer sur cet élément, on attend d'ailleurs des précisions de la part du Gouvernement sur éventuellement des évolutions sur les seuils ou le Code du Marché public.

J'ai été large, long, je m'en excuse. Dans les prochains conseils municipaux, je pense qu'on aura l'occasion d'avoir un débat sur notre politique sur le plus long terme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Stéphane. C'était long, mais nécessaire que l'on puisse profiter de ce Conseil municipal pour exposer nos premières mesures dans le domaine de l'aide aux entreprises. Il n'y a pas que l'Opération Zéro Chômeur, il y a aussi d'autres opérations.

Je prends donc les noms pour le débat. Il y a déjà Madame FABRE, Alexandra SIARRI et Fabien ROBERT.

MME FABRE

Merci Monsieur PFEIFFER pour cette présentation. Concernant le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, vous nous aviez interpellés s'agissant de l'extension de l'expérimentation qui concernait jusqu'à présent 10 territoires. Il y a 15 jours, nous avons voté à l'Assemblée un texte que nous avons porté pour justement étendre cette expérimentation à 60 territoires. Il y a donc 50 territoires de plus qui peuvent prétendre à rentrer dans cette expérimentation. C'est un beau projet, que je suis bien depuis trois ans et c'est effectivement porteur de beaucoup de choses positives, à la fois pour les bénéficiaires et pour le territoire lorsque c'est une réussite.

Nous soutenons donc cette volonté que vous avez de candidater. Par rapport à cela, vous pouvez compter sur le fait que nous serons en soutien.

Je souhaitais toutefois vous sensibiliser sur deux points concernant Territoire Zéro Chômeur. En premier point, j'aimerais avoir des clarifications sur l'horizon temporel que vous envisagez pour la mise en œuvre de la candidature. Comme vous le savez, il y a eu 10 expérimentations qui ont maintenant quelques années de recul. Il y a eu des évaluations et on voit que ce n'est pas toujours une réussite et que pour que cela marche, il faut que le projet soit vraiment préparé entre tous les acteurs du territoire et il faut arriver à bien emporter l'adhésion de l'ensemble des acteurs par rapport à ce projet.

Je voulais donc savoir où vous en étiez par rapport à cette préparation et je voulais notamment savoir quel était votre point de préparation concernant le porteur de projet économique. Je voulais savoir si vous aviez trouvé votre porteur de projet économique. Quelle est l'entreprise qui porterait cette entreprise à but d'emploi ? Comment voyez-vous les choses par rapport à cela ?

Ma deuxième question était par rapport au périmètre de cette expérimentation. Combien de personnes est-ce que vous pensez pouvoir intégrer dans ce projet ? On sait qu'une des premières choses à faire est de trouver les emplois qui ne concurrencent pas le secteur marchand dans le périmètre donné, ce qui est plus facile à faire en rural qu'en urbain puisqu'en urbain, il y a quand même beaucoup plus de services proposés. Donc quels sont les types d'emplois que vous pensez pouvoir proposer dans le cadre de cette expérimentation et du coup, combien de chômeurs de longue durée pensez-vous pouvoir intégrer ? C'était ma deuxième question.

Ma troisième question concerne l'ensemble des partenaires. Vous avez parlé des acteurs économiques et sociaux. Quels sont-ils ? Est-ce l'ensemble des entreprises ? Vous avez cité certaines associations, et le Conseil régional, départemental et Pôle Emploi. Est-ce que vous allez demander également à d'autres élus d'être partenaires ? Comme je le disais, nous, on est prêt à être partenaires. Pouvez-vous nous donner des précisions quant à la question de : « Quand est-ce que vous pensez que vous allez pouvoir candidater ? »

Ma deuxième remarque concerne l'urgence de la question de l'emploi. Vous avez dit, effectivement, que Territoire Zéro Chômeur n'était pas le seul levier d'emploi. Je pense que c'est une bonne idée effectivement parce qu'à mon avis, que ce soit par son ampleur ou par la rapidité avec laquelle cela peut être mis en œuvre, il faut d'autres moyens et d'autres leviers pour répondre à l'urgence, pour répondre à l'emploi des jeunes. Ce sont vraiment des questions imminentes et très importantes.

Donc par rapport à ce que vous avez présenté sur cela, je voulais savoir, sur l'emploi des jeunes, les missions locales vont donc être sollicitées pour pouvoir activer tous les dispositifs qui ont été démultipliés par le Gouvernement, les garanties jeunes, les PACEA. Donc comment est-ce que les missions locales vont pouvoir aller plus vers les jeunes ? » Aujourd'hui, on voit que ces dispositifs ne tournent pas à plein et là, le Gouvernement est en train d'augmenter les capacités d'accueil. Comment est-ce que vous allez aller chercher les jeunes ? C'est ma première question.

La deuxième question porte sur l'apprentissage. Il y a beaucoup d'aides à l'apprentissage. On sait que c'est un moyen d'insérer professionnellement les jeunes. Est-ce que vous pensez embaucher des apprentis ? Dans quelle mesure ? Est-ce que vous allez avoir cet accompagnement envers les apprentis ?

Il y a ensuite tout un tas de dispositifs concernant l'insertion par l'activité économique, qui sont déployés actuellement par le Gouvernement qui investit beaucoup dans ce domaine. Comment est-ce que vous allez mobiliser les entreprises pour qu'elles jouent le jeu de l'insertion par l'activité économique ? Dans quelle mesure vous avez envisagé d'animer le réseau d'entreprises pour qu'elles deviennent des entreprises inclusives ? Je pense que là, il y a aussi un point important.

Vous parliez de problèmes de trésorerie des entreprises. Je suis assez étonnée. Enfin, l'État a tout de même été extrêmement présent pendant le confinement. Je rappelle le Prêt Garanti par l'État qui rend automatique tous les prêts pour la trésorerie. Cela concerne 38 000 entreprises en Nouvelle Aquitaine, 5 milliards d'euros. Cela représente trois mois de chiffre d'affaires pour chaque entreprise de manière automatique. J'ai suivi de près le déploiement de cette solution et honnêtement, je ne pense pas qu'il y ait des entreprises qui aient été exclues du dispositif. Enfin, les banques ont vraiment joué le jeu. Je suis donc assez étonnée de cette critique à l'égard de l'action du Gouvernement.

Enfin, le dernier point concerne le plan de relance. Sur 100 milliards d'euros du plan de relance, 35 milliards d'euros sont dévolus à l'emploi et notamment à l'emploi des jeunes. C'est un premier élément, vous disiez que vous vouliez le mobiliser et j'en suis ravie. Il y a également 70 milliards d'euros qui sont dévolus à des projets d'avenir pour des territoires. 35 milliards d'euros portent sur tout ce qui est transition écologique. Donc là, je pense qu'il y a vraiment de quoi s'emparer pour justement pouvoir se projeter vers l'avenir de long terme et pouvoir dynamiser un marché de l'emploi en rapport avec ces activités-là. 35 autres milliards d'euros portent sur de l'industrie d'avenir également, pour réindustrialiser notre pays.

Ma question est donc : « Quelle est votre vision pour structurer notre territoire pour l'avenir ? ». On est vraiment à la croisée des chemins aujourd'hui. On a vraiment le moyen quelque part de repartir sur de bonnes bases. Il faut donc absolument pouvoir s'emparer de ces possibilités-là. Je pense qu'il ne faut pas qu'on passe à côté du train et je voulais donc savoir sur quoi vous voulez vous positionner ? Qu'est-ce que l'on va pousser ? Quelle est votre vision pour notre territoire ? Merci beaucoup.

M. le MAIRE

Merci Madame FABRE. Avant de passer la parole à Alexandra SIARRI, est-ce qu'à cette heure avancée, je peux me permettre de rappeler à tout le monde si les interventions pouvaient ne pas dépasser cinq minutes, conformément au Règlement intérieur ? Sans faire du rappel à l'ordre, je pense que cela arrangerait tout le monde, afin qu'on ait le *quorum* jusqu'à la fin de la séance. Merci.

MME SIARRI

Je vais essayer de faire très court et je vais me centrer exclusivement sur cette candidature pour être Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, nouveau tronc évidemment puisque pour ceux qui siégeaient au mandat précédent, c'était une intention que nous avions partagée avec les acteurs, sauf que nous ne pouvions pas rentrer dans la liste des territoires qui pouvaient y prétendre.

J'ai deux questions précises. Quand on avait eu une réunion avec les représentants d'ATD et de Territoire Zéro Chômeur, mais également les acteurs, il nous avait été dit que le territoire idéal était Benauge parce que nous étions sur le projet national de requalification publique, parce qu'il y avait en effet des entreprises et des accompagnateurs qui favoriseraient ce projet et surtout parce que le Territoire de Benauge et de la Gare est celui qui, proportionnellement en nombre de chômeurs, comprend le plus grand nombre de chômeurs longue durée. On était donc parti sur le Territoire de Benauge. Donc pourquoi ne retenez-vous finalement pas ce territoire ?

Deuxièmement et en complément de ce que vous demande Madame FABRE puisqu'en fait, même s'il y a une extension de cette expérimentation – et c'est heureux, on va se retrouver en compétition sur notre territoire girondin avec des territoires périurbains – il faudra donc qu'on soit vraiment bon. Une chose absolument essentielle est de pouvoir avoir du personnel qui met en œuvre l'animation de ce travail de gouvernance collective, pour que les uns et les autres puissent abonder de façon pertinente.

Dans le personnel municipal, nous n'avons pas de personne dédiée à la question de l'emploi. Elle est déjà à mi-temps sur l'ESS. Vous le disiez tout à l'heure et je suis d'accord avec vous, ce sont des choses sur lesquelles on doit absolument progresser. Est-ce que vous privilégiez tout de même, dans ce temps de préparation pour nous donner le plus de chances d'être retenus, un recrutement en interne ou est-ce que vous allez confier à la Maison de l'Emploi une mission qui permettra que cette candidature soit viable ?

Cela me fait poser la question aussi pour la mission locale puisque, finalement, pour pouvoir se saisir de tous ces fonds de l'État, il faut qu'il y ait des gens qui aient le temps et la capacité de développer de l'ingénierie et de favoriser des décisions. Or, malgré l'enveloppe de 500 000 euros, ce personnel de la mission locale était déjà à grande saturation des dispositifs gouvernementaux qui arrivaient. Ce sont des questions de mise en œuvre, mais évidemment que nous sommes très favorables à la participation de la Ville de Bordeaux pour tenter d'être reçus à cette candidature.

M. LE MAIRE

Merci Alexandra SIARRI. Fabien ROBERT.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, très brièvement. Tout d'abord une remarque de méthode qui n'est absolument pas polémique. Vous avez fait beaucoup de propositions, beaucoup de déclarations. Vous les avez travaillées entre vous. Nous, on n'a aucun écrit. On les a entendues. Mais est-ce que vous pouvez nous adresser un écrit ? C'était très dense. Il y a des éléments avec lesquels nous sommes sans doute d'accord. Je sais comment cela marche quand on est dans la majorité et cela a été travaillé. Vous êtes au courant. Nous, on le découvre. Donc je n'ai sans doute pas tout entendu et nous serions preneurs dans les jours qui viennent d'un *listing* de toutes ces actions, comme vous avez pu nous adresser un document sur la situation sanitaire.

Ma question découle donc de ce sujet. Je vous ai un peu posé la question en aparté. Je n'ai pas entendu – mais c'est peut-être ma faute – la question des exonérations et des extensions de terrasses pour les commerçants. La date du 18 octobre avait été retenue. Je crois qu'on peut tous convenir qu'elle n'est plus tenable, vu les nouvelles restrictions. Nous plaidons pour que ces exonérations et ces extensions perdurent au moins jusqu'à la fin de l'année. Pouvez-vous nous le confirmer ? Merci beaucoup.

M. LE MAIRE

Veux-tu que je réponde sur ce point-là ?

M.PFEIFFER

Sandrine me complètera si besoin. Sur le principe, on y est favorable, mais on a un problème juridique. C'est qu'en fait, on n'a pas le droit de faire cette exonération et de les mettre à zéro. Donc on est en train de travailler et de regarder comment est-ce que l'on peut le faire. C'est l'analyse qui nous a été faite par les services juridiques.

M. LE MAIRE

Ce serait une libéralité. C'était trop long.

M. ROBERT

Je comprends tout à fait cela. Mais je pense qu'il faut envoyer un signal parce que sinon, d'ici au 18 octobre, les restaurateurs qu'on passe voir comme vous le midi nous disent : « Le 18 octobre, on ne sait plus ce qui se passe, ne serait-ce que sur la question du périmètre ».

M.PFEIFFER

Sur le principe, on est d'accord.

M. LE MAIRE

Ce sont des mesures exceptionnelles qui doivent juridiquement être très limitées dans le temps puisqu'il s'agit de libéralité affectant le domaine public. Juridiquement, c'est un peu compliqué. On va peut-être étudier un demi-tarif. En tout cas, on est en train d'y réfléchir pour trouver une solution qui soit juridiquement acceptable et économiquement acceptable aussi pour les commerçants.

Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Oui, on avait demandé à dégrouper cette délibération. On va s'abstenir sur la délibération. En fait, l'intervention est une explication de vote. Évidemment que l'on ne s'oppose pas à l'objectif affiché de Territoire Zéro Chômeur, avec la volonté d'essayer d'aider, d'accompagner et de trouver des solutions pour des chômeurs de longue durée. On ne s'oppose évidemment pas à cette idée-là, mais on pense que c'est un dispositif, comme d'ailleurs beaucoup de dispositifs qui sont certainement globalement inefficaces au bout du compte face à tout ce qui se passe aujourd'hui. Il y a des plans de licenciement qui se succèdent. On voit que la situation du chômage et de la précarité augmente. Le chômage de longue durée augmente lui aussi.

Donc évidemment, on se demande quelle est la solution face à cela. On voit qu'il y a des dispositifs comme celui-là. À Bordeaux Métropole, il y avait aussi une délibération où on avait discuté de donner de l'argent à des associations, des maisons de l'emploi et tout cela, pour essayer justement d'accompagner. On est là-dedans, mais le problème réel est : « Comment s'oppose-t-on aujourd'hui aux licenciements ? Comment s'oppose-t-on aux suppressions d'emplois ? »

Alors évidemment, la Mairie n'a pas les réponses. Cela doit la dépasser quand même en grande partie puisque ce sont des choses qui se passent à un niveau national de toute façon. Mais au moins, il y aurait des solutions concrètes et nous, on pense que la meilleure façon de combattre le chômage est déjà de recruter. J'ai vu que la Mairie recrutait des policiers. Cela fera donc une dizaine ou une quinzaine de chômeurs en moins. Est-ce que ce sera parmi les chômeurs de longue durée ? On ne sait pas. Mais nous, on sait qu'il y a des tas d'endroits et des tas de secteurs où il y aurait des besoins et c'est l'occasion. Pourquoi la Mairie ? Pourquoi les collectivités territoriales en règle générale ? Mais ce n'est pas d'avoir une politique qui permet justement de renforcer tout ce qui peut être service public de proximité. Cela concerne la santé, cela concerne l'école, les ATSEM qui manquent dans les écoles. Cela concerne les crèches. Créez des crèches municipales !

Il y avait une délibération qui est d'ailleurs suspendue, mais qui pourrait être l'occasion d'aller vers une création de crèches municipales et des recrutements. C'est donc cela qui compte aussi. C'est cette politique à la fois de recruter non pas juste comme cela et parce qu'il faut combattre le chômage, mais parce qu'on sait que c'est utile, parce qu'il y a des besoins. On pense que c'est cette solution-là qui serait beaucoup plus efficace.

Il y a aussi les questions écologistes, comme la question des maraîchages ou le fait de développer une sorte d'agriculture dans la Métropole. Cela peut être aussi tout cela, ces politiques-là qui permettent de trouver des solutions et des recrutements. Mais c'est une politique volontariste et ce sont des choix politiques. Donc nous, on est plus sur ces solutions-là et sur ces réponses-là.

Sur la question de la bataille contre les licenciements, ce n'est pas parce que je fais partie de ceux qui ont été virés par FORD, mais je reviens dessus parce que là aussi, c'est important de bien discuter. Une telle situation catastrophique est aussi de la responsabilité des pouvoirs publics. Il y a une multinationale comme FORD qui fait ce qu'elle veut, qui envoie bouler tout le monde, qui encaisse l'argent public et qui peut ensuite partir sans rendre de comptes. Cela, c'est une chose. Mais il y a aussi le problème de l'attitude des pouvoirs publics et de comment s'opposer à cela, comment attaquer des multinationales comme cela et comment en même temps limiter la catastrophe économique et sociale. Donc cela pose aussi le problème d'une attitude et d'une politique de la part des pouvoirs publics, qui n'étaient pas du tout à la hauteur jusqu'à présent sur ces questions-là.

M. LE MAIRE

Merci. Servane CRUSSIÈRE.

MME CRUSSIERE

Bonjour à tous. Cette délibération nous invite à adhérer à l'Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et à nous porter candidats pour une expérimentation du dispositif sur notre territoire. Il s'agit ainsi de doter notre municipalité d'un dispositif permettant de répondre au chômage de longue durée qui frappe durement les salariés. Nous vivons, depuis de nombreuses années, une crise économique et sociale grave, que la crise sanitaire récente est venue terriblement accentuer. Le taux de chômage augmente à toute vitesse et l'emploi se raréfie.

Au plan national, Pôle Emploi a recensé à fin juillet dernier plus de 6,2 millions de demandeurs d'emploi inscrits sur ses fichiers, parmi lesquels 2,9 millions de chômeurs de longue durée. En Aquitaine, il y avait 569 000 inscrits à Pôle Emploi, parmi lesquels 259 000 chômeurs de longue durée. En Gironde, ils étaient près de 170 000 inscrits, dont 75 000 de longue durée. À chaque fois, la proportion des plus de 50 ans y est largement majoritaire et parmi elle, les femmes sont surreprésentées. Bordeaux ne fait pas figure d'exception.

Parallèlement, les reprises d'emploi s'effondrent. Au plan national, elles sont réduites de 17 % entre le premier trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, c'est-à-dire avant le confinement. Cette baisse touche toutes les catégories de demandeurs d'emploi, mais elle reste majoritaire chez les plus de 50 ans. À l'échelle régionale, 98 000 chômeurs retrouvaient un emploi au premier trimestre 2019. Ils n'étaient plus que 82 000 au premier trimestre 2020. Et parmi ces reprises d'emploi, 40 % le sont sur des temps partiels subis, qui ne leur permettent pas de sortir véritablement ni du chômage, ni de la précarité.

La proportion de ces chiffres témoigne clairement de l'enjeu. D'une manière générale, la moitié des chômeurs du pays sont des chômeurs de longue durée, englués dans un cadre économique et politique qui les enferme dans leur situation. La question est donc vitale pour nombre de nos concitoyens. Malheureusement, rien dans la politique du Gouvernement ne nous permet d'envisager une éclaircie sur ce front. En faisant le choix de soutenir les profits financiers contre l'emploi, le Gouvernement a éteint toute possibilité de répondre au défi du retour à l'emploi des chômeurs de longue durée. Il a même fermé la porte au défi du maintien dans l'emploi des travailleurs. Alors certes, il a tenté de faire croire à l'inverse en se masquant derrière un soutien de façade aux PME du pays, mais le leurre ne prend pas, plus personne n'ignore qu'aujourd'hui, ces PME sont systématiquement siphonnées par leurs donneurs d'ordres, dont 60 % d'entre elles sont tributaires, et toute aide publique ou financière qui leur est destinée, si elle n'est pas dûment contrôlée dans son utilisation, remonte immanquablement dans les poches de ses donneurs d'ordres, dividendes obligent. L'expérience du CICE a été plus que convaincante en la matière.

Si le principe fondateur de ce projet porté initialement par ATD Quart Monde, depuis plusieurs décennies, est incontestable puisqu'il s'agit de faire vivre le principe constitutionnel inscrit dans le préambule de 46 : « Chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi », sa mise en œuvre telle que le pose le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée souffre de plusieurs contradictions. Avant de les exposer, je vais renvoyer tout de suite dans les cordes l'argument fallacieux du coût financier, car si les politiques sociales ont un prix, il n'atteindra jamais le coût social pharaonique des exonérations de cotisations patronales ou des exonérations fiscales dont l'efficacité pour l'emploi n'a jamais été avérée et elles ont même, malheureusement, démontré leur inefficacité.

Je reviens au projet en discussion. Si j'ai bien compris la philosophie des porteurs de l'Association, elle repose sur trois hypothèses :

- personne n'y inemployable,
- le travail ne manque pas,
- l'argent non plus.

Sur cette base, l'Association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée propose aux chômeurs volontaires non pas de les accompagner dans l'emploi, mais plutôt de construire leur emploi en créant des entreprises à but d'emploi, adossées aux structures de l'économie sociale et solidaire, visant à assurer des travaux utiles aux territoires collectivement définis. Pour financer ces emplois, le projet mobilise à la fois l'ensemble de la dépense publique et sociale servant actuellement aux chômeurs de longue durée inscrits dans le dispositif, ainsi que la rémunération de l'activité du chômeur en emploi.

En proposant de créer des emplois par des entreprises à but d'emploi, les porteurs du projet expliquent qu'il ne s'agit pas de concurrencer, ni d'empiéter sur les emplois publics et privés. Mais alors, de quels emplois parle-t-on ? S'agit-il, au motif d'une remise à l'étrier, de cantonner les chômeurs de longue durée sur des emplois peu ou sous-qualifiés et finalement sous-valorisés ? Le risque dès lors est grand de sombrer dans des emplois occupationnels et dans une nouvelle forme de traitement social du chômage, dont la perspective à faire sortir réellement les privés d'emploi du chômage est nulle. Ce risque est d'autant plus grand que le marché de l'emploi pousse lui-même à la précarisation des emplois. Je rappelle que 92 % des déclarations d'embauche sont aujourd'hui faites sur des CDD, parmi lesquelles 67 % sont des CDD de moins d'un mois.

Je sais bien qu'on m'opposera qu'un petit rien est toujours mieux que rien du tout. Mais je crois que nous devons faire attention à cela et inclure la nécessité d'un parcours de réinsertion professionnelle qui débouche clairement sur des CDI stables dans toutes sortes d'entreprises.

M. LE MAIRE

Merci Servane.

MME CRUSSIERE

Un autre point me semble important à souligner. Comment sont mobilisées les entreprises sur ce projet ? Tout laisse à constater que ce projet s'inscrit dans une logique publique d'emplois aidés, qui déresponsabilise totalement les entreprises de leurs obligations sociales, ce qui serait terriblement contradictoire, car après tout, les chômeurs de longue durée comme les chômeurs en général sont le résultat de choix de gestion des entreprises qui ont privilégié l'exigence de rentabilité, tout particulièrement au moyen de la baisse du prétendu coût du travail contre la recherche d'une efficacité économique et sociale assise sur le développement des capacités humaines et de l'emploi stable et correctement rémunéré. Pour le dire autrement, ce sont bien les employeurs qui décident que l'on est moins employable à partir de 50 ans. Or, ces dernières ne sont en aucun cas mobilisées sur le dispositif.

Pour conclure, je dirais que nous soutiendrons ce projet de la majorité municipale, mais que nous le ferons sans naïveté, avec vigilance et un suivi très sérieux, car pour nous, le Groupe communiste, il n'y a pas de possibilité d'insertion réelle dans l'emploi sans création d'emplois réels. Il n'y a pas maintien dans l'emploi sans stabilité de l'emploi. Dans notre Groupe, nous faisons le souhait d'instruire ce projet social avec la perspective d'une démarche de plus grande envergure, visant à faire de notre Ville – et pourquoi pas de l'Agglomération – un acteur pilote ou à tout le moins incontournable de la sécurisation des trajectoires professionnelles, c'est-à-dire des emplois et des salaires, afin d'éviter la chute dans le chômage. Or, c'est bien là la limite de ce projet.

M. LE MAIRE

Merci. Par souci d'équité, je suis obligé de dire que le délai de cinq minutes d'intervention concerne les élus de l'opposition comme les élus de la majorité. Je pense qu'il faut que nous fassions tous l'effort de nous y tenir.

Monsieur PEREIRA a demandé la parole.

M. PEREIRA

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vous promets de faire plus court que l'intervention précédente et je pense que je n'aurais pas de mal.

Tout d'abord, sur cette expérimentation Territoire Zéro Chômeur, je trouve évidemment que c'est très bien. Ce dispositif créé par ATD Quart Monde, a fait ses preuves dans de nombreux territoires, notamment en France. Sur ce principe-là, je trouve cela évidemment très favorable et on s'inscrira, avec l'ensemble du Groupe, dans ce soutien.

En revanche, je rebondis sur les propos de Monsieur POUTOU sur la situation économique et l'urgence économique. Monsieur PFEIFFER, vous l'avez mentionné. Effectivement, il y a un sujet de trésorerie. En tant qu'entrepreneur, je le constate et, dans mon environnement entrepreneurial, c'est effectivement quelque chose qui revient souvent. Aujourd'hui, il y a une problématique de trésorerie pour les entreprises, excepté celles qui ont eu accès au PGE. Mais une partie d'entre elles n'y ont pas eu accès.

Une suggestion dans ce cas-là, peut-être que le plan de relance qui sera mis en place par la Mairie et la Métropole peut intégrer un dispositif de soutien aux fonds propres qui manquent cruellement aujourd'hui parce que BPI France, la Banque Publique d'Investissement, est submergée par les demandes et a beaucoup de mal à traiter les dossiers. Ce serait un dispositif qui intègre à la fois du soutien à court terme à la trésorerie, mais également un soutien aux fonds propres et pourquoi pas *via* un dispositif d'obligations convertibles. Sans rentrer dans le détail, mais on pourra en rediscuter, cela permettrait de soutenir tout de suite et très rapidement les entreprises en trésorerie et en prêts, et si jamais elles sont en difficulté ensuite, on peut convertir ces prêts en actions et donc renforcer les fonds propres de ces entreprises pour leur permettre de passer la crise, de survivre et de se développer. Je pense que, dans le cadre de cet environnement qui est très défavorable à de nombreux acteurs économiques, c'est une suggestion qui permettra de les soutenir et de les aider à passer cette crise qui n'en finit décidemment pas. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Merci Monsieur PEREIRA. Il n'y a plus de demande d'intervention. Je vais donc demander à Stéphane PFEIFFER de répondre synthétiquement. Certaines questions nécessiteront peut-être une réponse écrite. Je n'en sais rien. Mais si Stéphane PFEIFFER peut répondre synthétiquement aux différentes interventions, je le remercie.

M. PFEIFFER

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je ne pourrai pas répondre à toutes les questions parce que certaines étaient extrêmement précises. Mais si vous le souhaitez, je m'attacherais à vous faire une réponse par écrit sur un certain nombre d'éléments.

Pour réagir à ce que vous venez de dire, Monsieur PEREIRA, je vous remercie de vos remarques et de vos propositions. Je pense que c'est sous cet angle-là que sera pris aussi le travail de la Métropole puisque ce que je vous disais sur la trésorerie par exemple et sur les fonds propres a été effectivement remonté aux syndicats, aux organisations patronales et aussi aux chambres consulaires qui nous ont fait remonter cette difficulté et qui travaillent avec la Métropole sur le nouveau plan de relance ou fonds d'urgence. Tout va dépendre de l'avancée du Covid. Je vous remercie donc et on prendra cela en compte.

Juste une petite parenthèse sur la question de la trésorerie, on a vraiment beaucoup d'entreprises qui nous sollicitent parce qu'elles n'ont pas de trésorerie et que le Prêt Garanti par l'État n'est pas suffisant et en tout cas, le problème est qu'il les endette. Certaines d'entre elles n'ont plus une capacité d'endettement qui leur permet d'y accéder. Je clos la parenthèse. Mais le PGE est très bien, c'était une excellente réaction de l'État. Mais on a encore des difficultés sur les tout petits.

Sur Zéro Chômeur, pour reprendre par le début, on est en train de finaliser avec la DSU une note de cadrage de manière à apporter des précisions. On a eu la dernière version ce matin, c'est donc vraiment tout chaud. Il y aura très probablement un agent de la Ville qui sera mobilisé sur quasiment du temps plein sur le Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, ce qui nous permettra d'avancer vite et d'arriver à mobiliser les acteurs. Dans cette mobilisation des acteurs, l'Association nationale nous « impose » un certain nombre d'étapes et on a souhaité s'en rajouter une qui est la fabrique à initiatives, en mobilisant d'abord les habitants pour identifier les besoins, ensuite les chômeurs de longue durée avec en parallèle les acteurs locaux. Je ne vois pas d'opposition à ce que d'autres élus puissent

venir participer ou en tout cas assister à ce travail-là. De toute façon, cela mobilise les habitants du quartier. J'invite donc tout le monde, élus ou non, à aller ensuite travailler cela.

Je mets une limite. Dans la mobilisation des acteurs du terrain, on aura tout de même les consignes sanitaires qui vont forcément un peu nous ralentir et nous contraindre.

Pourquoi le Territoire du Grand Parc ? Parce que notamment sur les derniers mois, c'est le territoire sur lequel le chômage dévisse le plus, en particulier pour les jeunes. On a une augmentation de 4 % du chômage des jeunes au Grand Parc, ce qui est largement supérieur aux autres quartiers. C'est notamment pour cette raison-là qu'on a fait ce choix-là et aussi parce qu'on a un territoire qui peut être mis en lien avec ce qui se passe autour.

Il y a aussi le plan de rénovation du Grand Parc qui est en cours et qui va nous permettre d'avoir des opportunités. L'idée est donc d'arriver à lier un petit peu tout cela.

Je ne crois pas que nous n'avancions non plus avec naïveté sur le Territoire Zéro Chômeur. On est conscient que ce n'est pas la solution ultime, que cela ne résoudra pas tous les problèmes et qu'il y a aussi des difficultés dans le Territoire Zéro Chômeur, trouver un modèle économique, mobiliser les partenaires qui sont effectivement un acteur indispensable. Mais je tenais à préciser quand même que les chômeurs de longue durée qui sont recrutés dans les entreprises à but d'emploi *via* Zéro Chômeur sont recrutés en CDI. Pour le coup, on est sur du contrat normal de longue durée et sécurisé.

Sur l'entreprise porteuse, rien n'a pour l'instant été décidé pour une raison simple, c'est que nous n'avons pas l'obligation de créer une EPE hors sol sans la rattacher à un acteur économique qui existe. On s'est rapproché de l'Association nationale Territoire Zéro Chômeur, qui nous a bien démontré que les expérimentations qui marchent le mieux sont celles où les EPE sont portées par un acteur existant. Je vous rejoins donc sur ce point-là, on est en train de finaliser l'entreprise qui sera porteuse dans les prochaines semaines.

Sur le calendrier, l'objectif est d'être capable de faire une candidature d'ici 6 à 7 mois. Donc dès début octobre, on mobilisera, dans un premier temps, l'ensemble des élus et l'ensemble des services de la Ville sur toutes les thématiques qui peuvent être mobilisées sur Zéro Chômeur, espaces verts, culture, jeunesse, emploi, etc., de manière aussi à impliquer l'ensemble de la Ville avant d'impliquer l'ensemble des acteurs, d'impliquer tous les élus et tous les services dans cette démarche-là. Cela va donc commencer *a priori* à la mi-octobre. On aura les premières rencontres avec les chômeurs de longue durée. Pôle Emploi va nous accompagner sur cela. On a mobilisé ATIS – que vous connaissez bien, Madame SIARRI – pour mener cette fabrique à initiatives. On est donc en train de caler tout cela.

Sur la mission locale, je le dis parce que c'est un point important, je ne vous cache pas qu'on a une difficulté qui nous a été léguée par la majorité précédente et je le dis assez franchement, c'est le logement de la mission locale sur le site Fieffé puisque nous devons mettre à la porte la mission locale le 15 décembre, puisqu'un marché public de travaux a été signé. Nous sommes donc aujourd'hui contraints de reloger en urgence la mission locale, ce qui n'est pas chose simple, au regard des locaux disponibles à la Ville et des besoins de la mission locale. On a donc un vrai frein sur le fait de permettre à la mission locale d'agir autant qu'il serait nécessaire. Tous les services sont donc mobilisés là-dessus.

Il y a des financements supplémentaires de la part de l'État,qui vont venir sur la mission locale, notamment dans le cadre de l'obligation de formation, de l'augmentation des objectifs de PACEA, garanties jeunes, etc., qui vont permettre d'assurer des recrutements au sein de la mission locale pour renforcer les équipes. On a une difficulté, c'est que Pôle Emploi recrute énormément de conseillers en insertion. On n'arrive donc pas à recruter à la mission locale puisque tout le monde est happé par les recrutements de Pôle Emploi.

Pour terminer, je rejoins un peu ce que disait Monsieur POUTOU et je crois que c'était vous, Madame FABRE, sur la question de l'apprentissage et de savoir quel peut être le rôle de la Ville de manière plus générale. Je crois qu'on a une réunion de travail, dans la semaine ou en début de semaine prochaine, avec Madame JAMET et Madame GARCIA, pour travailler justement à la capacité de la Ville à accueillir des jeunes en stage, en apprentissage, en alternance, etc. Aujourd'hui, on a 30 jeunes apprentis qui sont recrutés par la Ville. Il ne me semble pas impossible d'être peut-être un petit peu plus ambitieux. C'est donc un travail qu'on va mener bien entendu.

Je vous propose de ne pas être plus long. Par contre, je sais que je n'ai pas répondu sur la vision de long terme. J'avais annoncé dès le début que je ne le ferai pas. Je vous propose qu'on ait ce débat dans un prochain Conseil municipal et aussi qu'on ait le temps d'avancer avec la Métropole pour faire le lien sur tout cela. Je vous remercie.

M. LE MAIRE

Merci Stéphane. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc tous les autres. Écoutez, je vous remercie pour cette belle quasi-unanimité.

M. PFEIFFER

Je vous remercie également du coup pour ce vote et d'avoir participé à la délibération. Je vous propose que l'on passe à la délibération suivante.

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

Janvier 2020

La suite du projet se construit au sein de l'association TZCLD, rejoignez-nous !

Dix territoires ont été retenus pour mener, pendant cinq ans, l'expérimentation prévue par la loi 2016-231 du 29 février 2016. Au total, plus d'une centaine ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Faut-il donc attendre cinq ans pour espérer redonner espoir aux demandeurs d'emploi de ces territoires ? Non, **il faut agir dès maintenant pour préparer ensemble la réussite de cette utopie réaliste.**

C'est en ce sens qu'a été créée, début 2017, **l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée »**. Destinée à fédérer les forces pour préparer dès à présent les prochaines étapes, elle est présidée par Laurent Grandguillaume et a pour membres fondateurs le mouvement ATD Quart Monde, le Secours Catholique, Emmaüs France, Le Pacte Civique et la Fédération des acteurs de la solidarité.

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » vise trois objectifs :

- **Capitaliser** et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode ;
- **Accompagner les territoires** volontaires pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième expérimentation ;
- **Favoriser la diffusion du projet** pour obtenir, à terme, la création d'un droit d'option par la loi.

Aujourd'hui, l'association TZCLD travaille à **l'élargissement de l'expérimentation via une 2e loi votée à horizon 2020**.
Il est primordial, pour la réussite de cette ambition collective, que les territoires et leurs acteurs soient les porteurs de cette mobilisation nationale contre le chômage de longue durée. L'association a besoin de ses adhérents pour construire la 2e étape de ce projet.

Que vous soyez élus, acteurs de terrain engagés ou citoyens soucieux d'accompagner ce projet, **nous vous invitons à nous rejoindre !**

Participons ensemble au succès de cette expérimentation, c'est ensemble que nous ferons de l'emploi un droit !

Le bulletin d'adhésion ci-joint vous permet de formaliser votre engagement.

Laurent Grandguillaume
Président de l'association TZCLD

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

ANNÉE 2020

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Téléphone : Mail :

Adresse :

Code postal : Commune :

souhaite adhérer à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée au titre de l'année 2020.

En tant que :

☐ Individu	☐ Association	☐ Collectivité

Si vous représentez une association,

Dénomination de l'association :
Nom du représentant légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone : Mail :

Délibération **d'adhésion** à TZCLD jointe : oui☐ non ☐

Si vous représentez une collectivité,

Dénomination de la collectivité :
Nom du représentant légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone : Mail :

Délibération **d'adhésion** à TZCLD jointe : oui☐ non ☐

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

ANNÉE 2020

IMPORTANT, motif de votre adhésion :

☐ Soutien à l'association

☐ Mise en place d'un projet TZCLD sur un territoire. Dans ce cas nous vous invitons à signer la **charte d'engagement ci-après en annexe**, afin de vous accompagner au mieux en tant que projet émergent.

Montant de la cotisation fixée par l'Assemblée générale du 14/05/19, valable jusqu'à l'AG 2020 :

COLLEGE ADHERENT	Personnes physiques	Associations	Territoires
Montant de la cotisation	10	100	500
Cotisation solidaire*			
MONTANT TOTAL ADHESION			

**Non-obligatoire, contribution manifestant un soutien financier supplémentaire à l'association*

L'acquisition de la qualité de membre-adhérent : « l'admission des membres-adhérents, personnes physiques ou personnes morales, est soumise à l'agrément du Conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées » (Article 8 - Statuts)

Le règlement est à effectuer :

- Par chèque à l'ordre de : Association TZCLD - 8 rue Saint Domingue - 44200 NANTES
- Par virement bancaire : Compte IBAN : FR76 1027 8394 3000 0217 3030 108. Merci de libeller votre virement avec votre nom ou celui de la structure que vous représentez
- Pour les mandats : le N°SIRET de TZCLD est le 824 524 144 00030 – APE 9499Z. N'hésitez pas à nous demander un RIB complet si besoin

Vous souhaitez recevoir une facture par mail : oui☐ non ☐

Votre bulletin complété est à retourner :

- Par courrier à : Association TZCLD 8 rue St Domingue 44200 NANTES
- Par mail à : contact@tzcld.fr

En remplissant ce bulletin, vous acceptez notre **politique de confidentialité,** consultable sur : https://www.tzcld.fr/wp-content/uploads/2018/10/Politique-de-confidentialite_TZCLD.pdf

CHARTE D'ENGAGEMENT

ENTRE L'ASSOCIATION NATIONALE TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) ET SES ADHERENTS

L'association nationale TZCLD, présidée par Laurent Grandguillaume,
&
son adhérent dénommé(e) : ……

Acteur du territoire de : ……

Membre du collège :

- ☐ Des associations de soutien
- ☐ Des collectivités territoriales

S'engagent selon les modalités suivantes :

L'association nationale TZCLD a pour but de promouvoir le droit d'obtenir un emploi dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire (article 2 des statuts). A ce titre, l'association s'engage à :

- Accompagner tous les projets émergents en fonction de leur état d'avancement et au regard de la méthode, ci-après. Pour signifier leur participation au projet, l'association leur fournira le logo TZCLD avec sa charte d'utilisation graphique.
- Promouvoir le projet auprès des instances et acteurs de la vie politique locale et nationale, afin d'aboutir à l'obtention d'une nouvelle loi autorisant une deuxième phase expérimentale.
- Capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation.

Sur les territoires, les porteurs de projets, personnes privées d'emploi, citoyens, élus, acteurs socio-économiques, mettent en œuvre le projet. Adhérents de l'association TZCLD, ils s'engagent sur les trois hypothèses fondatrices du projet :

- Personne n'est inemployable, pour peu que l'organisation du travail soit adaptée à la personne.
- Ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi.
- Ce n'est pas l'argent qui manque : le coût de la privation d'emploi, pour l'ensemble de la société, est supérieur au coût de l'emploi.

Et à suivre la méthode TZCLD pour mettre en œuvre le projet :

- La création d'un consensus territorial, suscitant l'engagement de l'ensemble des acteurs d'un territoire : personnes privées d'emploi, collectivité(s), citoyens, associations, entreprises… La « fabrique du consensus » est l'étape socle de la mise en place d'un projet TZCLD, se concrétisant par la création d'un Comité local pour l'emploi (CLE).
- L'identification et la rencontre des personnes privées d'emploi volontaires.
- Le recensement des travaux utiles, en partant des besoins non satisfaits sur le territoire, en complémentarité et en soutien à l'économie locale.
- Une fois ces trois étapes effectuées, l'ouverture d'une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) peut être envisagée, en s'appuyant sur les structures de l'économie sociale et solidaire existantes ou en créant des structures ad hoc.

A l'échelle du territoire, l'objectif est l'atteinte de l'exhaustivité (être en capacité de proposer à un emploi à toutes les personnes privées d'emploi volontaires) et créer des emplois supplémentaires (ne faisant pas concurrence aux emplois existants sur le territoire) afin de rendre effectif le droit d'obtenir un emploi.

Fait à : …….. le : ……

Le président de l'association TZCLD,
Laurent Grandguillaume

L'adhérent de TZCLD,

Le présent document est à retourner complété et signé à :
contact@tzcld.fr ou Association TZCLD 8 rue Saint Domingue 44200 Nantes.
Dans l'idéal, merci de remplir un seul document par territoire.

D-2020/184
Subvention exceptionnelle pour les populations touchées par la double explosion survenue, le 4 août 2020, sur le port de Beyrouth (Liban). Autorisation. Décision

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le mardi 4 août dernier, une double explosion s'est produite dans des entrepôts stockant des matériaux explosifs, sur le port de Beyrouth faisant plus de 170 morts, 6.500 blessés et 300.000 sans-abris.

Face à cette tragédie de grande ampleur, l'aide d'urgence internationale portée par les Etats et les associations humanitaires s'est fixée sur 4 priorités : la santé, l'alimentation des libanais qui passaient en grande partie par le port de Beyrouth, la réhabilitation des écoles touchées et celle des logements ravagés.

Je vous propose d'exprimer notre solidarité en abondant de 20 000 € le «Fonds d'urgence» débloqué par Bordeaux Métropole pour l'Association Médecins Sans Frontières.

Médecins Sans Frontières est, depuis 2008, présente au Liban dans le cadre de plusieurs projets médicaux. Au titre de cette catastrophe, elle collecte des fonds pour assurer aux populations durement touchées une assistance médicale, psychologique et logistique.

Cette contribution est, pour Bordeaux, l'occasion d'affirmer, qu'au-delà des programmes d'actions menés avec ses villes jumelles, elle se fait aussi un devoir d'apporter des aides concrètes au développement ou à la reconstruction notamment dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire.

Cette contribution est également l'occasion de rappeler notre vigilance sur les événements accidentels d'origine technologique qui ne doivent plus avoir leur place sur notre planète qui a déjà à traiter tous les périls climatiques. Les récentes catastrophes d'AZF et de Lubrizol, nous démontrent malheureusement que nous ne sommes pas à l'abri d'accidents industriels en France.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- m'autoriser à accorder une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'Association Médecins Sans Frontières.

- m'autoriser à signer la convention, ci-annexée, qui décrit les modalités de versement de cette subvention et les actions à mener.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2020 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041 – Compte 6574 – Natana 1226 – CdR : Relations Internationales.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. LE MAIRE

Je vais faire très court. Je vous rappelle que cette explosion du 4 août a fait plus de 170 morts, 6 500 blessés et 300 000 sans-abris. L'urgence internationale portée par les États, des associations humanitaires et des collectivités locales s'est organisée depuis, pour venir en aide aux populations concernées. Je vous propose simplement d'exprimer notre solidarité en abondant de 20 000 euros le fonds d'urgence débloqué par Bordeaux Métropole pour l'Association Médecins Sans Frontières.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur BOUDINET.

M. BOUDINET

Alors, BORDEAUX EN LUTTES en soi n'est pas contre le fait d'envoyer de l'argent au Liban après ce qui s'est passé. Pendant les commissions, j'avais fait remarquer le problème de passer par Médecins Sans Frontières puisqu'effectivement, il y a deux mois de cela, ils ont été accusés par 1 000 de leurs employés dans une tribune qu'ils ont signée et qui a été diffusée largement dans Courrier International, The Guardian, assez peu sur la presse française, les accusant de racisme institutionnel. C'est-à-dire que là, on ne parle pas de deux ou trois personnes qui se sont fait discriminer, mais bien d'une caste complète, d'un système de caste complet à deux vitesses, dénoncé par 1 000 employés et ex-employés.

Nous, on considère que l'on doit choisir aussi à quelles associations, par quelles associations et par quelles ONG on passe pour envoyer de l'argent. Pour nous, il y avait d'autres ONG qui correspondaient mieux aux valeurs défendues.

En soi, on ne va pas non plus s'opposer au fait de donner de l'argent pour ces populations-là. On s'abstiendra donc. On nous a envoyé un courrier pour nous dire que vous aviez contacté le Président de MSF pour savoir ce qui a été mis en place pour lutter effectivement contre ces discriminations à l'intérieur de l'ONG. On n'a pas eu la réponse de ce Président. On ne connaît pas les mesures qui ont été mises en place et surtout, on ne connaît pas non plus la manière dont vous comptez vérifier que ces mesures sont réellement mises en place et vérifier leur efficacité. Pour le moment, cela reste donc des déclarations un peu vagues, sur lesquelles on ne peut pas vraiment vérifier. Je pense que c'est une vraie question de : « À qui on donne l'argent ? » Il me semble d'ailleurs que vous vous êtes engagés, devant le planning familial, à vérifier à quelles associations et à quelles ONG vous donniez vos subventions.

M. LE MAIRE

Merci. Vous aurez une réponse. Céline PAPIN vous répondra. Mais d'abord, il y a une autre intervention de Pierre de Gaëtan NJIKAM.

M. NJIKAM-MOULIOM

Oui. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je n'avais pas prévu de convoquer Charles-Louis DE SECONDAT, baron de La Brède de Montesquieu, pour intervenir au détour de cette délibération. Mais vous me permettrez de dire, en le paraphrasant, que je serais le plus heureux des mortels si la dimension internationale, transfrontalière, voire planétaire, de tous nos sujets bordelais, pouvait mériter aussi, sinon une suspension de travaux, du moins des débats aussi longs et surtout, des interventions sinon de tous, du moins de la plupart d'entre nous sur l'articulation nécessaire et urgente des questions locales bordelaises et de leurs perspectives internationales.

Revenons à notre délibération proprement dite. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, comme nous l'avions déjà indiqué en réunion de commission, notre Groupe exprime évidemment, comme certains ici l'ont déjà fait avec nous à Bordeaux Métropole, notre soutien aux victimes de cette catastrophe et, à travers ces victimes, notre solidarité avec la dynamique et formidable communauté libanaise, de notre Ville et au peuple libanais.

Nous voterons donc favorablement pour cette subvention exceptionnelle, dont nous confions la gestion opérationnelle à une Organisation Non Gouvernementale efficace et reconnue, Médecins Sans Frontières, qui n'a cessé depuis des décennies de se déployer auprès des victimes de toutes les catastrophes dans le monde. Pour bien insister, je rappelle qu'il est au demeurant significatif que la base logistique de cette organisation, qui fait honneur à la France solidaire, soit pour ainsi dire basée dans notre agglomération et plus précisément à Mérignac.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je voudrais redire combien nous sommes totalement en phase avec le cinquième paragraphe du texte de notre délibération. Je cite : « Cette contribution est, pour Bordeaux, l'occasion d'affirmer qu'au-delà des programmes d'actions menés avec ces villes jumelles, elle se fait aussi un devoir d'apporter des aides concrètes au développement ou à la reconstruction, notamment dans des zones touchées par des situations d'urgence humanitaire ».

Dès lors, vous comprendrez bien qu'il apparaisse légitime pour les Bordelaises et les Bordelais, mais aussi pour les différents acteurs publics et non institutionnels, locaux ou non, et nos partenaires, de connaître dès aujourd'hui les axes stratégiques, la feuille de route, qui permettent à Bordeaux de garder son rang dans l'action internationale.

Cette demande est d'autant plus légitime que nous n'avons pas eu beaucoup à échanger, y compris – je parle de ce point de vue de certains candidats – sur les questions internationales. Peu importe, la campagne est maintenant derrière nous et le peuple a fait son choix. Ce qui importe, c'est ce que nous allons tous faire.

Je note d'ailleurs un fait significatif. Quand nous avons abordé même la Covid 19, tout le débat que nous avons eu, qui est une crise internationale, à répercussion sur notre territoire aussi, nous avons tous fait l'impasse sur cette dimension internationale. Lors d'une visioconférence dans l'ancienne mandature, nous avions d'ailleurs échangé sur la dimension internationale sur notre territoire de cette crise. Rien n'a été évoqué sur ce plan-là et j'espère que nous aurons effectivement l'occasion d'y arriver, y compris dans la composition d'ailleurs du Conseil scientifique qui se met en place.

Monsieur le Maire, trois mois après le début de la mandature, nous attendons tout de même rapidement que vous nous donniez la feuille de route et parlons-en ici publiquement et pas à huis-clos ou à travers la presse, car à vrai dire, c'est là où je vais peut-être être moins apaisé si vous me le permettez, Monsieur le Maire, Cher Pierre, j'ai été assez étonné et même un peu déçu de réaliser que vous vous orienteriez vers un bras de fer avec je ne sais qui, notamment sur des actions africaines et plus précisément sur les Journées Nationales des Diasporas Africaines.

Je dois donc vous dire que pour beaucoup d'invités, pour beaucoup de participants à ces JNDA, vous en avez donné une image un peu caricaturale et je dirais même fausse, voire spécieuse. Vous vous êtes exprimé pour la réinvention des relations Afrique-France. Permettez-moi de dire que ce que nous avons engagé – quand je dis « nous », ce ne sont pas simplement des élus, ce n'est pas moi avec les équipes, mais aussi tous ces acteurs institutionnels – était dans cette vision-là de réinventer justement à partir de Bordeaux ces relations avec l'Afrique et de faire de Bordeaux le pôle de référence de cette ambition. Par les différents retours ici même et en Afrique, je crois savoir que nous y sommes parvenus.

Quand on parle de réinventer les relations, ce n'est pas une affaire de majorité ou de minorité ou de X ou de Y. S'agissant de ces Journées Nationales des Diasporas Africaines, dont la création par votre serviteur remonte à 2013, bien avant que la Municipalité n'accepte de la co-organiser, au point de faire de Bordeaux la capitale reconnue des diasporas africaines, permettez-moi de vous dire que beaucoup d'invités et de participants ont été choqués par vos propos ou insinuations et se sont sentis vraiment blessés, bien sûr à l'exception de quelques hommes rabougris qui vous côtoient subitement, en mal d'alimenter leur permanent fonds de commerce.

C'est au nom de ces diasporas africaines, au nom de ces participants aux JNDA, qui ne considèrent pas que la réinvention de la relation avec l'Afrique date du 28 juin, avec une nouvelle majorité, que je voudrais vous dire que nous avons le droit de faire de ces JNDA un espace de liberté, de parole plurielle. C'est effectivement cela et ce n'était donc pas ce que nous croyions avoir entendu peut-être maladroitement de votre part.

Je ne voudrais pas être très long.

M. LE MAIRE

C'est déjà le cas.

M. NJIKAM-MOULIOM

Oui, mais c'est important. Quand on a fait une heure sur la 5G, c'est important.

M. LE MAIRE

Oui. Mais là, cela fait dix minutes.

M. NJIKAM-MOULIOM

Je voudrais conclure pour vous dire que tous ceux qui ont contribué à ces actions en direction de l'Afrique ou à ces actions en direction des diasporas africaines en France et à Bordeaux ne sont pas des soutiens des dictateurs. Soyez assurés que nous donc, dans cet hémicycle et au-delà, nous nous engageons à préserver l'esprit de cette réinvention que nous avons engagée avec d'autres, avec les universitaires et bien entendu à travers les évènements auxquels vous avez d'ailleurs assisté samedi et qui vous ont *a priori* satisfaits.

M. le MAIRE

Merci. Avant de passer la parole à Céline PAPIN, je vais répondre directement à votre interpellation pour vous dire qu'il n'y a eu aucune maladresse de ma part. Les propos que j'ai tenus, je les assume à 100 %. Dans la partie des débats auxquels j'ai assisté, j'ai vu beaucoup d'intervenants, notamment des jeunes dames, insister beaucoup sur le fait qu'il faut réinventer les relations entre la France et l'Afrique. J'en ai tiré la conclusion à laquelle vous n'êtes pas obligé d'adhérer et qui est qu'il faut casser les vieux réseaux. Il faut cesser de soutenir des présidents à vie comme on le fait trop souvent, des dictateurs corrompus. J'ai mis tout cela sur la table. Cela n'a suscité aucune adversité. Au contraire, souvenez-vous, j'ai même été applaudi par l'assemblée. Je n'ai pas voulu détailler, s'il y en a certains à qui cela déplaisait, mais ce n'est pas l'impression que j'ai eue. J'ai pu discuter même après avec beaucoup d'entre eux qui m'ont dit : « Écoutez, c'est vous qui avez raison, on a envie de travailler avec vous pour réinventer les relations entre les villes et l'Afrique, et cela suppose la mise en place de nouveaux réseaux ».

Donc au nom de la liberté que vous reconnaissiez à votre égard, il y a quelques minutes, autorisez-moi aussi à avoir une liberté de parole totale et une volonté politique très ferme et nullement maladroite de vouloir réinventer et réorienter ces semaines avec l'Afrique. Je suis persuadé qu'il y a une attente très forte. Je peux me tromper, mais je suis persuadé que c'est le cas. Je m'applique à moi-même aussi et j'espère que tout le monde fera de même, cette durée de cinq minutes que je vous invite une nouvelle fois à respecter.

Je donne la parole à Céline PAPIN.

MME PAPIN

Je vais essayer d'être assez brève, eu égard à l'heure avancée. En réponse à l'intervention de Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM, je partage totalement avec lui le désir de voir la politique internationale inscrite au cœur de nos politiques publiques et j'ai bien évidemment à cœur de vous présenter la feuille de route, mais dans un temps qui permettra un véritable débat et une véritable présentation. J'espère la voir inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Je ne vais pas revenir longuement sur ce qui vient d'être dit. Néanmoins, vous faites référence à la fin d'un article de SUD-OUEST qui, fort heureusement, correspond à la liberté d'écriture d'un journaliste, qui est en droit d'utiliser l'expression et l'interprétation qu'il estime faire d'un moment dans un débat.

Ensuite, il me semble tout à fait légitime de pouvoir éventuellement re-questionner ou réinterroger certains contenus ou une manière de voir les choses. Ce n'est pas pour autant une remise en question. Je pense que c'est tout simplement une liberté légitime de s'interroger sur certaines évolutions envisageables.

Pour ce qui est des questionnements de Monsieur BOUDINET, nous en avons déjà parlé lors du Conseil de Métropole vendredi. J'ai le courrier ici et je vais vous le donner tout de suite. J'ai donc adressé un courrier à MSF le 17 septembre 2020, pour lui demander de m'apporter des éléments sur ce qui était mis en place en interne de leur organisation pour faire évoluer les situations éventuellement discriminantes.

Il m'a répondu par un courrier de plusieurs pages, où – vous le noterez dans le courrier – la particularité est qu'il ne nie pas certaines situations discriminantes. Donc déjà, c'est un discours tout de même de vérité. Il regrette effectivement qu'encore trop d'actes quotidiens soient à l'œuvre localement. Néanmoins, c'est une situation qui les préoccupe particulièrement et ils ont mis en place des dispositifs, à la fois des mécanismes de réclamations et de traitement des plaintes évidemment en interne, des dispositifs de formation pour le personnel local, pour justement limiter le fait que les postes d'encadrement localement sont trop souvent accordés à du personnel européen et donc ils peuvent générer des situations compliquées. Je ne vais pas détailler, je vous le donnerai effectivement. Je peux aussi le communiquer à chaque groupe sans difficulté.

À propos de votre question sur le contrôle des ONG, les ONG sont effectivement aujourd'hui plutôt contrôlées sur ce qui concerne la gestion de leurs fonds, notamment lorsqu'ils sont éligibles à des fonds européens. C'est vrai que sur cette question-là, les mécanismes de contrôle à ce stade ne sont pas véritablement opérationnels. J'entends votre remarque. Néanmoins, je ne suis pas persuadée que la Ville de Bordeaux soit en mesure d'aller vérifier sur le terrain toutes les actions que mène MSF et c'est tout de même aujourd'hui une ONG qui est reconnue internationalement comme un des partenaires clés et implantés sur le terrain.

M. LE MAIRE

Merci Céline. Vous voulez vraiment ré-intervenir ? Allez, 15 secondes !

M. BOUDINET

Juste pour dire que je ne pense pas que ce soit une mauvaise idée de donner l'argent à Médecins Sans Frontières. Je pense juste que si des acteurs comme Bordeaux, comme la Métropole ou autres se mettent à prendre position contre ces discriminations à l'intérieur de MSF, cela va les obliger effectivement à faire et je pense que le meilleur moyen est aussi pour nous de prendre position dans ce débat-là par rapport à ces discriminations.

MME PAPIN

Et en ce sens pour le coup, je vous remercie aussi pour votre démarche qui nous a finalement amenés également à écrire à MSF, à inscrire cette question et à avoir cette alerte par rapport à l'ONG. Merci.

M. LE MAIRE

On peut clore le débat. Plus personne ne souhaite intervenir. Je mets la délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

M. PFEIFFER

Si vous m'autorisez une précision, Monsieur le Maire, nous avons fait cinq sujets de l'ordre du jour. Nous avons encore 30 délibérations et 5 questions écrites à traiter. Donc je pense que si on peut essayer de se contenir sur les interventions, cela me paraît être une bonne chose.

M. LE MAIRE

J'appelle tout le monde, une nouvelle fois, à la concision.

M. PFEIFFER

Je propose de passer à la délibération 186 « Représentation des Elus au sein d'organismes divers et écoles »

CONVENTION

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal D-2020 / XXX, en date du mardi 29 septembre 2020, et reçue à la Préfecture de la Gironde en date du XXXX.
d'une part,

et l'Association Médecins Sans Frontières (MSF), association française régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 14-34, avenue Jean Jaurès - 75019 Paris, représentée par Thierry Allafort-Duverger, Directeur général,
ci-après désignée « Médecins Sans Frontières » ou « MSF »,
d'autre part,

ci-après individuellement ou collectivement désignés « Partie » ou « les Parties »,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'association Médecins Sans Frontières a été fondée en 1971, conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

Depuis plus de quarante ans, Médecins Sans Frontières apporte une assistance médicale à des populations dont la vie ou la santé est menacée, partout dans le monde. Ses équipes sont intervenues lors de nombreux événements - conflits armés, épidémies, ou catastrophes naturelles - qui ont pour certains marqué l'histoire contemporaine.

Médecins Sans Frontières a commencé à travailler au Liban en 1976 en réponse à la guerre civile, en envoyant des équipes médicales dans le sud du pays et à Beyrouth. Présente dans le pays en continu depuis 2008, MSF fournit aujourd'hui des soins médicaux gratuits dans le cadre de différents projets à travers le pays, avec plus de 600 membres du personnel au Liban.

Ces derniers mois, les équipes se sont mobilisées pour aider le pays à faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment auprès de la population. Désormais, les équipes de Médecins Sans Frontières interviennent à Beyrouth afin de subvenir aux besoins médicaux résultant de l'explosion du 4 août 2020 et, plus largement, de la crise politico-économique auquel le pays fait face, qui fragilise fortement son système de santé : distribution de kits de premiers secours, approvisionnement en eau et en produits d'hygiène, appui aux structures hospitalières, interventions chirurgicales pour les blessés au sein de

l'hôpital MSF de Bar Elias, soins de santé mentale, visites à domicile pour les personnes vulnérables, approvisionnement en médicaments pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

C'est dans ce cadre que la Ville de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) à Médecins Sans Frontières, et que les parties se sont rapprochées pour conclure la présente convention (ci-après la « convention »).

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention de la Ville de Bordeaux à hauteur de 20 000 € (vingt mille euros) à Médecins Sans Frontières pour fournir une aide humanitaire d'urgence aux populations touchées par la double explosion qui s'est produite dans des entrepôts stockant des matériaux explosifs, sur le port de Beyrouth (ci-après le « Projet »).

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à cette démarche de solidarité et n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2 – Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement l'action de solidarité définie à l'article 1, ci-dessus, en versant, au vu du contexte d'urgence humanitaire, la subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à Médecins Sans Frontières.

Article 3 – Engagements de Médecins Sans Frontières

L'utilisation de la subvention aux fins de la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence, telle que définie à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de Médecins Sans Frontières.

Médecins Sans Frontières s'engage à mettre en place un cadre budgétaire et comptable conforme à la réalisation de cette action définie dans l'article 1 ci-dessus. Elle s'engage également à :

a) désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert-comptable ou un comptable agréé, dont Médecins Sans Frontières fera connaître le nom à la Ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.
b) porter à la connaissance de la Ville de Bordeaux toute modification concernant les informations ou documents suivants, présentés en annexe de la présente convention :
    - les statuts,
    - le nom du président de l'association,
    - la composition du conseil d'administration et du bureau, le trésorier, le commissaire aux comptes.
c) conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 5 ans.

Article 4 – Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée pour le financement du « projet » tel que défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée pour le financement du « projet » devra être remboursée.

La Ville de Bordeaux devra formuler la demande de remboursement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le remboursement ne pourra être obtenu que si MSF n'est pas en mesure de justifier de l'utilisation de la subvention dans les trente (30) jours suivants la demande de remboursement.
Il est toutefois précisé que, au vu de l'évolution constante et naturelle des besoins dans un contexte d'urgence et de crise comme celle que connaît le Liban, MSF se réserve le droit d'adapter les actions déployées pour la réalisation du « projet ».

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une contribution ou une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises.

En revanche, « les Parties » conviennent expressément que Médecins Sans Frontières aura la possibilité d'effectuer des dons en nature (matériel, médicaments, kits de premiers secours, produits d'hygiène, etc.) provenant de cette subvention, à d'autres organisations ou structures humanitaires ou médicales présentes à Beyrouth. MSF sera également libre de déléguer tout ou partie de la réalisation du « projet » décrit à l'article 1 en sous-contractant avec des tiers qui seront choisis localement par MSF et financés à l'aide de la subvention.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention

La Ville de Bordeaux procèdera au versement de la subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à Médecins Sans Frontières, en un seul versement après signature de la présente convention et au plus tard le 31 décembre 2020.
La subvention sera créditée au compte de Médecins Sans Frontières selon les procédures comptables en vigueur.
Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de MSF DONS – LEGS, ouvert à la BRED Paris Bastille - Code banque : 10107 - Code guichet : 00101 - Compte n° 00010016136 - clé RIB : 53.
Cette dépense est imputée au Budget 2020 de la Ville de Bordeaux – Fonction 041 - article 6574.

Article 6 - Impôts et taxes

Médecins Sans Frontières fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances relatives à la réalisation du « projet » tel que défini à l'article 1.

Article 7 – Contrôles exercés par la Ville de Bordeaux

Médecins Sans Frontières s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée. Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, Médecins Sans Frontières devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utile.

Médecins Sans Frontières sera néanmoins libre de ne pas communiquer d'information et/ou d'informations confidentielles (telles que définies dans l'article 10 de la présente convention)) dans la

mesure où celles-ci ne seraient pas directement en relation avec la dépense de la subvention ou seraient en relation avec l'organisation locale d'MSF et/ou la sécurité d'MSF et de ses employés.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention. A cette fin, le bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 5 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

Article 8 - Communication

Chaque « Partie » accepte qu'il soit exclusivement fait mention de la subvention dans le cadre d'opérations de communication interne, de communication externe, y compris en ligne, de l'autre « Partie » ainsi que sur son site internet, pendant la durée de la présente convention, et dans le respect des conditions fixées par la présente convention.

Toutefois, il est expressément convenu que tous les documents, y compris en ligne, réalisés à l'occasion d'opérations de communication ponctuelles ou non, reproduisant les logos/marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de chaque « Partie » et/ou d'images fournies par les « Parties » seront soumis à la validation préalable écrite de chacune d'entre elle (dans un délai raisonnable et par simple email), conformément aux dispositions décrites à l'article 8 de la présente convention.

Les demandes de validation devront ainsi être envoyées à chacune des « Parties ».

Médecins Sans Frontières s'engage notamment à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur la page www.msf.fr/agir/soutenir-nos-actions/nos-partenaires de son site internet.

Médecins Sans Frontières s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

La Ville de Bordeaux s'engage à ne pas promouvoir de texte, d'image ou tout autre support de communication qui pourrait nuire à l'image de Médecins Sans Frontières.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Chaque « Partie » reconnaît les droits des Parties sur leur dénomination, leurs logos / marques ainsi que sur tout autre droit de propriété intellectuelle des Parties.
Il est expressément entendu que chaque « Partie » reste propriétaire de l'ensemble des droits afférents à ses logos / marques ainsi qu'à tout autre droit de propriété intellectuelle, dont elle conserve la propriété exclusive. En aucun cas les présentes ne peuvent être interprétées comme constituant un usage ou une cession desdits droits au profit de l'autre Partie.

En aucun cas une « Partie » ne pourra, à titre gratuit ou onéreux, céder, licencier, modifier ou altérer de quelque manière que ce soit les logos / marques et tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie. Chacune des « Parties » s'interdit tout acte susceptible de conduire à une appropriation des dénominations, logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie, à leur profit ou à celui de tiers. Chacune des « Parties » s'engage à ne pas contester les droits de l'autre Partie

sur sa dénomination, ses logos / marques ainsi que sur tout autre droit de propriété intellectuelle lui appartenant.

La présente convention ne confère aux Parties :
- aucun droit de propriété ou d'exploitation sur les logos / marques ou sur tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie.
- aucun droit d'exploitation sur les logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie, à l'exception de ceux résultant de la présente convention.

Chaque « Partie » s'engage à ne pas utiliser les logos / marques ainsi que sur tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à l'autre Partie sans l'autorisation préalable dans un délai raisonnable de cette dernière, notamment mais pas exclusivement, concernant les supports de communication interne et externe découlant de la présente convention.

Toute demande d'autorisation émise par une « Partie » concernant la reproduction et l'usage des logos / marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle de l'autre Partie se fera par écrit, y compris par email, avec copie des documents / supports concernés. Le cas échéant, l'autre Partie s'engage à faire son possible pour communiquer ses remarques et corrections éventuelles sous un délai raisonnable à compter de la réception de la demande d'autorisation susmentionnée. Toute autorisation est consentie pour une durée égale à celle de la présente convention et sera automatiquement révoquée, sans indemnité d'aucune sorte, en cas de violation des conditions énoncées ci-dessus.

Article 10 – Informations confidentielles

Chaque « Partie » s'engage à maintenir et respecter le caractère strictement confidentiel de toute information transmise ou collectée par les Parties dans le cadre de la présente convention (ci-après les « Informations Confidentielles »). Les informations confidentielles transmises ne peuvent conférer aucun droit à la « Partie » qui en est destinataire.

Les « Parties » utiliseront les informations confidentielles uniquement dans le cadre de la présente convention et seulement dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

Les « Parties » s'interdisent, sauf autorisation écrite et préalable de l'autre, de céder à des tiers, à titre gratuit ou à titre onéreux, aucune des informations confidentielles.

Article 11 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention a une durée d'un an à compter de la date de la signature par « les Parties ».
Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 12 - Coûts

Chaque « Partie » supporte l'ensemble des frais qu'elle aura engagés dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Article 13 - Suspension

Médecins Sans Frontières respecte les principes suivants :

- Impartialité : Médecins Sans Frontières ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Médecins Sans Frontières porte secours aux individus à la mesure de leur souffrance et subvient par priorité aux détresses les plus urgentes.
- Neutralité : Médecins Sans Frontières s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.
- Indépendance : Médecins Sans Frontières reste indépendant de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

Le respect de ces principes conditionne l'opérationnalité et la sécurité des équipes de Médecins Sans Frontières dans les pays de mission.

En cas d'action et/ ou de prise de position des « Parties » qui ne respecterait pas strictement les exigences des principes d'impartialité, de neutralité et d'indépendance :

- Les Parties se réservent le droit de suspendre unilatéralement et à effet immédiat l'application de la présente convention ;
- Les Parties s'engagent à retirer et suspendre immédiatement tout élément de communication, interne ou externe, peu importe sa forme, concernant le Projet visé par la présente convention ;
- Aucun nouvel élément de communication, interne ou externe, peu importe sa forme, ne peut être entrepris par les Parties jusqu'à ce qu'un accord écrit soit signé entre lesdites Parties précisant les modalités de reprise des activités de communication concernant le Partenariat visé par la présente convention.

Article 14 – Conflit d'intérêts

Chacune des « Parties » s'engage à prendre toutes les précautions possibles afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts et de faire connaître à l'autre Partie, sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts.

Article 15 – Conditions de résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des « Parties » de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de 15 (quinze) jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 16 – Dispositions diverses

Avenant : La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les représentants dûment habilités des deux « Parties ».

Limitation de responsabilité : Aucune des « Parties » au présent contrat ne saurait être tenue responsable envers l'autre « Partie » pour tout dommage indirect, collatéral, ou pour toute perte de profits, de revenus ou toute autre forme de préjudice économique causé à cette dernière.

Incessibilité : La présente convention est conclue intuitu personae. En conséquence, aucune « Partie » à la présente convention ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses obligations au titre de la

présente convention, directement ou indirectement à un tiers quelconque, sauf accord écrit et préalable de l'autre Partie.

Nullité : Si une ou plusieurs dispositions de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction française, les autres dispositions n'en seront pas affectées et garderont toute leur validité et leur portée juridique. Concernant les dispositions non valides, les Parties s'efforceront de leur substituer des dispositions de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 17 – Contentieux

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.
En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux et au tribunal judiciaire de Paris.

Article 18 – Election de domicile

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux :
Monsieur Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux
Place Pey-Berland
33045 BORDEAUX CEDEX

Pour l'association Médecins Sans Frontières :
Monsieur Thierry Allafort-Duverger,
Directeur général
14-34 Avenue Jean Jaurès
75019 Paris

Fait à Bordeaux, le 29 septembre 2020, en 3 (trois) exemplaires

Signatures des partenaires

Pour la Ville de Bordeaux **Le Maire,**	**Pour l'association** **Médecins Sans Frontières** **le Directeur général,**
Pierre Hurmic	**Thierry Allafort-Duverger**

D-2020/185
Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Décision

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de Bordeaux a mis en place, le 26 mai 2014, une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public, par contrat de partenariat ou exploités par une régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année :
- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels établis par les titulaires d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :
- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce.

A l'occasion de la nouvelle mandature, il convient de procéder au renouvellement de cette commission et à la désignation des représentants de la Ville de Bordeaux dans les instances d'organismes de droit public, notamment les organismes consultatifs tels que la CCSPL et plus précisément de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la Ville de Bordeaux qui siégeront à cette commission.

La CCSPL se réunit au moins une fois par an. A la Ville de Bordeaux, le nombre moyen annuel de séances de cette commission se situe entre 3 et 4.

I - Désignation des membres élus de la Commission consultative des services publics locaux.

La présidence de la commission revient de droit au Maire de Bordeaux (ou à son représentant).

Les autres représentants de la Ville de Bordeaux sont désignés « dans le respect du principe de la représentation proportionnelle » par le Conseil Municipal. En respectant ce principe et le principe de parité, il convient de désigner 8 membres élus appelés à siéger à cette commission.

- Claudine BICHET
- Delphine JAMET
- Fannie LE BOULANGER
- Mathieu HAZOUARD
- Stéphane PFEIFFER
- Vincent MAURIN
- Aziz SKALLI
- Evelyne CERVANTES-DESCUBES

II – Désignation des membres non élus de la Commission consultative.

Les membres non élus sont les représentants légaux d'associations d'usagers désignés par le Conseil Municipal de Bordeaux.

Chacune des associations membres lors de la précédente mandature a été interrogée quant à sa volonté de renouveler sa participation aux travaux de la CCSPL.

Compte-tenu des réponses données, je vous propose de désigner ces 8 associations.

- Association sportive Golf de Bordeaux Lac
- Bordeaux Sports de Glace
- Bordeaux Sports
- GIHP- Aquitaine (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques)
- La Ronde des Quartiers de Bordeaux
- Les Amis de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine
- SEPNSO Gironde (Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest)
- UDAF (Union départementale des associations familiales)

III – Règlement Intérieur de la CCSPL

Un règlement intérieur, joint en annexe 1, que je vous propose d'adopter, régit l'organisation et le fonctionnement de cette commission.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Annexe 1

REGLEMENT INTERIEUR
DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

ARTICLE 1 – OBJET DE LA COMMISSION

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), mise en place par délibération D-2014/243 du 26 mai 2014 du Conseil Municipal en application de l'article L 1413 – 1 du CGCT a pour objet de permettre l'expression des usagers sur l'ensemble des services publics gérés dans le cadre d'une délégation de service public, d'un contrat de partenariat et des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle a été renouvelée par délibération ……. du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020. A la date de cette délibération, il s'agit des services publics relevant des compétences de la Ville de Bordeaux.

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année :
- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement,
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels établis par les titulaires d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :
- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat, avant que l'assemblée délibérante se prononce,

ARTICLE 2 – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Pour les associations

La commission est composée des associations désignées par le Conseil Municipal mentionnées dans la délibération n° …… du ……

D'autres associations pourront compléter cette liste initiale dès lors que leur objet est en rapport direct avec l'objet de la commission et qu'elles en feraient expressément la demande.

Les nouveaux membres seront désignés par délibération du Conseil Municipal.

Chaque association désigne un représentant et trois suppléants pour la représenter au sein de la CCSPL. Seuls le représentant et ses suppléants désignés sont autorisés à participer à la commission.

Pour les élus

La commission comprend des élus de la Ville de Bordeaux désignés par le Conseil Municipal.
Chaque élu peut, en cas d'empêchement se faire représenter par un autre élu de son choix membre de la CCSPL.

ARTICLE 3 – PRESIDENCE DE LA COMMISSION

La présidence est assurée de plein droit par le Maire de la Ville de Bordeaux ou par son représentant titulaire ou suppléant. Ces désignations feront l'objet d'un arrêté.

ARTICLE 4 – LIEU DES REUNIONS

Les réunions de la commission ont lieu au siège de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 5 – PERIODICITE DE LA REUNION

La commission se réunit au moins une fois par an.

ARTICLE 6 – MODALITES DE CONVOCATION

La commission est convoquée par son Président. Les convocations et l'ordre du jour sont adressés au siège des associations membres et aux élus de la Ville de Bordeaux au minimum 5 jours francs avant la date de la réunion par voie électronique ou par voie postale sur demande expresse.

Les dossiers sont exclusivement à retirer sur la plateforme « Sharepoint » dédiée dont l'accès est donné aux membres de la commission.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DES SEANCES

Le Président assure la police de la séance qui n'est pas ouverte au public.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont présentées dans l'ordre indiqué dans la convocation sous réserve de modifications impératives du déroulement de la réunion.

La parole est donnée, dans l'ordre des demandes, par le Président qui veille à une répartition équitable du temps de parole.

ARTICLE 8 – GROUPES THEMATIQUES

Lorsque la complexité d'une affaire le justifie et pour permettre un échange approfondi, un groupe thématique pourra être créé à l'initiative du Président de la CCSPL. Ce groupe thématique sera composé de membres élus de la CCSPL désignés par le Président de la commission, de représentants des associations et de membres de l'administration en charge des dossiers relatifs à la thématique.

ARTICLE 9 – INTERVENTION DE PERSONNES QUALIFIEES

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative, toute personne dont l'audition leur paraît utile.

ARTICLE 10 – QUORUM

Le quorum est fixé à la moitié des membres en exercice de la commission en prenant en compte les membres présents ou représentés.

A défaut de quorum, la commission se réunit valablement sur deuxième convocation quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les réunions purement informatives ne nécessitent pas l'obtention du quorum.

ARTICLE 11 – MODALITES D'EXPRESSION DES AVIS

Les points de l'ordre du jour soumis à avis donnent lieu à un vote à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Chaque membre de la commission ne peut être titulaire que d'une procuration.

Chaque membre de la commission dispose d'une voix (une voix par association et une voix par élu) et éventuellement de la voix du membre dont elle a reçu procuration.

S'agissant des associations, prend part au vote son représentant ou à défaut de sa présence un de ses suppléants. Dans l'hypothèse où plusieurs suppléants seraient présents, le suppléant qui prend part au vote est le premier figurant dans la liste des 3 suppléants désignés par l'association.

D-2020/186
Représentation des Elus au sein d'organismes divers et des écoles. 3ème partie

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous propose de procéder à la désignation des membres au sein des organismes et écoles suivants :

VOIR TABLEAU JOINT

Je vous prie d'en délibérer.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

M. LE MAIRE

Deux minutes puisque c'est nous qui avons demandé le dégroupement, pour dire que l'originalité de cette délibération est que nous avons accepté, pour la première fois à Bordeaux, que des élus d'opposition siègent dans les conseils d'école. C'est une demande que nous avions formulée, durant les précédentes mandatures, et qui nous avait toujours été refusée. Là, nous avons décidé de faire droit à cette demande qui nous paraît tout à fait légitime puisque nous l'avions faite. Nous sommes donc d'accord pour que des élus d'opposition siègent.

Avant de vous donner la parole, j'attire aussi l'attention sur votre sens des responsabilités et sur le fait de ne pas transformer les écoles et les préaux d'école en débats de nature politique ou électorale. Je pense que c'est un grand signe de confiance que nous vous faisons en acceptant vos demandes de siéger. J'attends donc de vous-mêmes le même sens des responsabilités et je pense que je peux ne pas en douter. Vous allez me rassurer.

Fabien ROBERT, à qui je donne la parole.

M. ROBERT

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, très brièvement, nous vous remercions pour cette ouverture. Soyons complets, cela a été également une proposition retenue dès l'arrivée de Nicolas FLORIAN. Je me rappelle d'une réunion dans mon bureau, avec vous d'ailleurs, Madame AJON. On ne l'a pas mis en place en pratique parce que je pense qu'à un an ou un an et demi du scrutin, c'était difficile, mais nous étions d'accord sur le principe. Nous vous avions demandé de nous indiquer les écoles. Je me rappelle d'ailleurs de votre réponse, Monsieur le Maire, elle n'est pas du tout polémique. C'était : « Vous savez, on est deux, on est un petit groupe, on aura du mal à aller dans les conseils d'école… ».

M. LE MAIRE

Vous ne l'avez jamais mis au vote quand même. Je n'en ai pas souvenir.

M. ROBERT

Écoutez, je ne veux pas être polémique. Je vous remercie. Je vous indique qu'à l'époque, vous ne vouliez pas y aller quand vous étiez dans l'opposition. Je me rappelle de votre phrase dans mon bureau et je vous dis que nous avons demandé dans quelles écoles vous voulez aller et nous n'avons pas eu de réponse.

Cependant, nous vous remercions. Nous sommes d'accord avec cette idée que nous portions aussi et qu'Alain JUPPÉ, pour être tout à fait complet, ne portait pas puisqu'il n'était pas d'accord. Nous, nous avions changé de point de vue avec l'arrivée de Nicolas FLORIAN. Soyons complets. Merci en tout cas.

M. LE MAIRE

Merci. Qui a demandé la parole ? Oui, Madame FAHMY.

MME FAHMY

Je ferai court, je vous rassure. Nous sommes sensibles à votre proposition et nous vous en remercions. Nous ne doutons pas que nous ferons un travail commun constructif pour que cette décision, qui me semble importante, ait des fruits constructifs pour l'école.

M. LE MAIRE

Merci Madame FAHMY. Je mets donc au vote la délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous hésitez. Vous pouvez voter pour. Qui vote contre alors ? C'est soit pour, soit abstention, soit contre, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU

Oui, mais on vote contre.

M. LE MAIRE

Vous votez contre, d'accord. Vous levez la main pour combien de votes contre ? Cela y est ? Très bien. Écoutez, merci.

M. PFEIFFER

Délégation de Madame BICHET, délibération 187 « Subvention à l'association Impact Summit pour l'organisation du World Impact Summit ».

REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES ORGANISMES DIVERS

DENOMINATION	*NOMBRE DE SIEGES*	*TITULAIRE(S)*	*SUPPLEANT(S)*
ABESTE (Association Bordelaise d'enseignement supérieur scientifique et technique et économique)	**1**	Isabelle ACCOCEBERRY	
ACCORDERIE BORDEAUX SUD	**1**	Camille CHOPLIN	
ADAPEI Association départementale des amis et parents inadaptés de la Gironde	**1**	Olivier ESCOTS	
ADAV33 (Association départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde)	1 titulaire 1 suppléant	Harmonie LECERF	Servane CRUSSIERE
AFPBTP Association formation professionnelle bâtiments et travaux publics Gironde	**2**	Olivier CAZAUX Laurent GUILLEMIN	
APALPA Association pour l'animation des loisirs et vacances des personnes âgées	**2**	Sylvie JUSTOME Didier CUGY	
Association Ambition 2.24 Nouvelle Aquitaine	**1**	Mathieu HAZOUARD	
Association l'Epicerie (Capucins)	**1**	Servane CRUSSIERE	
Association Aquitaine pour le reclassement par le travail des handicapés moteurs (CAT BEL AIR)	**1**	Olivier ESCOTS	
Association Bordeaux Grands Evènements Rectification de la délibération D-2020/107	Organisme dissous		

Association Centre François Mauriac de Malagar	**2**	Dimitri BOUTLEUX Baptiste MAURIN	
Association des biens français du patrimoine mondial	**1**	Stéphane GOMOT	
Association des Foyers de l'enfant Maison d'enfants Saint Ferdinand	**1**	Paul-Bernard DELAROCHE	
Association des parents de Caudéran (halte-garderie Clos Montesquieu)	**2**	Pascale BOUSQUET-PITT Fannie LE BOULANGER	
Association Espoir 33	**2**	Olivier ESCOTS Paul-Bernard DELAROCHE	
Association Foyer Jacques ELLUL	**1**	Matthieu MANGIN	
Association Française du conseil des communes et régions de France AFCCRE	**1**	Céline PAPIN	
Association nos quartiers ont du talent	**1**	Véronique SEYRAL	
Association Notre Dame des Barrails	**1**	Servane CRUSSIERE	
Association pour l'accueil des familles hospitalisées	**1**	Isabelle FAURE	
Association pour le développement des ports français	**1**	Olivier ESCOTS	

Association Rénovation	**1**	Isabelle FAURE	
Association UNIR (Union Nationale pour l'Insertion et le Reclassement)	**1**	Olivier ESCOTS	
A'URBA (Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine) Conseil d'Administration Rectification de la délibération D-2020/118	Représentant désigné par Bordeaux Métropole		
Bordeaux Métropole Commission intercommunale des impôts C2ID	1 titulaire 1 suppléant	Bernard G BLANC	Claudine BICHET
Bordeaux Management School (KEDGE)	**1**	Céline PAPIN	
CAP SCIENCES	**1**	Baptiste MAURIN	
CEID Comité d'études information drogue	**1**	Isabelle FAURE	
CIJA Centre information jeunesse aquitaine	**2**	Sylvie SCHMITT Isabelle ACCOCEBERRY	
Cités Unies France	**1**	Céline PAPIN	
Club des Eurocités	**1**	Céline PAPIN	
Commission de révision de la liste électorale de la Chambre des métiers	**1**	Didier CUGY	
Commission locale d'évaluation des transferts des charges (CLECT)	**1**	Bernard G BLANC	

Conseil de discipline de recours de la région Aquitaine	**2**	Delphine JAMET Véronique GARCIA	
Grand port Maritime de Bordeaux (Conseil de développement)	**1**	Olivier ESCOTS	
Grand port Maritime de Bordeaux (Conseil de surveillance)	**1**	Bernard L BLANC	
Conseil départemental de l'aide juridique	**1**	Fannie LE BOULANGER	
Conservatoire Botanique National Sud Atlantique	1 titulaire 1 suppléant	Didier JEANJEAN	Eve DEMANGE
COPOF Conférence permanente des orchestres français	**1**	Marie-Claude NOEL	
CREAI Centre Régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée	**1**	Olivier ESCOTS	
Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux (EBABX) Rectification de la délibération D-2020/107		Stéphane GOMOT (en remplacement de Pascale ROUX)	
ENEAL (anciennement Logévie)	**1**	Emmanuelle AJON	
ESTBA (Ecole Supérieure de Théâtre Bordeaux Aquitaine)	**1**	Marie-Claude NOEL	
Fédération des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)	**1**	Dimitri BOUTLEUX	
Fédération girondine de lutte contre les maladies respiratoires	**1**	Sylvie JUSTOME	
Fédération mondiale des Villes Jumelées avec l'Espagne	**1**	Céline PAPIN	

Fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)	**1**	Dimitri BOUTLEUX	
Fondation pour la mémoire de l'esclavage	**1**	Stéphane GOMOT	
Fonds de Dotation « Bordeaux solidaire et fraternelle »	**2**	Claudine BICHET Harmonie LECERF	
FRAC Fonds Régional d'art contemporain	**1**	Dimitri BOUTLEUX	
ICOMOS Conseil International des monuments et des sites	**1**	Stéphane GOMOT	
Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine IJBA	**1**	Pascale ROUX	
La Manufacture CDCN (Centre de Développement Chorégraphique National) Conseil d'administration	1 titulaire 1 suppléant	Dimitri BOUTLEUX	Marie-Claude NOEL
Les Dames de la Foi (Conseil d'établissement)	**1**	Dominique BOUISSON	
Maison de l'Europe	**2**	Céline PAPIN Pascale ROUX	
Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance (Conseil d'établissement)	**1**	Sylvie JUSTOME	
MESOLIA HABITAT	**1**	Emmanuelle AJON	
MJC Centre de loisirs des 2 villes (CL2V)	**2**	Dominique BOUISSON Sandrine JACOTOT	
Observatoire départementale de l'équipement commercial	**1**	Sandrine JACOTOT	
Office départemental des anciens combattants	**1**	Stéphane GOMOT	
Office du Tourisme Rectification de la délibération D-2020/107	Représentants désignés par Bordeaux Métropole		
Organisation des Villes du patrimoine	**1**	Stéphane GOMOT	
PROCIVIS	**1**	Emmanuelle AJON	
Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire	**1**	Stéphane PFEIFFER	

Réseau France Médiation	**1**	Amine SMIHI	
SEM GERTRUDE	**1**	Patrick PAPADATO	
SOLIHA (SOLidaires pour l'Habitat)	**1**	Matthieu MANGIN	
UGIR Union GIRONDE POUR l'insertion et le reclassement	**1**	Nadia SAADI	
Université de Bordeaux	1 titulaire 1 suppléant	Fannie LE BOULANGER	Camille CHOPLIN
Université de Bordeaux Montaigne (Conseil d'Administration) (2 élues ont été désignées pour le Conseil de recherche (D-2020/107) : Céline Papin (titulaire) Isabelle Accoceberry (suppléante)	1 titulaire 1 suppléant	Stéphane PFEIFFER	Jean-Baptiste THONY

Quartier	Nom d'écoles	Elus
Bordeaux Maritime	A.DANEY Groupe Scolaire	Madame Pascale Roux
La Bastide	ABADIE Groupe Scolaire	Monsieur Francis Feytout
Bordeaux Maritime	ACHARD Groupe Scolaire	Monsieur Olivier Escots
Bordeaux Centre	ALBERT BARRAUD élémentaire	Madame Anne Fahmy
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	ALBERT SCHWEITZER élémentaire	Monsieur Bernard G. Blanc
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	ALBERT SCHWEITZER maternelle	Monsieur Bernard G. Blanc
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALBERT THOMAS élémentaire	Monsieur Dominique Bouisson
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALBERT THOMAS maternelle	Monsieur Dominique Bouisson
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALPHONSE DUPEUX élémentaire	Madame Brigitte Bloch
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	ALPHONSE DUPEUX maternelle	Madame Brigitte Bloch
Bordeaux Centre	ANATOLE France élémentaire	Monsieur Amine Smihi
Bordeaux Centre	ANATOLE France maternelle	Monsieur Amine Smihi
Bordeaux Sud	ANDRÉ MEUNIER élémentaire	Madame Tiphaine Ardouin
Bordeaux Maritime	ANNE SILVESTRE élémentaire	Monsieur Vincent Maurin
Nansouty-Saint Genes	ARGONNE maternelle	Madame Camille Choplin
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	BALGUERIE élémentaire	Monsieur Stéphane Pfeiffer
Bordeaux Sud	BARBEY élémentaire	Madame Marie-Julie Poulat
Bordeaux Sud	BARBEY maternelle	Madame Marie-Julie Poulat
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	BECHADE maternelle	Monsieur Didier Cugy
Bordeaux Sud	BECK maternelle	Madame Tiphaine Ardouin
Caudéran	BEL AIR élémentaire	Monsieur Patrick Papadato
La Bastide	BENAUGE élémentaire	Monsieur Aziz Skalli
La Bastide	BENAUGE maternelle	Madame Françoise Frémy
Caudéran	BERNARD ADOUR maternelle	Monsieur Laurent Guillemin
Bordeaux Sud	CARLE VERNET élémentaire	Monsieur Mathieu Mangin
Bordeaux Sud	CARLE VERNET maternelle	Monsieur Mathieu Mangin
Nansouty-Saint Genes	CAZEMAJOR élémentaire	Monsieur Maxime Ghesquière
Bordeaux Maritime	CHARLES MARTIN Groupe Scolaire	Madame Isabelle Accocéberry
Caudéran	CLOS MONTESQUIEU maternelle	Monsieur Francis Feytout
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	CONDORCET élémentaire	Madame Véronique Garcia
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	CONDORCET maternelle	Madame Véronique Garcia
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	DAVID JOHNSTON élémentaire	Madame Sandrine Jacotot
Nansouty-Saint Genes	DEYRIES SABLIERES élémentaire	Madame Camille Choplin
Bordeaux Maritime	DUPATY élémentaire	Monsieur Pierre De Gaetan Njikam Mouliom
Bordeaux Sud	F. BUISSON élémentaire	Madame Tiphaine Ardouin
Bordeaux Sud	FIEFFE maternelle	Monsieur Olivier Cazaux
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	FLORNOY Groupe Scolaire	Monsieur Mathieu Hazouard
Bordeaux Sud	FR.DE PRESSENSE maternelle	Madame Eve Demange
La Bastide	FRANC SANSON Groupe Scolaire	Madame Françoise Frémy
Bordeaux Sud	FRANCIN élémentaire	Monsieur Olivier Cazaux
Bordeaux Maritime	GINKO 2 Groupe Scolaire	Madame Céline Papin
Bordeaux Sud	HENRI IV élémentaire	Madame Eve Demange
Bordeaux Maritime	J. JACQUES SEMPE Groupe Scolaire	Monsieur Jean-Baptiste Thony
Nansouty-Saint Genes	JACQUES PREVERT élémentaire	Monsieur Cyrille Jaber
Caudéran	JEAN COCTEAU élémentaire	Madame Claudine Bichet
Caudéran	JEAN COCTEAU maternelle	Madame Béatrice Sabouret
Bordeaux Maritime	JEAN MONNET élémentaire	Monsieur Vincent Maurin
Bordeaux Maritime	JEAN MONNET maternelle	Monsieur Vincent Maurin
Bordeaux Maritime	JOSEPHINE maternelle	Madame Véronique Seyral
Caudéran	JULES FERRY élémentaire	Madame Delphine Jamet
Caudéran	JULES FERRY maternelle	Madame Delphine Jamet
Bordeaux Maritime	LAC II élémentaire	Monsieur Baptiste Maurin
Bordeaux Maritime	LAC II maternelle	Monsieur Baptiste Maurin
Bordeaux Maritime	LAC III maternelle	Madame Céline Papin

Quartier	Nom d'écoles	Elus
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	LAGRANGE maternelle	Madame Sandrine Jacotot
Bordeaux Maritime	LE POINT DU JOUR maternelle	Monsieur Olivier Escots
Saint-Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux	LOUCHEUR élémentaire	Monsieur Didier Cugy
Bordeaux Sud	MENUTS élémentaire	Madame Stéphane Gomot
Bordeaux Sud	MENUTS maternelle	Madame Stéphane Gomot
La Bastide	MONTAUD élémentaire	Monsieur Francis Feytout
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	MONTGOLFIER élémentaire	Monsieur Bernard G. Blanc
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	MONTGOLFIER maternelle	Monsieur Bernard G. Blanc
Bordeaux Centre	NAUJAC maternelle	Madame Harmonie Lecerf
Bordeaux Sud	NOVICIAT maternelle	Madame Tiphaine Ardouin
La Bastide	NUITS maternelle	Monsieur Francis Feytout
La Bastide	NUYENS élémentaire	Monsieur Aziz Skalli
La Bastide	NUYENS maternelle	Madame Emmanuelle Ajon
Bordeaux Centre	PAIX maternelle	Madame Anne Fahmy
Bordeaux Centre	PAS ST GEORGES maternelle	Monsieur Stéphane Gomot
Nansouty-Saint Genes	PAUL ANTIN maternelle	Madame Fannie Le Boulanger
Bordeaux Centre	PAUL BERT élémentaire	Madame Isabelle Faure
Bordeaux Centre	PAUL BERT maternelle	Madame Isabelle Faure
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	PAUL BERTHELOT maternelle	Monsieur Pierre De Gaetan Njikam Mouliom
Caudéran	PAUL DOUMER élémentaire	Madame Géraldine Amouroux
Caudéran	PAUL DOUMER maternelle	Madame Géraldine Amouroux
Caudéran	PAUL LAPIE élémentaire	Madame Béatrice Sabouret
Caudéran	PAUL LAPIE maternelle	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	PIERRE TREBOD maternelle	Monsieur Bernard G. Blanc
Caudéran	PINS FRANCS élémentaire	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Caudéran	PINS FRANCS maternelle	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Caudéran	RAYMOND POINCARÉ élémentaire	Monsieur Mathieu Hazouard
Caudéran	RAYMOND POINCARÉ maternelle	Monsieur Laurent Guillemin
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	RIVIERE Groupe Scolaire	Madame Sandrine Jacotot
Caudéran	SAINT ANDRÉ maternelle	Madame Géraldine Amouroux
Bordeaux Centre	SAINT BRUNO élémentaire	Monsieur Didier Jeanjean
Bordeaux Centre	SAINT BRUNO maternelle	Monsieur Didier Jeanjean
Bordeaux Sud	SIMONE VEIL Groupe Scolaire	Monsieur Mathieu Mangin
Nansouty-Saint Genes	SOLFERINO maternelle	Monsieur Cyrille Jaber
Nansouty-Saint Genes	SOMME élémentaire	Madame Fannie Le Boulanger
Bordeaux Maritime	SOUSA MENDES Groupe Scolaire	Madame Véronique Seyral
Caudéran	STEHELIN élémentaire	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Caudéran	STEHELIN maternelle	Madame Pascale Bousquet-Pitt
Chartrons-Grand Parc-Jardin Public	STENDHAL Groupe Scolaire	Monsieur Bernard G. Blanc
La Bastide	THIERS élémentaire	Madame Françoise Frémy
La Bastide	THIERS maternelle	Madame Françoise Frémy
Bordeaux Maritime	VACLAV HAVEL Groupe Scolaire	Madame Pascale Roux
Bordeaux Centre	VIEUX BORDEAUX élémentaire	Monsieur Stéphane Gomot
Nansouty-Saint Genes	YSER maternelle	Monsieur Maxime Ghesquière